

PLAN LOCAL D'URBANISME

Projet

Wintzenheim



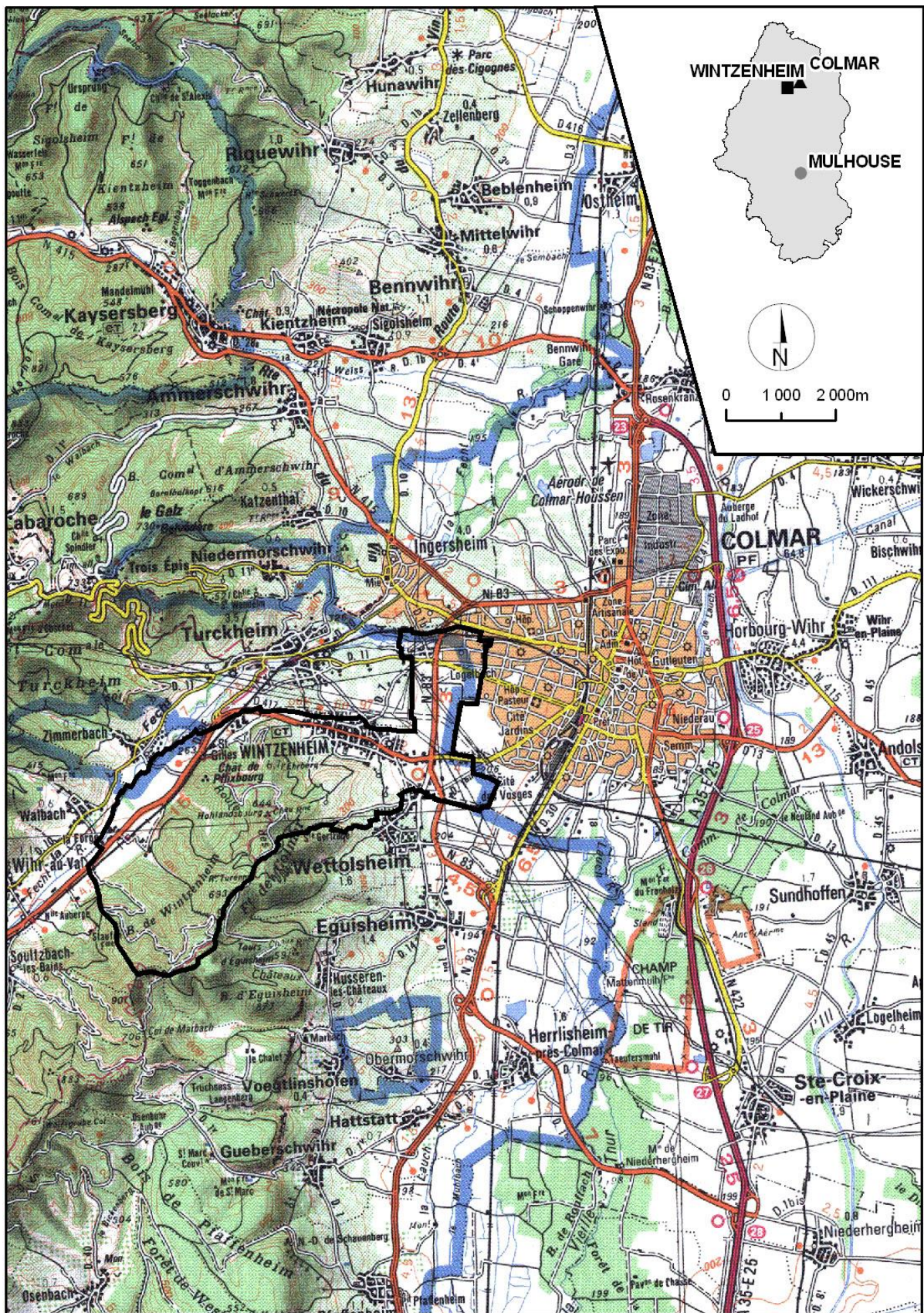
Diagnostic territorial : Partie urbaine et socio-économique



Sommaire

I. Analyse urbaine	9
1. Éléments historiques	11
2. Le patrimoine	12
3. Cadrage du PLU initial	15
3.1. Éléments méthodologiques	15
3.2. Les différentes zones et secteurs	15
4. L'évolution de l'urbanisation	19
4.1. Les entités urbaines	19
4.2. L'évolution du tissu urbain	20
4.3. Le bilan de l'urbanisation des 10 dernières années	21
5. Les limites urbaines actuelles de la commune	25
6. L'analyse du tissu bâti	26
6.1. Wintzenheim bourg : le noyau bâti central	26
6.2. Wintzenheim-bourg : la périphérie à dominante pavillonnaire	31
6.3. Le quartier du Logelbach	34
6.4. La Forge	37
6.5. Saint-Gilles	38
6.6. Les zones d'activités	39
6.7. Les études thématiques	43
6.8. Accessibilité de la commune	59
6.9. Les capacités de densification et de mutation des espaces bâtis	65
II. Etude socio-économique	69
1. La population	71
1.1. La dynamique démographique	71
1.2. Les composantes de l'évolution démographique	76
1.3. La structure par âge	77
2. Les ménages et le logement	82
2.1. Réduction de la taille des ménages	82
2.2. Composition des ménages	83
2.3. Le parc de logements	85
3. Les actifs au lieu de résidence	97
3.1. Population active résidente	97
3.2. Répartition socio-professionnelle de la population active résidente	99

3.3. Le chômage	100
3.4. Lieux de travail des actifs	101
4. L'emploi au lieu de travail	104
4.1. Nombre d'emplois, provenance des actifs et indice de concentration de l'emploi.....	104
4.2. Types d'emplois	107
4.3. Les zones d'activités dans la commune	109
4.4. Poids de l'appareil productif.....	111
5. Equipements et services.....	113
5.1. Services recensés dans la base permanente des équipements	113
5.2. Les équipements scolaires (année scolaire 2015-2016)	116
5.3. Le secteur agricole.....	117
6. Les infrastructures et les déplacements	118
6.1. Les infrastructures	118
6.2. Les transports en commun.....	120
6.3. Les moyens de transport utilisés lors des déplacements domicile-travail	127
7. Conclusion	130



Sources : SCAN 100 (c) IGN France 2002 BD-CARTO (c) IGN France 1996 - Réalisation ADAUHR/TD-Décembre 2009



Cadrage territorial

La commune de Wintzenheim est située dans le département du Haut-Rhin. Chef-lieu de canton situé dans l'arrondissement de Colmar, elle est intégrée à Colmar Agglomération.

Cité viticole du piémont oriental du massif vosgien située au débouché de la vallée de la Fecht, le tissu urbain de Wintzenheim est lié à la ville de Colmar par l'intermédiaire du quartier du Logelbach et par la route de Colmar.

Le territoire de Wintzenheim est également limitrophe avec les communes d'Eguisheim, Ingersheim, Turckheim, Voegtlinshoffen, Walbach, Wettolsheim, Wihr-au-Val et Zimmerbach.

Sa population officielle s'élève à 7 536 habitants (données INSEE), et sa superficie est de 1 897 hectares. Sur le périmètre de l'agglomération, Wintzenheim représente la ville la plus peuplée après Colmar.

Wintzenheim, ville dynamique, offre à ses habitants des espaces de qualité et tire des atouts de sa proximité avec Colmar et de sa bonne connexion au territoire Alsacien via notamment la RD83, axe Nord/Sud majeur.

I. Analyse urbaine

1. Eléments historiques

Le site est mentionné pour la première fois en 786 dans une charte de l'abbaye de Murbach sous le toponyme Wingisheim. Au Moyen Age, le bourg dépend du bailliage impérial de Kaysersberg. Des Chanoinesses nobles de Remiremont y détiennent une cour colongère. Au XII^e siècle, un prieuré est fondé par des clunisiens, dépendant de l'abbaye Saint-Pierre de Colmar.

Défendue par trois châteaux, la bourgade est fortifiée en 1275. Au XII^e siècle, une partie de la localité est rattachée à la seigneurie du Hohlandsbourg. A la suite de la guerre de Trente Ans, Wintzenheim appartient au royaume de France.



Les armes de Wintzenheim :

« De sinople au lévrier d'argent accolé et bouclé d'or. »

Pendant la seconde Guerre Mondiale, la ville subit quelques bombardements lors des combats pour réduire la poche de Colmar. La localité fut libérée sans combat, le même jour que Colmar, le 2 février 1945.

L'origine du nom : de *Wintzer*, vigneron, ou de *Windhund*, lévrier.
(Source : Dictionnaire des communes du Haut-Rhin)



Le quartier du Logelbach s'est développé le long du Muhlbach, un canal de déviation de la Fecht. Depuis le Moyen Age, de nombreux moulins tournent sur ses rives profitant de la force de l'eau. Au 18^{ème} siècle, les frères Haussmann y installent leur atelier de fabrication d'indiennes et au 19^{ème} siècle, Antoine Herzog y crée une entreprise de textiles, filature et tissage de coton. Ces deux manufactures feront la prospérité de ce quartier pendant près de deux siècles.

2. Le patrimoine

La commune de Wintzenheim compte un patrimoine historique important. Certaines constructions sont recensées au titre des monuments classés et protégés. L'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) intervient dans le cadre de cette protection. Ce service assure trois grandes missions : conseiller et promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité ; contrôler et expertiser les projets menés dans les espaces protégés ; assurer la conservation des monuments historiques.

Les responsables des UDAP sont en général des Architectes et Urbanistes de l'État (AUE) portant le titre d'architectes des bâtiments de France (ABF).



Gîte d'étape romain	Gallo-romain	//
Ruines du château du Pflixbourg	13 ^{ème} siècle, 14 ^{ème} siècle	//
Château du Hohlandsberg ou Hohlandsbourg	13 ^{ème} siècle, 14 ^{ème} siècle, 16 ^{ème} siècle	//
Ferme Saint-Gilles	14 ^{ème} siècle, 19 ^{ème} siècle	//
Chapelle Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, dite chapelle Herzog, à Logelbach	19 ^{ème} siècle	Rue Herzog
Synagogue	19 ^{ème} siècle	Rue de la Synagogue

AVIS OBLIGATOIRE DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE

Pour protéger la relation entre un édifice et son environnement, la définition d'un périmètre de protection permet de veiller à la qualité des interventions sur le bâti (façades, toitures, matériaux), et sur les espaces publics (traitement des sols, mobilier urbain, éclairage), voire à prohiber toute construction nouvelle aux abords du monument.

Monuments inscrits sur une liste complémentaire

Wintzenheim compte 44 bâtiments répertoriés à "l'inventaire général du patrimoine culturel".

La base Mérimée récente, sous forme de fiche d'information, tout le patrimoine riche culturel de France. Il n'entraîne pas de protection judiciaire particulière. C'est une base ouverte au public consultable sur le site du ministère de la culture national : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/>

Exemples :

Prieuré de clunisiens Saint-Gilles - 7 route des Cinq Châteaux




donneur Inventaire général du patrimoine culturel
édifice / site Prieuré de clunisiens Saint-Gilles
localisation Alsace - Haut-Rhin - Wintzenheim
arr. d'étude Wintzenheim
lieu-dit Saint-Gilles
adresse 7 route des Cinq Châteaux
destinations successives ferme
classements prieuré
parties non étudiées enclos ; chapelle ; cellier ; étable ; grange
objets mobiliers 
époque de construction 1ère moitié 14e siècle ; 4e quart 18e siècle ; 1er quart 19e siècle
auteur(s) maître d'oeuvre inconnu
historique Un édifice existe à cet emplacement dès le 12e siècle ; en 1325 la chapelle est citée avec ses peintures murales, date correspondant peut-être à des travaux d'agrandissement et à l'ajout d'un nouveau chœur ; le prieuré dépendait alors du prieuré Saint-Pierre à Colmar, lui-même rattaché à l'abbaye de Payeme en Suisse ; en 1575 introduction de la Réforme à Colmar, ville qui devient propriétaire de Saint-Gilles qu'elle exploite comme domaine agricole jusqu'en 1714 ; une visite faite en 1621 révèle le mauvais état des bâtiments, la chapelle n'est plus entretenue ; en 1714 Louis XIV obtint que le prieuré Saint-Gilles passa au grand chapitre de la cathédrale de Strasbourg, l'église fut réconciliée en 1715 après une remise en état sommaire ; une nouvelle statue de saint Gilles fut exécutée, sans doute d'origine française et dans un style néo-gothique conservée actuellement dans la chapelle Notre-Dame-du-Bon-Secours à Wintzenheim ; en 1777 des travaux de réflexion importante furent entrepris : la toiture de la chapelle fut refaite, réunie avec celle du logis, ce qui n'était pas le cas auparavant, de nouvelles fenêtres furent percées et l'arc triomphal transformé (arc en plein-cintre), les peintures murales furent cachées sous une couche de plâtre ; à la Révolution, le prieuré fut vendu comme bien national et acquis en 1793 par la ville de Colmar ; à partir de 1803 le pèlerinage fut à nouveau fréquenté par les paroissiens de Wintzenheim ; en 1815 le domaine fut à nouveau vendu à un particulier, Jean Jacques Hanhart, négociant à Colmar ; la chapelle fut désaffectée et partagée en deux niveaux avec un logement à l'étage, desservi par un escalier en bois ; dans le comble de l'aile ouest construction d'un lanternon ; le domaine est depuis une exploitation agricole et les bâtiments n'ont subi aucune transformation importante depuis cette époque
description Plan en U, le corps central abrite un passage d'entrée et l'escalier vers l'étage, le corps nord comprend les vestiges de la chapelle avec logement à l'étage, l'aile sud à son propre escalier vers le logis et l'étable ; à l'ouest étable et grange à l'arrière ; toits à croupes
étages 1 étage carré
matériaux grès ; moellon ; enduit ; bois ; pan de bois ; enduit partiel
éléments peinture
protection MH 2002/04/05 ; inscrit MH
type d'étude inventaire préliminaire
réducteur(s) Scheurer Marc-Philippe ; Lind Olivia
référence IA68003783
© Inventaire général
date d'enquête 1994
date versant 1996/09/25
date mise à jour 2014/05/12
crédits photo Menzinger, Claude - © Inventaire général, ADAGP
Contact service producteur
dossier consultable Région Alsace - Service de l'inventaire du Patrimoine culturel
 Palais du Rhin - 2 Place de la République 67000 Strasbourg - 03.88.15.38.31
autre dossier dossier de protection

Château, mairie

28 rue Clémenceau – 4^{ème} quart 16^{ème} siècle



Maison de vigneron


3 rue des Laboureurs
1^{er} quart 17^{ème} siècle



Bilan PLU - carte de localisation des zones en liaison des différents tableaux statistiques

Commune de Wintzenheim



 Zonage réglementaire

3. Cadrage du PLU initial

3.1. Eléments méthodologiques

Les documents ci-contre serviront, dans le cadre du présent diagnostic, de carte de repérage pour l'approche urbaine de la ville de Wintzenheim. L'idée développée dans un certain nombre de prochains chapitres sera d'étudier la morphologie de l'agglomération au travers d'un certain nombre d'indicateurs spatiaux, et ce faisant, d'analyser également la répartition en zones proposée par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur, au travers de ses articles majeurs.

Afin d'être au plus proche de la réalité de l'agglomération et de ses quartiers, la méthode d'approche préconisée vise à analyser les zones du PLU, mais également chaque type de zone, d'où une numérotation affectée à chaque secteur.

Les résultats ainsi observés permettront, dans le cadre du diagnostic, de mettre en avant les différentes caractéristiques des parties composant la trame urbaine de Wintzenheim.

3.2. Les différentes zones et secteurs

Partie urbaine :

- **UA** : la zone recouvre le noyau ancien de l'agglomération.
- **UB** : les zones UB correspondent à des densités moyennes et fortes recouvrant des secteurs d'habitats collectifs ainsi que des secteurs d'équipements scolaires.
 - **UBa** : secteur Saint-Gilles affecté exclusivement à l'enseignement agricole, à l'accueil touristique et à la desserte du château du Hohlandsbourg.
 - **UBb** : secteur affecté exclusivement à l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes âgées Dépendantes « les magnolias ».
 - **UBc** : le secteur est destiné à permettre la reconversion de la friche industrielle "Velcorex" dans le cadre d'un aménagement global et cohérent.
 - **UBd** : le secteur est destiné à permettre la restructuration de la partie Sud/Est du site JAZ initial, dans le cadre d'un schéma d'aménagement global défini. Ce secteur a vocation à accueillir des logements ainsi que des activités tertiaires.
- **UC** : la zone UC de moyenne densité, à vocation essentiellement résidentielle, constituée d'un habitat à dominante pavillonnaire.
 - **UCa**: secteur correspondant au centre Arthuss, et intégrant des dispositions spécifiques ;
 - **UCb** : le secteur est destiné à permettre l'aménagement de la partie Nord/Ouest du site JAZ, après notamment que tout risque lié à la pollution de la partie Ouest du site soit écarté.
- **UE** : ce classement est spécifiquement attribué aux sites urbanisés ou équipés accueillant des activités économiques ou spécifiques.

Bilan PLU - carte de localisation des zones en liaison des différents tableaux statistiques
Commune de Wintzenheim



- **UEa** : le secteur recouvre l'importante zone d'activités "Europe".
- **UEb** : secteur d'activité commerciale dominante ;
- **UEc** : le secteur recouvre la friche industrielle de la Forge, comprenant également de l'activité agricole.

Type de zones	Intitulé DOCURBA	Intitulé analyse	Superficie Zones PLU et analyse (ha)
UA	UA	UA-17	16,5
UB	UBa	UBa-20	18,7
	UBb	UBb-33	1,0
	UBc	UBc-38	3,2
	UBd	UBd-40	1,3
	UB	UB-18	13,0
	UB	UB-19	0,8
	UB	UB-34	1,2
	UB	UB-48	3,9
UC	UCa	UCa-35	0,3
	UCb	UCb-41	0,7
	UC	UC-21	5,4
	UC	UC-22	26,6
	UC	UC-23	1,0
	UC	UC-24	1,8
	UC	UC-47	129,7
	UC	UC-51	25,7
UE	UEa	UEa-25	8,9
	UEa	UEa-26	0,6
	UEa	UEa-27	0,9
	UEa	UEa-28	1,8
	UEa	UEa-44	1,4
	UEb	UEb-29	14,9
	UEb	UEb-30	1,3
UEc	UEc-31	2,8	
AU	AUc	AUc-4	1,2
	AUc	AUc-5	2,6
	AUc	AUc-6	0,4
	AUc	AUc-7	3,2
	AUc	AUc-8	1,8
	AUc	AUc-9	2,2
	AUc	AUc-10	5,9
	AUc	AUc-42	1,0
	AUc	AUc-43	6,5
	AUc	AUc-46	1,7
	AUs	AUs-11	19,7

Zones d'urbanisation future :

Les zones à urbaniser ou zones "AU", sont des espaces à caractère naturel destinées à être ouvertes à l'urbanisation, à plus ou moins long terme :

- **AUc** : secteur d'urbanisation future à dominante principale d'habitat.

- **AUs** : secteur "mité" du Tieffenbach, dans lequel, compte tenu des contraintes existantes, la constructibilité est limitée à l'aménagement et l'extension des activités déjà existantes.

Partie hors urbanisation :

A : La zone agricole englobe l'ensemble des surfaces à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. Les sous-secteurs A sont constructibles.

- **Aa** : les secteurs Aa sont inconstructibles.

N : Les zones naturelles et/ou forestières comprennent les sites à protéger en raison de la qualité des sites des milieux naturels et des paysages.

Type de zones	Intitulé DOCURBA	Intitulé analyse	Superficie Zones PLU et analyse (ha)
A	Aa	Aa-1	71,3
	Aa	Aa-2	2,3
	Aa	Aa-3	52,1
	Aa	Aa-45	147,9
	Aa	Aa-49	7,4
	Aa	Aa-53	235,9
	A	A-32	3,6
	A	A-39	53,0
	A	A-50	4,8
N	Na	Na-13	3,0
	Nb	Nb-14	5,7
	Nc	Nc-15	4,9
	Nd	Nd-16	2,9
	Ne	Ne-37	0,1
	N	N-12	0,4
	N	N-36	919,1
	N	N-52	59,5

- **Na** : le secteur recouvre la partie construite du domaine de l'actuel institut médico-pédagogique de la Forge.
- **Nb** : le secteur recouvre des terrains communaux (dont le stade actuel) autorisant les constructions et installations nécessaires aux installations sportives et de loisirs.
- **Nc** : le secteur recouvre les étangs communaux.
- **Nd** : le secteur est délimité autour du château du Hohlandsbourg, pour ce "point fort patrimonial".
- **Ne** : le secteur intègre le périmètre du chalet Saint-Gilles.

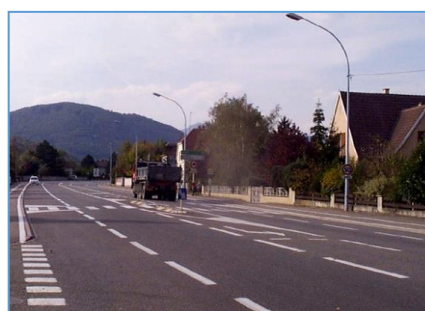
4. L'évolution de l'urbanisation

4.1. Les entités urbaines

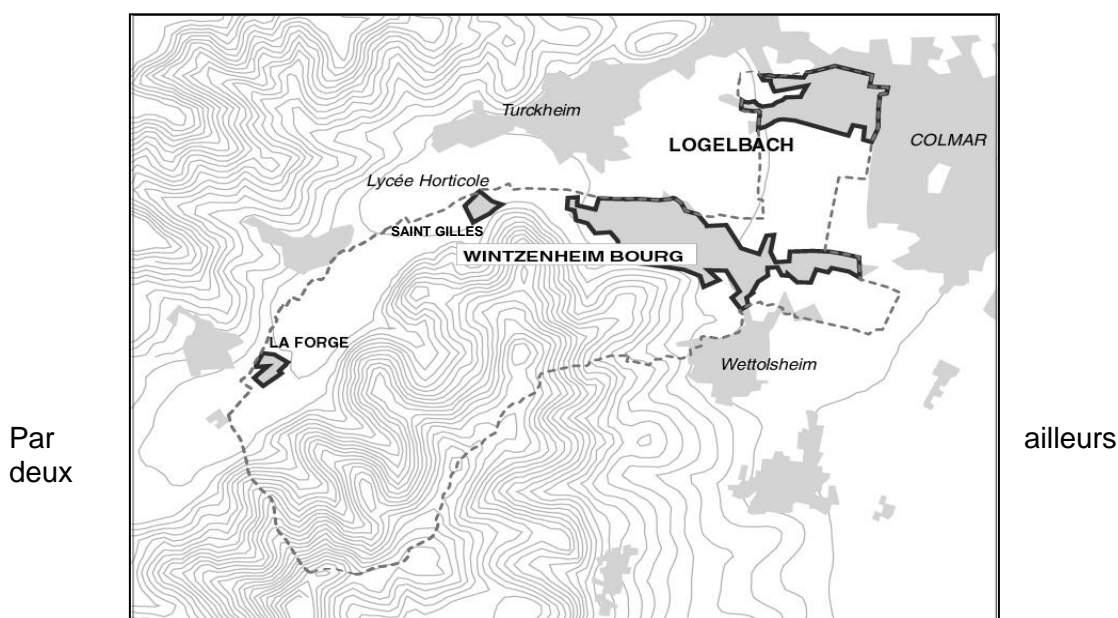
Deux entités principales sont mises en avant :

- le bourg originel de Wintzenheim, abondamment étoffé de ses extensions bâties qui se sont progressivement étirées le long des principales voies de communication ou qui ont épaissi le noyau central.

La présence de la RD 83, constitue véritablement une césure dans le tissu bâti de la commune, tant par l'effet des nuisances phoniques qu'elle génère que des difficultés de franchissement qu'elle induit ; de fait la partie communale à l'Est de la voie précédente semble plus rattachée au tissu urbain de Colmar...

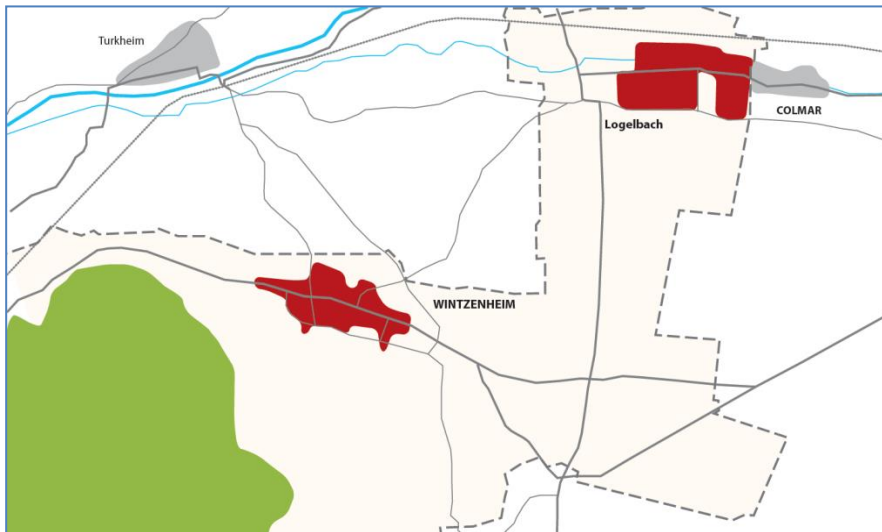


- le quartier du Logelbach est intégré aujourd'hui à la trame bâtie de l'Ouest colmarien. A noter également la contiguïté bâtie avec Ingersheim. Cette partie présente une hétérogénéité marquée au niveau des fonctions existantes : habitat, services, activités économiques.



groupements de constructions dessinent des sites bâtis à "la Forge" et au lieu-dit "Saint-Gilles" (le complexe du Lycée Horticole du Pflixbourg).

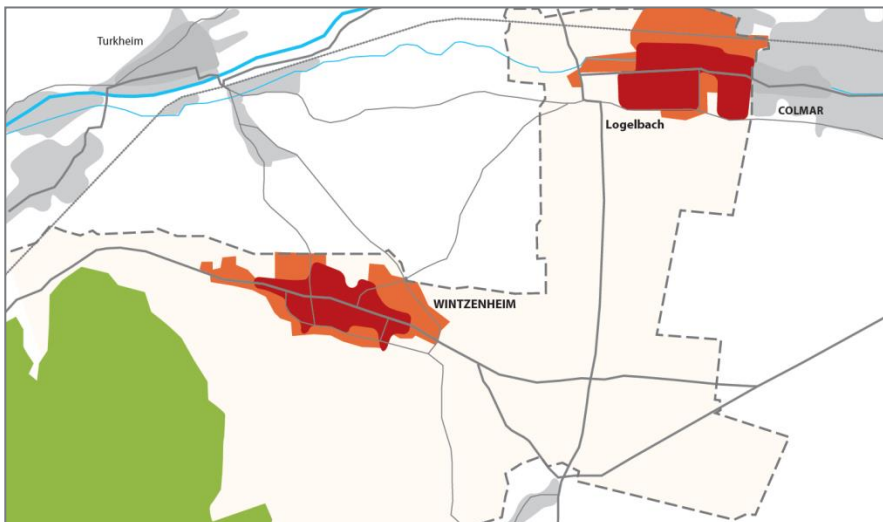
4.2. L'évolution du tissu urbain



1908 -

Centre bourg : le site bâti ne dépasse que modérément l'ellipse dessinant les limites des anciennes fortifications ; une urbanisation linéaire s'amorce à l'Est et à l'Ouest.

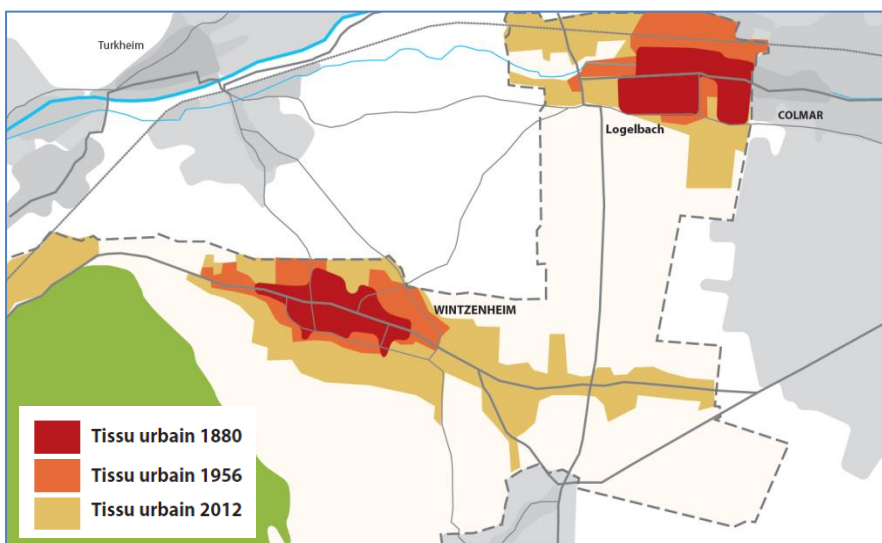
Logelbach : le tissu urbain lié aux activités industrielles est déjà en place.



1956 -

L'essaimage des constructions en particulier tout le long de la Route Nationale n°417 vers Colmar se développe.

A Logelbach, ce sont les masses bâties des manufactures qui s'imposent encore.



2012 -

Le bourg s'épaissit et se densifie et les liaisons avec Colmar et Wettolsheim se réalisent.

Logelbach se développe à l'instar de l'ensemble de l'ouest colmarien. C'est le réseau routier existant qui a été, pour l'essentiel, le support et le vecteur de l'important développement urbain.

4.3. Le bilan de l'urbanisation des 10 dernières années

4.3.1. Eléments méthodologiques

La loi ALUR impose une analyse de la consommation du sol sur 10 ans.

Le présent chapitre est destiné à présenter l'évolution constatée sur la commune, ainsi que les phénomènes principaux ayant marqué cette évolution.

Le travail effectué a consisté à comparer le plan parcellaire de 2015 à la photo aérienne de l'IGN (BD Ortho) de 2006. Le retard constaté, quant à l'inscription effective des constructions réalisées sur un fond de plan cadastral, oscille entre 1,5 à 2 ans, ce qui nous donne une période effective d'environ 10 ans.

Ce travail de comparaison est effectué par photo interprétation par un opérateur. Il consiste à relever toutes les constructions supplémentaires par rapport à la date de départ.

Limites de l'exercice : notamment le fait qu'un bâtiment nouveau puisse être implanté sur plusieurs parcelles d'assises (le cadastre ne donne pas forcément un parcellaire à jour des unités de propriétés effectives) et/ou qu'il puisse être "découpé" en plusieurs entités alors qu'il ne s'agit de fait que d'une seule et même construction. De même, certaines parcelles affectées par des constructions nouvelles, sont des opérations d'ensemble qui portent sur un même parcellaire (phénomène de densification ou d'optimisation foncière). Le nombre de bâtiments nouveaux est de ce fait indicatif.

Cependant, les données ainsi obtenues, couplées avec des informations communales relatives aux opérations de construction commencées, a permis de définir des données chiffrées fiables.

4.3.2. Principaux éléments mis en avant

En l'espace de 10 ans, un total de 416 logements a été réalisé sur les deux secteurs urbains de la commune. Ce total se répartit de la façon suivante :

- Wintzenheim centre : + 184 logements ;
- Quartier du Logelbach : + 232 logements.

Concernant le quartier du Logelbach, il convient de noter que le total ci-dessus prend en compte la réalisation d'une opération d'envergure menée sur la partie Est du site Velcorex, et visant à produire de l'habitat social ainsi que des logements pour personnes âgées. Compte tenu de l'importance et du caractère spécifique de l'opération, il semble nécessaire de nuancer les résultats obtenus quant à la production annuelle de logements constatée sur l'ensemble de la commune. En effet, ce type d'opération ne pourra être réitérée de façon systématique et présente donc un caractère exceptionnel influant fortement sur la production de logements dans le cadre de la période étudiée.

Sur la base des informations précédentes et de la dynamique constatée, la commune a enregistré dans ces deux parties, une production moyenne annuelle de près de 42 logements.

Sur 10 ans, la construction de logements dans les deux secteurs urbains de la commune a généré une consommation foncière d'environ 7,7 ha, soit une moyenne annuelle équivalent à 0,8 ha.

La répartition de la mobilisation constatée entre les deux entités urbaines est la suivante :

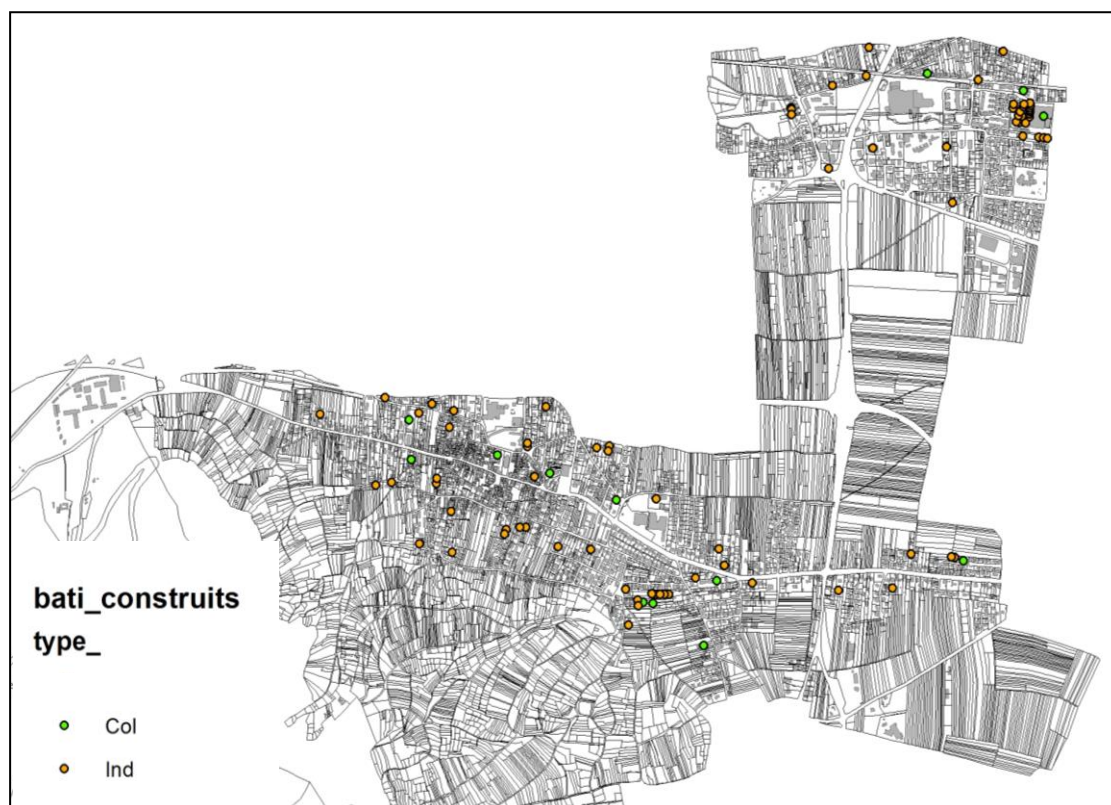
- Wintzenheim centre : 5 ha ;
- Quartier du Logelbach : 2,7 ha.



La comparaison entre le nombre de logements produits et la surface totale mobilisée fait apparaître une consommation foncière de 54 logements/ha. Il s'agit ici d'un total général prenant en compte la comptabilisation de l'opération Velcorex.

Afin de nuancer le résultat précédent, compte tenu du caractère exceptionnel de cette opération, un second résultat met en avant une consommation foncière équivalente à 45 logements /ha.

A noter que les secteurs de la Forge et de Saint Gilles n'ont pas connu d'évolution significative de leur tissu bâti.





5. Les limites urbaines actuelles de la commune

Ce chapitre a pour but de présenter les différents éléments qui contraignent et orientent l'extension de l'urbanisation de Wintzenheim. Les enjeux présentés sur la carte ci-contre doivent permettre de nourrir la réflexion concernant le développement spatial de la commune.

- Dans sa majeure partie, la trame bâtie existante se trouve au contact immédiat avec le vignoble protégé au titre de l'appellation AOC - Grands Crus (1). L'enjeu de préservation de ces espaces devra donc être confronté aux éventuels besoins communaux de développement de l'urbanisation sur certains sites.
- Le développement urbain de Wintzenheim est également contraint par la proximité du tissu bâti local avec les limites du ban communal ainsi que par la présence de la RD 417 au Nord/Ouest, qui empêchent toute possibilité d'extension au Nord (2).
- A Sud, on trouve un périmètre cohérent sur lequel, compte tenu de la topographie existante et de la sensibilité des sols, des risques pour les constructions ont été identifiés (3).
De façon à prendre en compte ce type de contraintes, il paraît assez difficile d'autoriser toute nouvelle construction sur les terrains déjà urbanisés, et à fortiori, tout nouveau projet d'extension du périmètre existant.
- A noter que la RD 83 traverse le territoire communal dans un sens Nord/Sud. Cette voie classée en tant que route à grande circulation, est appelée à connaître des aménagements conséquents de nature à améliorer la circulation routière à plus ou moins long terme. De ce fait, il conviendra de veiller au maintien d'une marge de recul et de sécurité de part et d'autre de cette voie.

6. L'analyse du tissu bâti

Les différentes phases de développement urbain présentées dans le cadre du présent diagnostic, outre leur époque et leur localisation, se distinguent par leur forme urbaine et leurs caractéristiques architecturales, et engendrent des fonctionnements, des particularités et des besoins différents.

6.1. Wintzenheim bourg : le noyau bâti central

L'ellipse originelle

Cette zone d'étude correspond aux espaces ayant accueilli l'implantation initiale du village. Il s'agit d'un tissu bâti présentant un héritage rural.

Le centre ancien recouvre principalement "l'ellipse originelle" à fonction défensive, limitée au Nord par la rue des Prés et la rue du Lieutenant Capelle, au Sud par la rue François Dietrich, à l'Est par la Porte Basse et à l'Ouest par la Porte Haute ; c'est la ville ancienne organisée autour d'un axe central -l'actuelle rue Clémenceau- sur laquelle se connecte, en "peigne" un ensemble de ruelles ou impasses de largeurs très modestes ; l'une d'elle était commandée par la Petite Porte donnant au Sud sur les vignes, vergers et champs s'étendant au pied du Rothenberg.



Reflet de l'ancestrale communauté économique et politique fondée principalement sur l'exploitation des ressources agricoles et viticoles du très important et riche terroir communal, mais aussi sur les échanges économiques entre la vallée et la plaine, ce noyau urbain abritait et resserrait un ensemble de bâtiments destinés au logement des hommes, des récoltes et du bétail, ainsi que des constructions artisanales et d'intérêt communal.

C'est en particulier du côté Nord de l'ellipse centrale que se lit encore aujourd'hui la fonction défensive : la continuité des faîtages, serrés au-dessus d'un ensemble de jardins, dont l'homogénéité a été altérée par l'adjonction de constructions diverses.



Ancienne maison fortifiée du XIVe siècle agrandie au XVIIIe siècle, située au droit de la Porte Basse disparue, ouvrant sur la rue Clémenceau.



Maison de vigneron datant de 1602 rue des Laboureurs

Un ensemble urbain attrayant

Plus généralement, l'ellipse regroupe encore un patrimoine bâti pouvant remonter au XVIème siècle, et présentant, toutes époques confondues, une cohérence d'ensemble due aux caractéristiques suivantes :

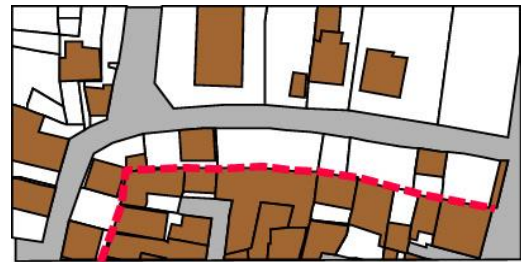
- l'implantation presque systématique des constructions sur limite séparative (en "ordre continu"), ou parfois en léger recul lorsque les maisons sont séparées par un "schlupf",
- l'implantation non moins systématique des façades sur la rue, avec des portes et fenêtres s'ouvrant directement sur l'espace public,
- la hauteur relativement régulière des bâtiments, correspondant généralement à deux niveaux à l'égout du toit,
- la forme des toitures et dont la pente dépasse toujours 45 degrés,
- la présence de porches de plein cintre souvent armoriés,
- la netteté et la lisibilité de l'espace public qui recouvre pratiquement l'ensemble des espaces non construits, fermement délimités par les volumes bâtis privés.

C'est par le volume et la situation des constructions, reflet de l'ancienne hiérarchie sociale, que s'expriment aussi la diversité et l'attrait du bâti ancien :

- les constructions plus volumineuses et plus cossues à deux niveaux habitables à l'égout du toit, établis sur caves, s'ordonnent préférentiellement le long de la rue Clémenceau, dessinant un ensemble bâti continu, quasi urbain, et reléguant à l'arrière les bâtiments utilitaires et enfin les jardins ;

LA MEMOIRE DE LA FONCTION DEFENSIVE : L'ORGANISATION DES CONSTRUCTIONS ET DU PARCELLAIRE

rue du Lieutenant Capelle



rue des Prés



ancienne maison fortifiée
Porte Basse



A proximité de la Porte Basse, la structure urbaine-toitures, façades et clôtures- épousent le tracé des anciens remparts ; à gauche, un collectif dont les volumes s'insèrent favorablement dans le contexte du noyau ancien

- à l'écart des flux passants, l'habitat des anciens "journaliers", plus modeste, imbriquant sur un parcellaire exigu des constructions utilitaires et à usage d'habitat ; c'est en particulier dans la partie Nord de l'ellipse, (rue Neuve, place Langweil...,) que ce type d'habitat, est le plus représenté ; rares y sont les jardins et les espaces verts.

La frange Sud et Ouest du noyau bâti central

A l'Ouest et au Sud de l'ellipse, hors les murs, des constructions plus récentes se sont édifiées selon un mode d'implantation semblable à celui observé intra-muros, c'est à dire à l'alignement de la rue et sur limites séparatives.

C'est ainsi que s'est constitué, rue Clémenceau, une excroissance du centre ancien, bénéficiant (à l'époque) des flux générés par la route avec des constructions à vocation économique, établies en ordre continu le long de la voie.

Au Sud de l'étroite rue François Dietrich, un tissu bâti plus aéré s'est progressivement mis en place, préservant de nombreuses parcelles de jardins.



Le noyau bâti central : la " mixité urbaine "

Si la fonction d'habitat y est dominante, le noyau bâti central et en particulier la rue Clémenceau regroupent aussi une partie des activités économiques ainsi que les bâtiments publics emblématiques, la mairie et l'église paroissiale principale.

Les actions de la ville visant à aérer le centre par l'acquisition et la démolition de constructions vétustes a été une réponse à la dévitalisation du centre.

L'ensemble du noyau bâti central avait été classé en zone UA au Plan Local d'Urbanisme de 2005, autorisant des constructions à 2 niveaux à l'égout du toit, établies sur limites séparatives et imposant généralement l'implantation à l'alignement des voies.



Place Joseph Joos, une percée entre la place de la République et la rue François Dietrich



6.2. Wintzenheim-bourg : la périphérie à dominante pavillonnaire

A l'Est, le long faubourg de la Route de Colmar

C'est la RD 417, route de Colmar, qui a été le premier et le plus important vecteur de développement de l'urbanisation, induisant un filament urbain continu entre le bourg de Wintzenheim et la ville de Colmar, en l'absence de documents d'urbanisme volontaristes.

S'étirant sur près de 2 kilomètres de longueur et sectionné par la Route Départementale n°83 (avec ses 22 500 véhicules/jours) ce faubourg s'est étoffé progressivement, d'abord le long du chemin de Feldkirch, ensuite par la greffe de nombreux lotissements d'importances diverses ; les plus importants se situent rue des Trois-Châteaux, quartier des Fleurs, rue du 2 Février, rue du docteur Pflimlin ; des constructions en nombre heureusement limité, se sont édifiées le long de la Route Départementale, y compris le long de l'ancienne section de cette route (route de Rouffach).

La césure de la Route Départementale n°83

Elle constitue véritablement une césure dans le tissu bâti de la commune, tant par l'effet des nuisances phoniques qu'elle génère que des difficultés de franchissement qu'elle induit ; de fait la partie Est du faubourg, difficilement solidaire du centre de Wintzenheim, semble-t-elle plus faire partie de Colmar...

Cette urbanisation s'est donc effectuée au gré des opportunités foncières, en tirant profit de l'existence de tout ou partie des équipements publics nécessaires à la construction ; le Plan Local d'Urbanisme antérieur a pris acte d'une situation existante, en prévoyant toutefois pour le futur, de compléter la trame bâtie par l'urbanisation des espaces enclavés dans le tissu urbain existant.

Le seul trait d'union pour l'ensemble des quartiers du faubourg est alors la route de Colmar qui ne constitue pas un espace public d'une grande convivialité. Cette voie est cependant le support de desserte pour le réseau de transport en commune (TRACE) reliant Colmar à Wintzenheim.

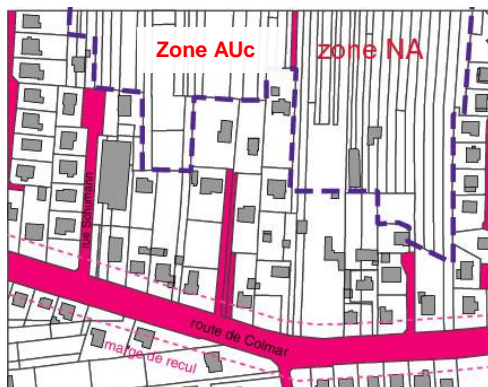


La route de Colmar au droit de l'église Sainte-Odile

Ce caractère déstructuré du quartier est encore renforcé en l'absence d'organisation urbaine sous forme de lotissement ; l'urbanisation en profondeur des parcelles s'effectue alors de façon anarchique, par diffusion progressive de constructions isolées

ou développées en chapelets de long de voies privées (ou de servitudes de passage), mal gérées et souvent de largeur insuffisante.

Ce mode d'utilisation de l'espace délaisse alors les parcelles les plus exigües et les parcelles enclavées et induit une confusion extrême dans la perception de l'espace bâti ; sans compter les inconvénients en matière de gestion des accès et des réseaux.....



Urbanisation spontanée le long de la route de Colmar

A l'Ouest des quartiers greffés sur le noyau bâti central

Structurés principalement autour des rues Clemenceau, du Maréchal Joffre, de la Vallée, du Logelbach, Albert Schweitzer, etc... les quartiers situés en périphérie directe du centre s'organisent plus favorablement autour du centre commerçant et surtout des équipements publics principaux : écoles, collège, mairie, équipements sportifs et de loisirs.

Présence de l'habitat collectif

Ces quartiers sont également à dominante d'habitat pavillonnaire, dépassant rarement un niveau à l'égout du toit ; mais, plus fréquemment que dans la partie Est de la commune, des bâtiments à usage d'habitat collectif prennent place dans le tissu bâti : deux petits quartiers rue des Trois Châteaux (cité Langevin) et du Baerenthal (cité Clairefontaine) d'une hauteur atteignant jusqu'à 4 niveaux à l'égout du toit, et un semis d'opérations plus modestes.

Alors que les collectifs récents s'inscrivent favorablement dans le paysage urbain, avec notamment des toitures en pente en cohérence avec l'image d'ensemble de la zone, quelques collectifs des "années soixante", sont de simples parallélépipèdes posés sur la parcelle, sans aucun lien avec l'environnement proche.



Quartier d'habitat social rue du Baerenthal



Collectif privé "posé" dans la rue des Prés..

Une trame urbaine à compléter

La périphérie à dominante pavillonnaire de Wintzenheim-bourg comporte encore des espaces "libres" qui sont soit directement enclavés dans le tissu bâti, soit situés en frange d'agglomération, au contact direct des zones viticoles protégées.

Ce sont des secteurs en attente d'être urbanisés, vers lesquels aboutissent souvent des amorces de voiries aménagées ou simplement réservées. Il s'agit des zones AUC délimités par le P.L.U. initial, réservés au développement futur de l'agglomération ; force est de constater que durant la validité du P.L.U., très peu de ces espaces ont été urbanisés compte tenu des blocages fonciers dus notamment à la structure foncière mais également à l'intérêt agricole des lieux ; l'ensemble est en effet situé dans l'aire d'appellation contrôlée.



Au lieu-dit "Neugestz" une importante zone d'urbanisation future délimitée au P.L.U. ; à gauche un important accès privé desservant une seule construction.

Tant pour assurer la continuité de la trame urbaine que pour utiliser au mieux les équipements publics existants, il est malgré tout d'un intérêt certain d'ouvrir tout ou partie de ces secteurs à l'urbanisation.

Deux sites d'activité intégrés au tissu urbain

Bien desservis par la RD 417, les sites d'activité "Braker France" et "Jaz" s'inscrivent sans heurt dans le contexte urbain, compte tenu notamment de la configuration générale des sites.

Initialement affecté à des activités non commerciales, puis réorienté vers une recherche de mixité urbaine, le site "Jaz", d'une superficie de 3.9 hectares présente aujourd'hui un potentiel de reconversion certain. S'agissant d'une propriété privée, la commune ne maîtrise pas l'aménagement effectif du périmètre.



L'entrée principale du site "Jaz" soulignée par un alignement d'arbres



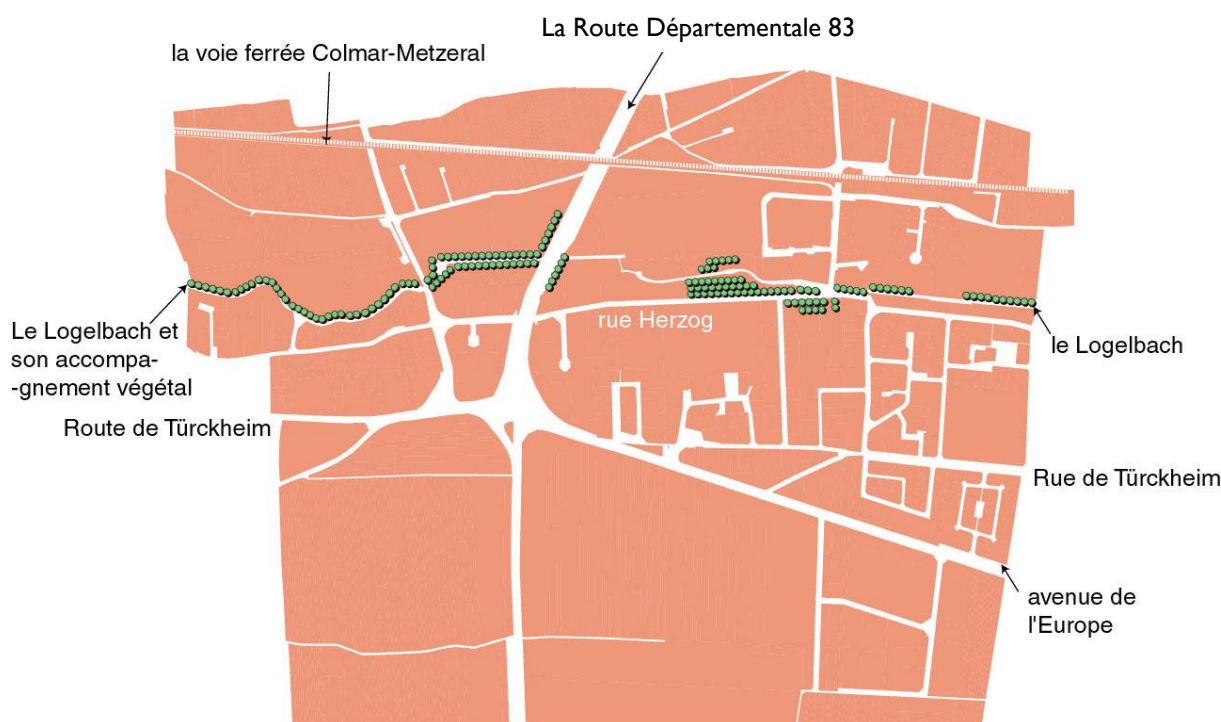
Depuis la rue René Schmitt l'arrière du site "Jaz" révèle une sous-utilisation de cette importante zone d'activités

6.3. Le quartier du Logelbach

Une logique d'organisation Est-Ouest

Cette importante partie du domaine bâti communal, constituant une entité urbaine disjointe du bourg-centre, est de fait intégrée à l'entité urbaine colmarienne.

Il s'agit en fait de la "façade" de la commune sur les ressources en eau et en énergie apportées autrefois par le Logelbach, dérivation de la Fecht, et qui ont permis l'implantation de moulins d'abord, puis de manufactures.



Sur le territoire de la commune de Wintzenheim, ce sont essentiellement les établissements Haussmann et Herzog qui ont progressivement modelé le tissu bâti par le développement des usines, de l'habitat ouvrier mais également l'implantation de maisons de maître le long des actuelles rue portant leur nom ; celles-ci dessinent encore avec le Logelbach l'axe central du quartier.

La préservation des boisements riverains du Logelbach et la présence d'un patrimoine arboré dense et de qualité, confèrent à cet axe un caractère verdoyant.

Au Sud, c'est l'itinéraire menant de Turckheim à Colmar qui a supporté un développement urbain plus récent, en grande partie sous forme de lotissements, comme l'indique bien l'image de la trame viaire. Il a été supplanté dans la partie Est par l'avenue de L'Europe axe structurant majeur de l'Ouest colmarien et Route Départementale N°11.

Autre axe Est-Ouest, la voie ferrée Colmar-Metzeral constitue plutôt une césure dans le tissu urbain ; au Nord de cette voie en effet, le développement urbain s'est diffusé à partir de la Route Nationale n°415.



La rue Herzog et son caractère verdoyant



A l'Est, la reconversion de la friche Velcorex a permis la réalisation d'un grand nombre de logements.

La césure de la RD 83

Mais c'est, comme à "Wintzenheim-bourg", la Route Départementale n°83 qui constitue une césure urbaine, un élément perturbant le contexte résidentiel. S'inscrivant en effet en rupture avec la logique d'organisation Est-Ouest du quartier, elle marginalise d'importants quartiers d'habitation, rues Acker, des Prés, route de Turckheim ; du moins a-t-elle facilité le développement de l'important centre commercial occupant l'ancienne usine Herzog.

Des fonctions imbriquées

Expression de la "mixité urbaine", la traversée de Logelbach par l'axe central permet d'appréhender successivement la tradition industrielle, la "centralité urbaine" -rassemblant l'habitat collectif, l'église et les écoles-, la fonction commerciale entraînée par les structures en place et enfin l'habitat pavillonnaire de la rue des Prés.

Les lotissements du Sud et de l'Ouest de Logelbach

Favorisée notamment par la présence d'importantes propriétés foncières, la structuration de ce secteur de Logelbach s'est opérée en grande partie sous forme de lotissements.

Le caractère arboré d'une bonne partie du secteur, - notamment l'ancien parc "Herzog" et le couvent des Dominicaines - a été heureusement préservé dans le cadre de cette urbanisation.

Cet ensemble urbain, composé presque exclusivement d'un habitat pavillonnaire isolé des limites séparatives dépassant rarement un niveau à l'égout du toit, s'articule alors de façon satisfaisante sur un maillage de voies desservant également dans de bonnes conditions les constructions "spontanées". A l'extrême Est et à l'extrême Ouest toutefois, deux groupements de constructions édifiées en "bandes" sur limites séparatives prennent place : cours Alfred Schoen et rue des Prés.

Un nombre important d'opérations collectives sont également à noter dans le quartier.



Abondante végétation arborescente rue des Dominicaines



Le groupe d'habitation de la rue Acker : habitat collectif horizontal avec jardins privés

Rue Adolphe Hirn : une dominante d'habitat collectif

Le quartier de la rue Adolphe Hirn regroupe l'essentiel de l'habitat collectif du secteur de Logelbach ; c'est notamment l'habitat ouvrier ancien, les logements sociaux de la rue Emile Schwoerer, et l'importante opération immobilière réalisée dans le parc de l'ancienne propriété Hausmann. Ces constructions s'élèvent jusqu'à quatre niveaux à l'égoût du toit et s'établissent pratiquement à l'alignement le long de la rue Adolphe Hirn, affirmant son caractère urbain.

Dans ce contexte, la présence d'un habitat pavillonnaire isolé des limites séparatives édifié sur des terrains particulièrement exigus (350 à 400 m²) paraît quelque peu incongrue (rue du Hêtre).

Véritable cœur de Logelbach ce quartier est proche du groupe scolaire et comprend la Poste, la Mairie Annexe, l'école privée Mathias Grünenwald et surtout la halte ferroviaire sur la ligne Colmar-Metzeral. Compte tenu de l'importante urbanisation du site, il ne reste que peu de marge de manœuvre pour de nouvelles opérations.

Le secteur d'Ingersheim

Les autres espaces urbains situés au Nord de la voie ferrée résultent pour l'essentiel d'une urbanisation spontanée antérieure à la dernière guerre, avec une diffusion progressive des constructions le long des itinéraires et sur le parcellaire rural préexistant ; les caractéristiques de certaines voies rendent difficiles une densification que la structure foncière rendrait possible.



Collectifs rue Emile Schwoerer ; au fond la rue Adolphe Hirn



Le pavillon, témoin des fastes passés du Parc Hausmann, a été préservé dans le cadre de l'opération immobilière.

Le quartier du Logelbach a connu ces dernières années un certain nombre d'opérations d'aménagement qui ont contribué à une valorisation des espaces existants et à une densification du tissu urbain local. Il existe aujourd'hui relativement peu de disponibilités foncières de nature à permettre des opérations d'ensemble. A noter, cependant un projet de réalisation de logements sociaux sur une partie du parc Acker, à l'Ouest de la RD 83. Les espaces publics consommés dans cette partie seront compensés avec le réaménagement du parc Herzog.

6.4. La Forge

L'annexe de La Forge, à l'origine un atelier de taillandier transformé en filature et tissage, est représentatif de l'organisation sociale du 19^e siècle : à côté de l'usine, connectée sur la ressource en énergie et en eau par le canal usinier, se trouvent la maison de maître insérée dans son parc, la cité ouvrière et les dépendances agricoles.

Depuis la disparition de l'activité textile en 1930, le site paraît avoir peu évolué et l'on retrouve aujourd'hui ses diverses composantes, affectées toutefois à des activités diversifiées :

- l'institut médico-pédagogique dans la maison de maître et ses nombreuses dépendances ;
- la friche industrielle affectée à des activités économiques, des services ;
- les bâtiments agricoles affectés à une exploitation agro-touristique ;
- au Sud de la RD n°417 les constructions à usage d'habitation comportant deux niveaux à l'égout du toit et directement soumises au bruit généré par l'importante circulation automobile (13 225 véhicules/jour en 2015) ; elles s'agencent encore, avec leurs dépendances et leurs jardins en une structure complexe représentative des cités ouvrières.



Autres contraintes, celles liées à la zone inondable de la Fecht, incluant d'ores et déjà un certain nombre de constructions ; elle interdit en fait tout développement du site bâti vers le Nord-Est.



Vue sur la partie Sud-Ouest de La Forge : l'ancienne friche industrielle, les jardins et les maisons d'habitation s'inscrivent sur fond des boisements riverains de la Fecht et du parc.

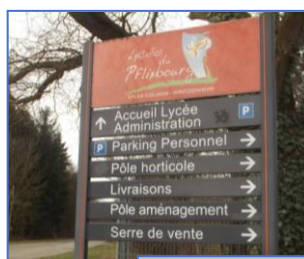
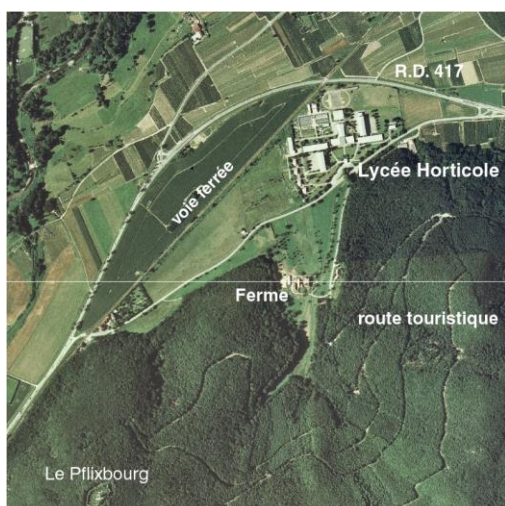


L'arrière du site donnant sur la zone inondable et la Fecht : un espace intime cloisonné par les boisements ; à droite la levée du canal usinier.

6.5. Saint-Gilles

En aval du lieu-dit Saint-Gilles, on trouve l'ancien prieuré clunisien transformé en ferme, qui accueille maintenant, en sus de l'activité agricole bio, des gîtes ruraux. Ensuite, le Lycée Horticole dit du "Pflixbourg" constitue le quatrième site urbanisé de la commune de Wintzenheim. Il s'agit en effet d'un important complexe organisant autour des constructions scolaires, de l'habitat, des serres, des aires de stationnement et des jardins.

Situé sur l'ancienne route départementale, le site du Lycée commande également l'accès à la route dite "des Cinq Châteaux", attrait touristique de premier ordre.



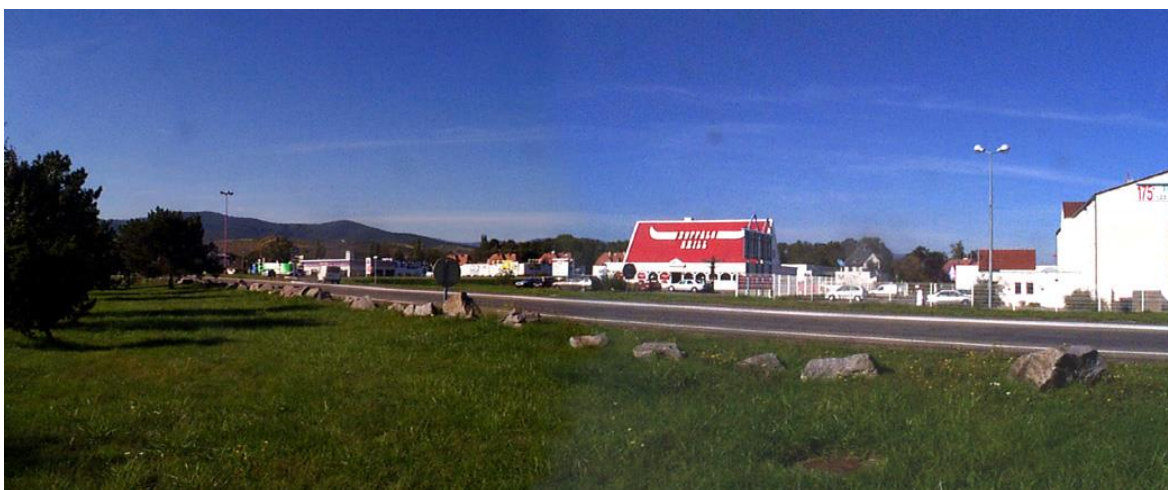
6.6. Les zones d'activités

Il existe sur le territoire communal plusieurs sites accueillant des activités économiques.

Le pôle commercial de Logelbach

Pôle commercial rayonnant sur l'Ouest du bassin de vie colmarien, la zone d'activités commerciale existante imprime en effet fortement sa marque à l'ensemble de Logelbach, tant par les importants flux de circulations induits que par les volumes et l'aspect de ses constructions, en "vitrine" sur les principaux axes routiers : c'est l'effet d'enseigne qui prime, et qui modèle souvent l'aspect des constructions qui sont alors des exemplaires familiers reproduits sur l'ensemble du territoire national.

L'éclatement de l'ensemble de part et d'autre de la RD n°83, l'addition des flux automobiles commerciaux et des flux intercommunaux et l'aménagement sommaire de la route nationale ne contribuent pas plus à la qualité d'ensemble de la zone.



Le pôle commercial vu depuis la RD n°11, avenue de l'Europe.

La zone d'activité du Muehlfeld

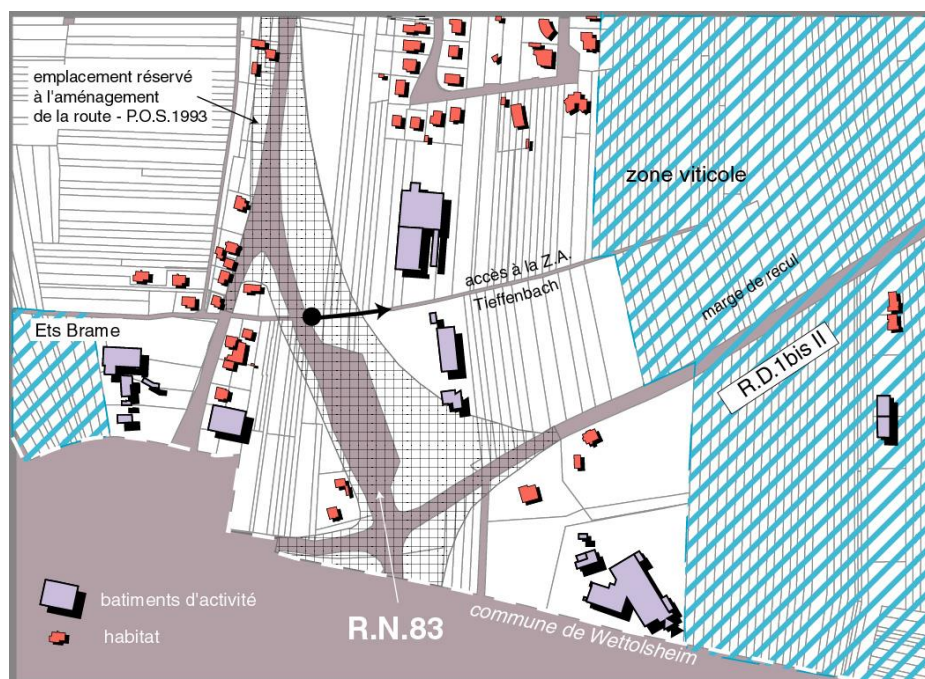
Plus strictement ordonnée le long de l'avenue de l'Europe, avec une marge de recul de 35 mètres par rapport à l'axe de la voie, la zone d'activités du Muehlfeld, qui comporte pour l'essentiel des entreprises sans caractère commercial affirmé, s'inscrit plus discrètement dans l'environnement urbain et naturel.

En limite avec le front urbain colmarien -le "village alsacien", un ensemble dense et volumineux de constructions d'aspect régional- subsiste un espace libre permettant de marquer une coupure entre les communes de Colmar et de Wintzenheim.



La zone d'activités du Muehlfeld ne présente aujourd'hui plus de disponibilités foncières ; à gauche les espaces libres tampon avec le "village alsacien".

La zone d'activités et le quartier du "Tieffenbach"



Véritable point noir sur la Route du Vin, il s'agit de la partie la plus déstructurée et la plus ingrate du territoire communal de Wintzenheim en direction de Wettolsheim. Cette confusion résulte :

- de la multiplication des voiries, -route de Rouffach, la RD 83 qui est la déviation de Wettolsheim, la RD 1 bis II, le Grasweg de Wettolsheim- dessinant ensemble trois carrefours sur un espace restreint ;
- de la présence d'une ancienne carrière occupée par une entreprise ;
- d'un semis épars de maisons d'habitation ;
- de la présence d'imposants bâtiments d'activité difficilement connectés sur la route nationale .
- d'un trafic important sur une voie assez sommairement aménagée .
- de dépôts de matériaux en bordure de route et également de vignes soigneusement cultivées... sans compter les lignes électriques à très haute tension qui surplombent l'ensemble !

Est-ce là le résultat des incertitudes liées à l'aménagement de la RD 83 ? Le P.L.U. initial en avait d'ailleurs tenu compte en "gelant" les abords directs de la route en emplacement réservé et au-delà en secteur UAs strict.

L'évolution du secteur d'activités du Tieffenbach proprement dit paraît donc en particulier liée à l'aménagement futur de la route départementale et à la situation des terrains classés en AOC "Alsace".



Le carrefour RD83 / RD 1 bis II

Le chemin rural qui prolonge la modeste voie desservant, à gauche et à droite, les bâtiments d'activité existants ; au premier plan les vignobles classés.



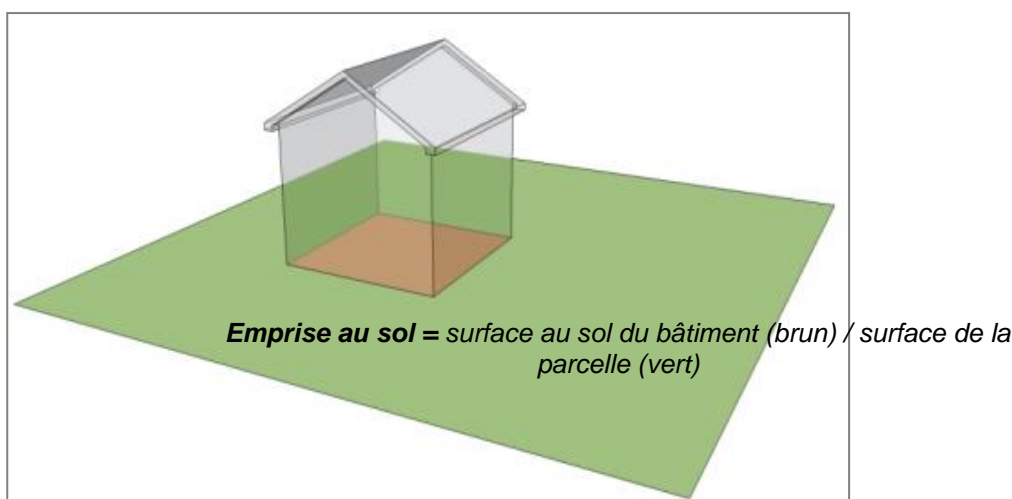
6.7. Les études thématiques

L'emprise au sol du bâti

Eléments méthodologiques

Une des approches urbanistiques classiques de la densité consiste à étudier l'emprise du bâti, c'est-à-dire le rapport entre la construction (surface au sol) et la surface du terrain.

L'emprise du bâti est un critère urbain souvent réglementé dans les PLU au niveau de l'article 9 "emprise au sol".



Le document "emprise du bâti" récapitule toutes les parcelles bâties présentes sur le ban communal, quelle que soit la zone PLU, et établit une typologie en fonction de l'emprise de la (ou des) construction(s) sur la parcelle d'assise.

Six classes de densité du bâti ont été retenues dans cette approche, sachant que les deux classes les moins denses (0,1% à 10% de l'emprise parcellaire) sont également celles où l'on peut imaginer demain dans le cadre du PLU des formes de densification possibles (confer attendus de la loi ALUR du 24 mars 2014).

Ce document cartographique a été réalisé à partir du fond de plan cadastral le plus récent, à savoir le plan 2016 fourni par la DGI (Direction Générale des Impôts).

L'analyse spatiale qui a permis le traitement de l'information a été effectuée par des moyens SIG en sélectionnant dans un premier temps les bâtiments existants, puis les parcelles d'assise de ces bâtiments. Le croisement de ces deux informations a permis le calcul du taux d'emprise bâtie pour chaque parcelle.

Tous les résultats obtenus ont été enfin synthétisés cartographiquement en six catégories.

Les limites de cet exercice portent sur le fond du plan cadastral qui peut comporter des erreurs de saisie, notamment dans le contour ou l'affectation des parcelles : certaines d'entre elles devraient de fait être intégrées dans le domaine public, ou font partie du domaine privé de la commune ; de même, le résultat des échanges ou des ventes de parcelles n'est pas toujours à jour, et les unités foncières résultantes mal figurées. Enfin, certaines constructions sont implantées à cheval sur une ou plusieurs parcelles ce qui peut induire des erreurs de calcul. Le tout donne toutefois un résultat significatif et parlant.

Tableaux de synthèse des données

La carte présentant les emprises bâties, ainsi que les tableaux ci-joints montrent les différences de densité existantes, notamment à l'intérieur du tissu urbain de la commune de Wintzenheim selon les époques de constructions.

En zones Naturelles et Agricoles

Les données relatives aux zones agricoles (A) ou naturelles (N) sont plus anecdotiques, ces espaces étant très peu le support de constructions (contraintes réglementaires), et quand c'est le cas, ces dernières sont bien souvent implantées sur des parcelles très importantes ce qui donne une densité faible.

L'intérêt réside ici plus sur le recensement des constructions existantes en dehors des zones urbaines et/ou urbanisables (U et AU) : cette information revêt son utilité au regard de la loi ALUR et de la loi « Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt » du 13 octobre 2014, qui toutes deux encadrent aujourd'hui différemment les possibilités de constructibilité, y compris pour des bâtiments existants, dans les zones A (agricoles) et N (naturelles) des PLU.

Intitulé DOCURBA	Intitulé analyse	Nombre de bâtiments	Superficie			Emprise en %	
			du bati (ha)	des parcelles (ha)	de la zone d'assise (ha)	du bâti	des parcelles bâties dans la zone
A	Aa	48	0,44	6,00	8192,82	7,3%	0,1%
	A	13	0,35	5,42	299,55	6,5%	1,8%
N	Na	4	0,38	2,66	11,84	14,4%	22,5%
	Nb	1	0,02	1,59	5,68	1,6%	28,0%
	Nc	2	0,02	4,86	9,73	0,4%	50,0%
	Ne	1	0,02	0,13	0,13	11,9%	100,0%
	N	15	0,37	205,72	8628,83	0,2%	2,4%
TOTAL		84	1,60	226,39	17148,59	0,7%	1,3%

On recense 84 bâtiments hors zones urbaines ou urbanisables du PLU : respectivement 61 en zone agricole A et 23 en zone naturelle N. Seuls les secteurs particuliers comme les secteurs de loisirs ou autres ont un pourcentage de construction plus élevé.

Ces 84 constructions devront faire l'objet d'une réflexion particulière dans le cadre du PLU afin de définir soit des zonages et une réglementation adaptés, soit un simple repérage cartographique et des indications réglementaires spécifiques quant à leur possibilités d'évolution.

En zones Urbaines et/ou urbanisables

En zones urbaines, les résultats obtenus présentent des situations générales différentes :

Intitulé DOCURBA	Superficie en ha			Emprise en %	
	du bâti	des parcelles	de la zone d'assise	du bâti	des parcelles bâties dans la zone
UA	6,04	12,17	16,50	49,6%	73,8%
UB	6,96	35,45	43,21	20%	82%
UC	26,80	133,16	191,28	20%	70%
UE	6,11	19,72	32,57	31%	61%
AU	0,90	6,02	33,10	15%	18%
TOTAL	46,81	206,53	316,66	23%	65%

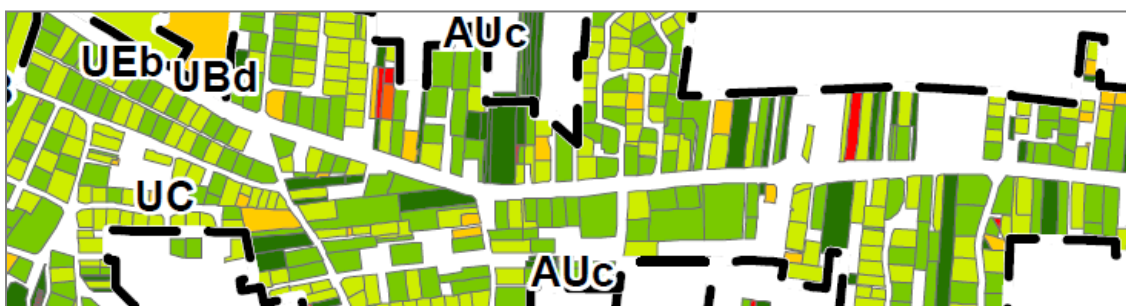
Centre ancien

Globalement seul le centre ancien (UA) présente sur la carte des teintes rouge-orange, synonymes d'emprises plutôt conséquentes. C'est dans ce périmètre qu'une densité marquée est la plus visible.



Les extensions

Le reste du ban présente des emprises du bâti plus faibles et relativement uniformes dans les quartiers les plus récents ce qui s'explique notamment par la prédominance des extensions urbaines pavillonnaires de faibles densités tout autour du centre ancien.



Les secteurs d'extensions

Il semble important de noter tout de même des différences entre ces zones d'extensions. On exprime ici la notion de densité en termes de pourcentage d'emprise au sol du bâti. Par exemple une densité de 33% signifie qu'en moyenne un tiers de chaque parcelle est subâti.

Les zones AUC/AUs sont encore peu construites et ce n'est que du coup par coup malgré la définition des secteurs UA_c qui doivent faire l'objet d'aménagement.

d'ensemble. Leur densité est donc plus faible : 15%. Cependant les zones à urbaniser sont encore peu bâties (18%).

Intitulé DOCURBA	Superficie en ha			Emprise en %	
	du bâti	des parcelles	de la zone d'assise	du bâti	des parcelles bâties dans la zone
AUc-10	0,03	0,71	5,87	4,8%	12,2%
AUc-46	0,01	0,08	1,72	14,0%	4,5%
AUc-6	0,00	0,07	0,39	1,3%	17,0%
AUc-7	0,03	0,15	3,19	19,8%	4,9%
AUc-9	0,00	0,14	2,18	2,7%	6,4%
AUs-11	0,82	4,87	19,75	16,8%	24,7%
TOTAL	0,90	6,02	33,10	15,0%	18,2%

Les secteurs économiques

La zone UE, présente une emprise du bâti de 31%.

Intitulé DOCURBA	Superficie en ha			Emprise en %	
	du bâti	des parcelles	de la zone d'assise	du bâti	des parcelles bâties dans la zone
UEa-25	1,56	5,10	8,88	30,6%	57,4%
UEa-26	0,19	0,64	0,64	29,5%	100,0%
UEa-27	0,11	0,84	0,89	13,4%	95,2%
UEa-28	0,51	1,00	1,82	51,3%	54,7%
UEa-44	0,06	1,10	1,35	5,9%	81,1%
UEb-29	2,80	7,86	14,86	35,6%	52,9%
UEb-30	0,31	1,26	1,30	24,7%	97,1%
UEc-31	0,56	1,92	2,82	29,2%	68,2%
TOTAL	6,11	19,72	32,57	31,0%	60,6%

Les parcelles des zones UE sont urbanisées avec des taux allant jusqu'à 100%, d'autres secteurs sont urbanisés seulement à moitié.

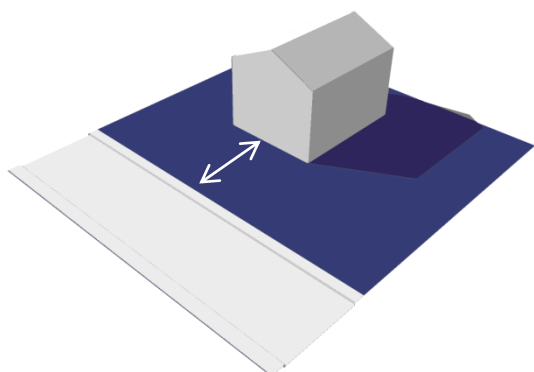
Questionnement et enjeux

Comment ajuster les délimitations entre zones afin de gagner en cohérence réglementaire et optimiser le foncier urbain disponible ou bâti ? L'emprise au sol des constructions doit être ajustée afin de permettre une densification progressive et maîtrisée.

Il faudra recalibrer les zones d'extension en fonction des besoins en logements et des besoins pour les activités économiques.

L'implantation du bâti par rapport aux voies

Eléments méthodologiques



Ce document tente de résumer les grands types d'implantation des constructions par rapport aux voies et espaces publics, et ce faisant, porte sur l'article 6 du PLU en vigueur.

Il a été également réalisé à partir du fond de plan cadastral le plus récent, à savoir le plan 2016 fourni par la DGI (Direction Générale des Impôts).

L'analyse spatiale effectuée par des moyens SIG mesure dans un premier temps, pour chaque construction, la distance qui la sépare des emprises publiques. Puis les informations obtenues sont résumées en trois classes afin de simplifier les résultats et de faire ressortir graphiquement des "morphotypes" différenciés.

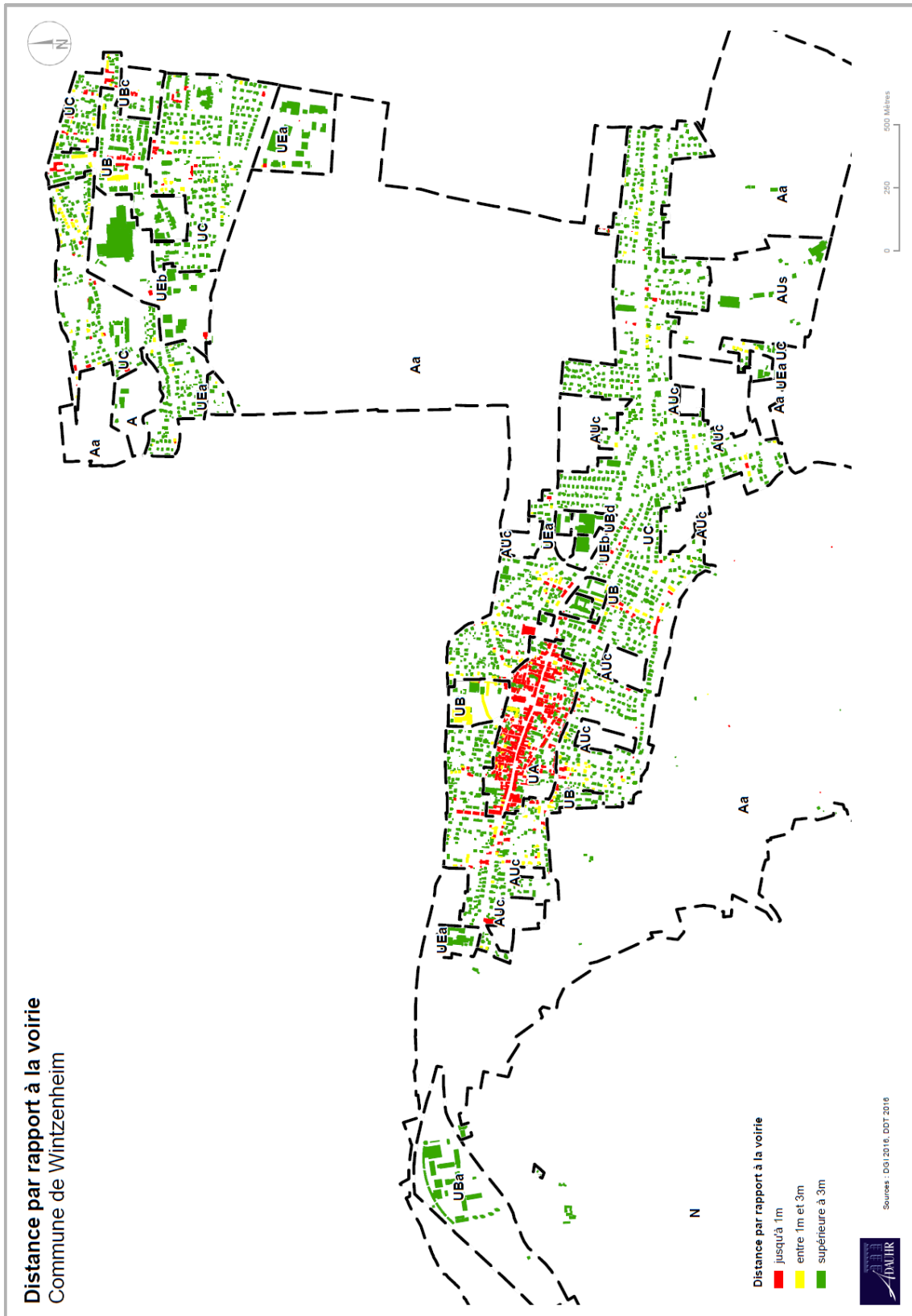
Dans la catégorie 0-1 mètre on peut partir du principe que l'on se situe dans des espaces urbains implantés à l'alignement des voies. Au-delà de 3 mètres, on se situe peu ou prou dans des quartiers ou de fait on appliquerait les règles d'implantation du RNU (Règlement National de l'Urbanisme) et où finalement le PLU n'apporte pas de règles particulières. La catégorie intermédiaire ressort graphiquement dans des îlots où le document d'urbanisme a probablement servi ou tenté d'optimiser l'usage du sol en permettant des implantations bâties spécifiques. On retrouvera ici des limites à l'exercice d'analyse déjà évoquées ci-dessus, tant pour les emprises publiques que pour les délimitations parcellaires.

Tableaux de synthèse des données

Les tableaux ci-joints identifient les constructions analysées et présentent des comptages et pourcentages de constructions par catégories d'implantations retenues.

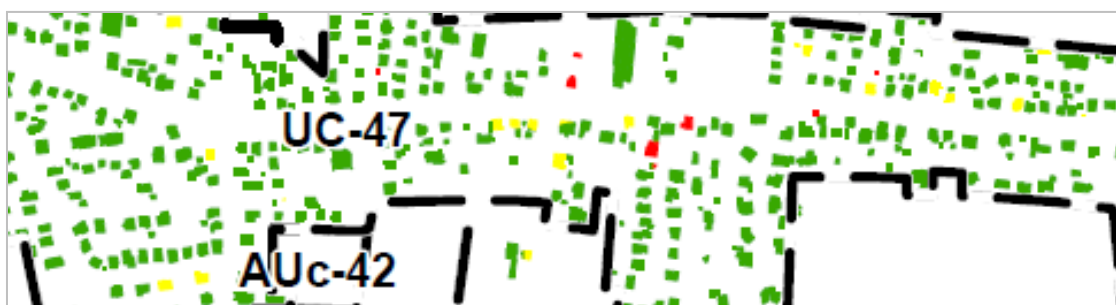
ZONE DOCURBA	Distance en mètres par rapport à la voie						Nb constructions
	entre 0-1m	%	entre 1-3m	%	sup. à 3m	%	
UA	380	53%	29	4%	313	43%	722
UB	28	8%	21	6%	295	86%	344
UC	210	6%	255	7%	3133	87%	3598
UE	8	5%	4	2%	152	93%	164
AU	2	4%	1	2%	46	94%	49
A	5	5%	3	3%	93	92%	101
N	2	4%	1	2%	51	94%	54
TOTAL	635	13%	314	6%	4083	81%	5032

Distance par rapport à la voirie
Commune de Wintzenheim



Le recul de 3 mètres par rapport à la voie est prédominant

Dans toutes les zones sauf dans le centre UA, c'est le recul de plus de 3 mètres qui s'impose très fortement (la part de ce type de construction est globalement supérieure à 80 %).



Centre ancien

La zone UA de Wintzenheim est celle qui ressort graphiquement le plus en rouge, avec en moyenne 53% des constructions à l'alignement. Ce qui confirme l'analyse de la morphologie du type de logement "corps de ferme" définie précédemment.



Ainsi, la commune de Wintzenheim affiche assez clairement, sauf dans la partie centrale, une morphologie bâtie marquée par les reculs vis-à-vis des emprises publiques. La carte générale est avant tout de couleur verte illustrant des constructions implantées au moins à 3 mètres des voies.

Les statistiques ne font que quantifier cet état de fait : il n'y a pas à Wintzenheim, en dehors du centre-ville, des périmètres où le recul d'au moins 3 mètres n'est pas prépondérant.

Les zones économiques

En zone d'activités économiques la règle est au recul de plus de 3 mètres. Ce constat est logique, tant du point de vue des fonctionnalités, de l'accès, que de l'inscription paysagère des bâtiments depuis l'espace public.

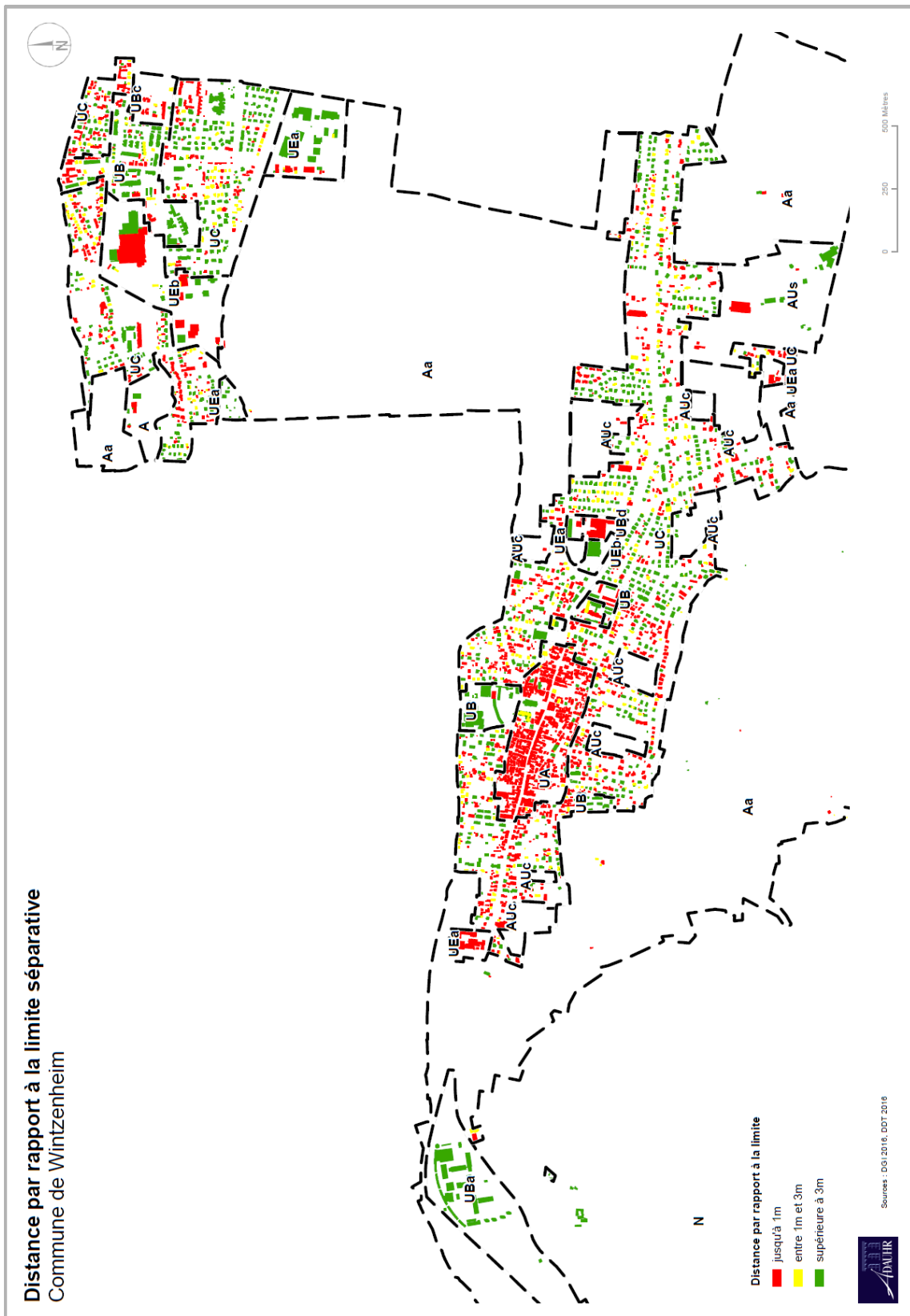
Questionnement et enjeux

L'enjeu ici porte sur le bon usage de la règle et sur la levée d'un présupposé : la mixité urbaine en termes d'implantation par rapport aux voies est possible, voire souhaitable. Soit de façon volontaire, voire exclusive pour marquer un paysage urbain le long d'une voie, ou d'une place, soit pour donner des réponses et une diversité de situation dans les quartiers ou les îlots.

Le choix et les solutions sont par contre délicats à mettre en œuvre, tant la morphologie urbaine communale est imprégnée de ce recul notable par rapport aux emprises publiques.

C'est toutefois à envisager pour des secteurs d'extension urbaine (AU du PLU), où sur des "dents-creuses" urbaines, afin d'éviter l'aspect "nappe urbaine indifférenciée", structurer et renforcer des emprises publiques et limiter la consommation d'espace.

Distance par rapport à la limite séparative
Commune de Wintzenheim



Distance par rapport à la limite
 ■ jusqu'à 1m
 ■ entre 1m et 3m
 ■ supérieure à 3m

DAUHR
 Sources : DGI 2016, DDT 2016

L'implantation du bâti par rapport aux limites séparatives

Eléments méthodologiques

Ce document tente de résumer les grands types d'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives, et ce faisant porte sur l'article 7 du PLU en vigueur.

Il a été également réalisé à partir du fond de plan cadastral le plus récent, à savoir le plan 2016 fourni par la DGI (Direction Générale des Impôts).

L'analyse spatiale effectuée par des moyens SIG mesure dans un premier temps pour chaque construction la distance qui la sépare de chaque limite parcellaire (de fait on utilise l'entité emprises publiques évoquée dans le chapitre précédent).

Puis les informations obtenues sont résumées en trois classes afin de simplifier les résultats et de faire ressortir graphiquement des "morphotypes" différenciés.

Dans la catégorie 0-1 mètre on peut partir du principe que l'on se situe dans des espaces urbains implantés sur limite séparative. Au-delà de 3 mètres, on se situe peu ou prou dans des quartiers ou de fait on appliquerait les règles d'implantation du RNU (Règlement National de l'Urbanisme) et où finalement le PLU n'apporte pas de règles particulières. La catégorie intermédiaire ressort graphiquement dans des îlots où le document d'urbanisme a probablement servi ou tenté d'optimiser l'usage du sol en permettant des implantations bâties spécifiques le long des limites de parcelles. On retrouvera ici des limites à l'exercice d'analyse déjà évoquées ci-dessus, tant pour les emprises publiques que pour les délimitations parcellaires : dans ce dernier cas, la méconnaissance des unités de propriétés peut fausser le travail. Cependant, les résultats obtenus restent assez fiables et permettent de présenter un diagnostic réaliste de la situation.

Tableaux de synthèse des données

Les tableaux ci-joints identifient les constructions analysées et présentent des comptages de constructions par catégories d'implantations retenues.

ZONE DOCURBA	Distance en mètres par rapport à la voie						Nb constructions
	entre 0-1m	%	entre 1-3m	%	sup. à 3m	%	
UA	658	91%	17	2%	47	7%	722
UB	104	30%	28	8%	212	62%	344
UC	1890	53%	447	12%	1261	35%	3598
UE	85	52%	9	5%	70	43%	164
AU	27	55%	0	0%	22	45%	49
A	40	40%	16	16%	45	45%	101
N	11	20%	6	11%	37	69%	54
TOTAL	2815	56%	523	10%	1694	34%	5032

L'agglomération de Wintzenheim présente sur cette thématique un tout autre profil que par rapport aux emprises publiques. Autant la carte de cette dernière était verte, marquée par les reculs par rapport aux voies, autant celle-ci apparaît plus rouge, empreinte d'implantations bâties sur limites de propriétés.

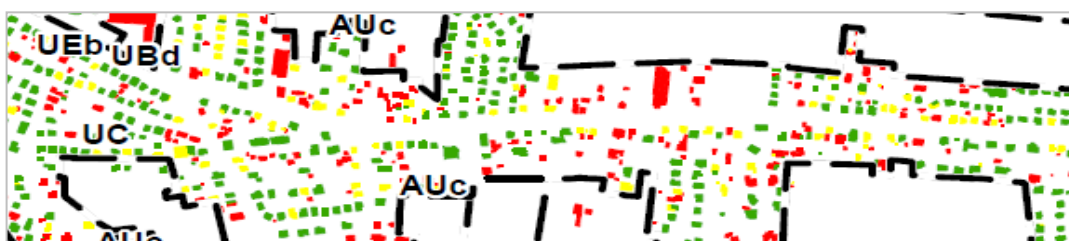
Le centre ancien

Le centre ancien, densément bâti avec une forte majorité de constructions sur limite parcellaire (91%) : zone UA.



Les extensions

Les secteurs en dehors du centre ancien présentent désormais un patchwork de couleurs plus large vers les tons rouge et vert.

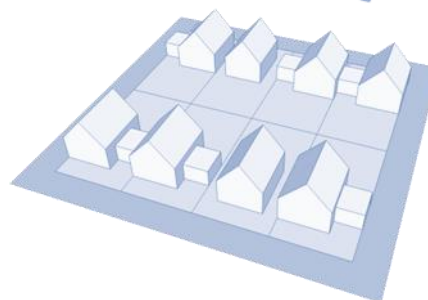
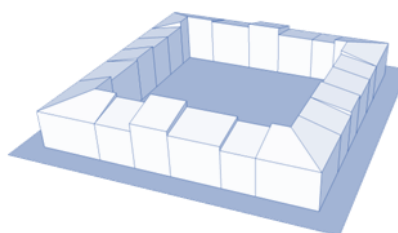


La forte présence de maisons intermédiaires ou accolées et d'immeubles, augmente nettement la tonalité de rouge dans les secteurs résidentiels. Ce sont des quartiers qui offrent généralement de belles mixités entre maisons accolées et maisons isolées en cœur de parcelle.

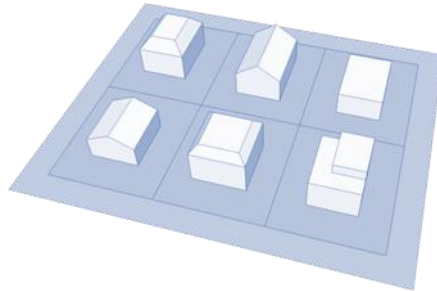
Les trois ordres d'implantation

Les logiques d'implantations des constructions par rapport aux limites séparatives peuvent aboutir à la création de trois grands ordres urbains :

- **L'ordre continu** où les constructions sont implantées sur les deux limites séparatives, surtout présent sur le centre ancien.
- **L'ordre semi-continu** (ou semi-ouvert) où une part importante de constructions est implantée sur une ou plusieurs limite(s), surtout présent dans les secteurs de mixités du bâties proche des axes principaux de circulation, de construction d'après-guerre.

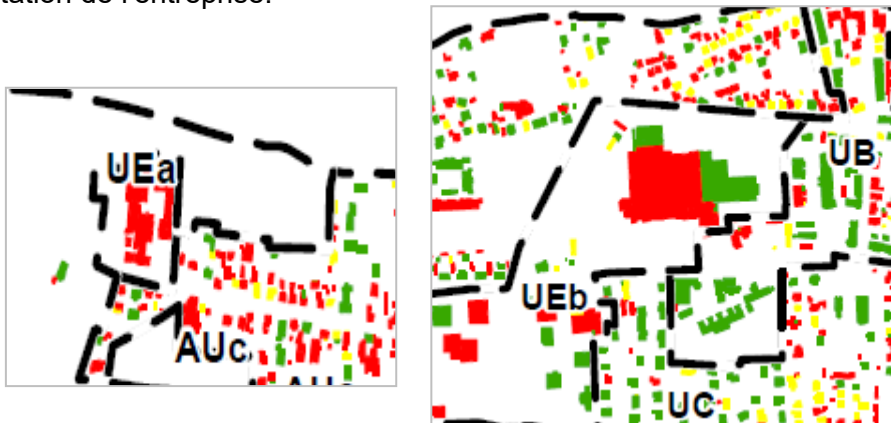


- **L'ordre ouvert** s'est répandu en même temps que la démocratisation de la voiture. Dans les années 80, c'est l'essence du lotissement où les constructions sont implantées en cœur de parcelle.



Les secteurs d'activités

De manière générale les secteurs d'activités favorisent toujours la limite minimale de trois mètres mais cette différence s'atténue cependant par rapport à la limite des espaces publics. Cette constatation dépend surtout du type d'activité, et du lieu d'implantation de l'entreprise.



Questionnement et enjeux

La commune de Wintzenheim offre à l'analyste et à l'urbaniste différents cas de figure en termes d'implantation de ses constructions par rapport aux limites parcellaires. La souplesse réglementaire en terme d'implantation pourrait être validée dans le futur PLU, et même être encouragée afin de permettre des opérations variées et mixtes qui donnent de la diversité morphologique dans l'agglomération tout en permettant une densification variée et adaptée aux différents secteurs. Un travail précis devra précéder la détermination des limites de zones.

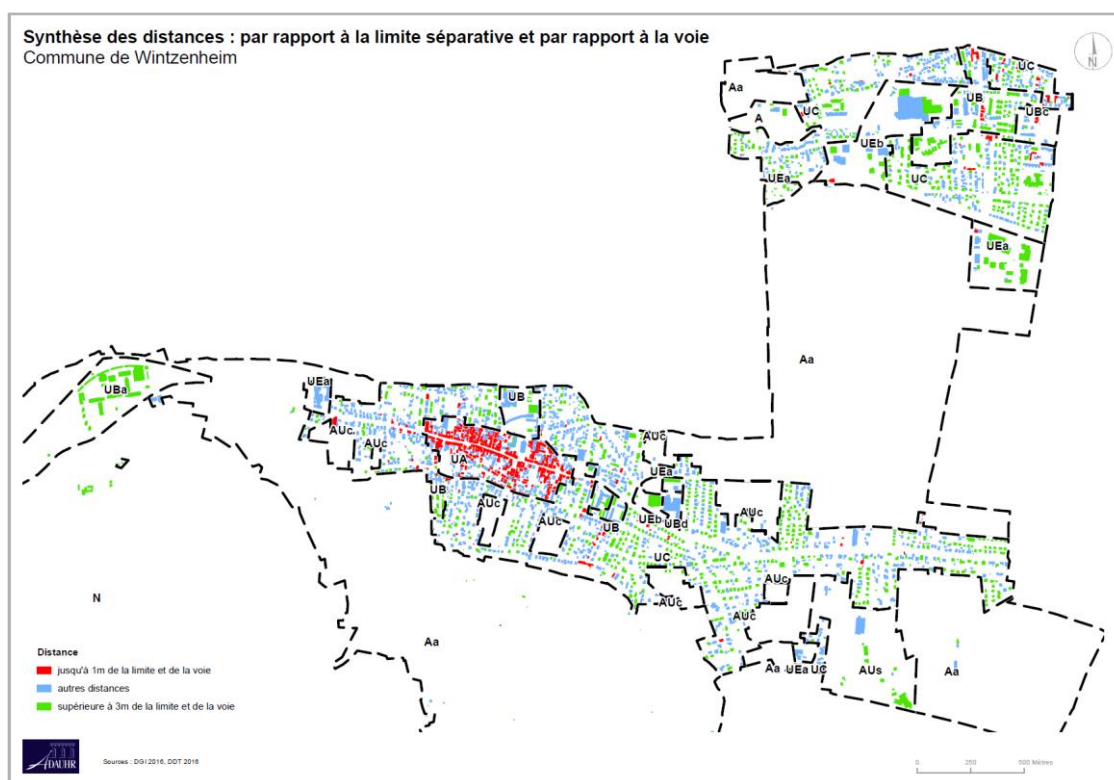
Synthèse des distances d'implantation du bâti

Éléments méthodologiques

L'idée au travers de ce document de synthèse, est de tenter de présenter le tissu bâti de Wintzenheim au travers d'une analyse croisée qui porte sur l'implantation des constructions par rapport aux voies et limites.

Là encore trois catégories cartographiques sont proposées afin de faciliter la lecture et de faire ressortir graphiquement les situations selon les quartiers et les zones du PLU. Dans la catégorie 0-1 mètre des voies et limites (en rouge sur la carte) on retrouve les espaces urbains qui utilisent au mieux l'espace et les configurations parcellaires disponibles. La bonne corrélation avec les résultats obtenus au chapitre 3 (emprise bâtie) qui précède n'étonnera personne.

A l'inverse, en vert sur la carte, apparaissent les bâtis qui de fait respectent les reculs de type RNU. Et en bleu on retrouve tous les cas intermédiaires qui tantôt sont situés sur une limite ou un alignement.



Questionnement et enjeux

Graphiquement, cette carte de synthèse produite sur la base de l'implantation des constructions permet de s'interroger sur la pertinence des zonages proposés par le PLU et/ou sur leur pérennisation.

Une seconde question pourrait être celle de l'écriture des règles d'urbanisme, voire des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) pour les zones d'urbanisation à maintenir ou à ouvrir, afin d'optimiser l'usage du foncier disponible, qui devra s'inspirer des constats évoqués dans ce qui précède.

Hauteur des constructions

Eléments méthodologiques

Il s'agit là du document de synthèse le plus complexe à élaborer car il fait appel à deux types de sources de données :

- d'abord le fond de plan cadastral le plus récent, à savoir le plan 2016 fourni par la DGI (Direction Générale des Impôts) ;
- ensuite le fichier de la BD Topo de l'IGN 2015 qui dans certains de ses attributs donne des valeurs indicatives pour les hauteurs à l'égout du toit des bâtiments répertoriés.

N B :

- la notion de construction ou de bâtiment ne doit pas être confondue avec celle de logement. Nous retrouvons des constructions qui sont de fait des entreprises et/ou des équipements ;
- le cadastre différencie parfois, pour une même unité bâtie, différentes constructions ou bâtiments sans que cela apparaisse clairement sur le plan (problème d'échelle de représentation et de représentation graphique : ainsi pour une maison individuelle sur une parcelle de propriété on pourra de fait compter cadastralement plusieurs constructions agglomérées (la maison, le garage attenant, la véranda). Même dans ce cas une construction n'est pas égale à un logement.

La première difficulté réside dans le croisement de ces deux sources d'informations par des moyens SIG. La BD Topo étant moins à jour que le cadastre, certaines hauteurs de bâtiments ne peuvent être mentionnées (il s'agit notamment des bâtiments plus récents, mais surtout de la moindre précision de la BD Topo quant à la représentation des constructions dans les agglomérations).

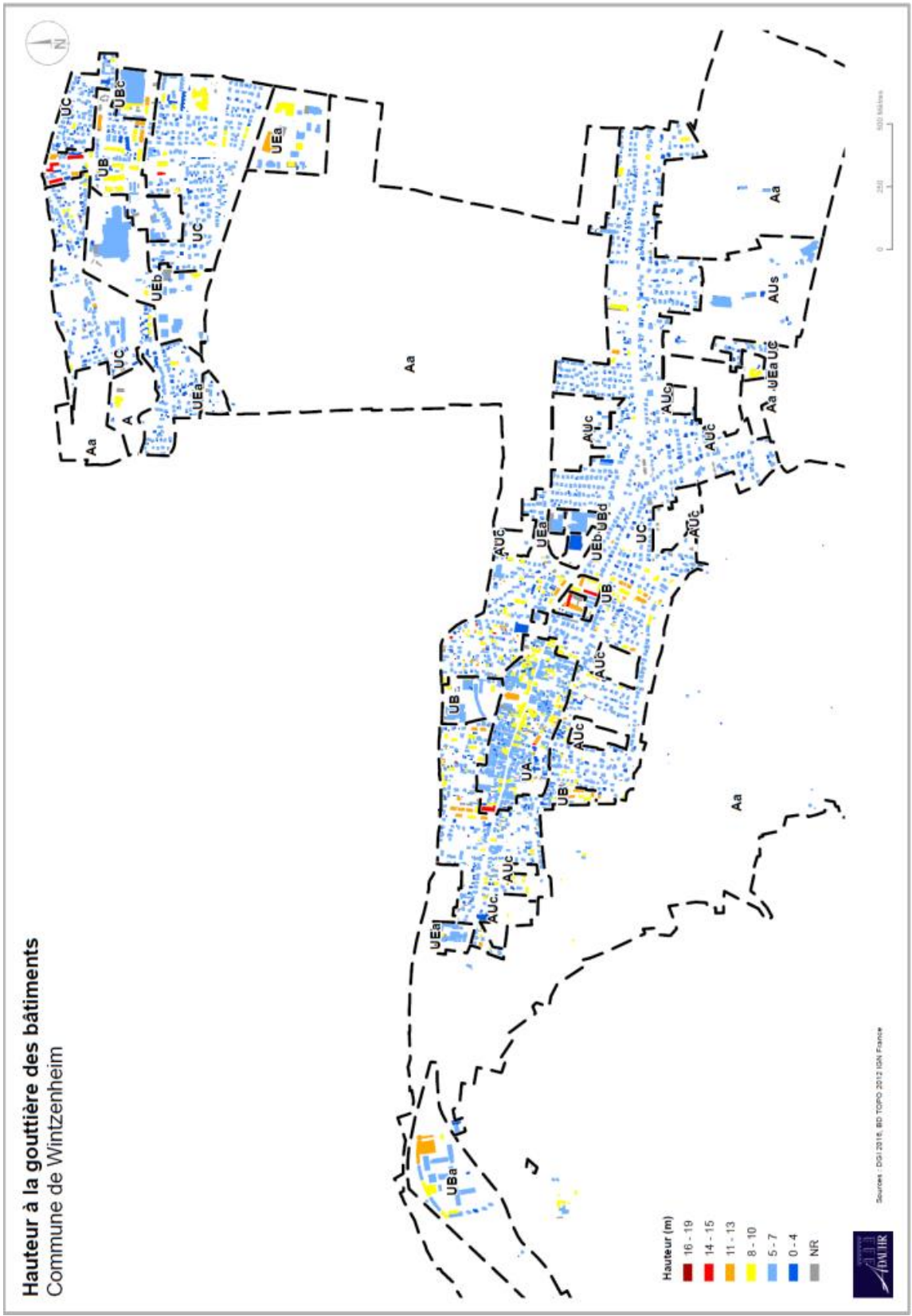
De même, cette source d'information étant géométriquement moins précise, il convient d'opérer préalablement des réajustements entre les deux plans d'informations afin de pouvoir affecter aux bâtiments du cadastre, les données sur les hauteurs issues de la BD Topo de l'IGN.

Seconde limite : dans le cas de constructions agglomérées ou comportant des hauteurs différentes, c'est la hauteur la plus importante à l'égout qui est prise en considération.

Troisième limite : ni cette méthode, ni aucune source d'information actuelle ne donne la hauteur maximale des constructions.

La carte produite classe les bâtiments en 6 catégories qui sont comparables à des hauteurs en niveaux. Ainsi la première classe de 0 à 4 mètres correspond à une construction comprenant un sous-sol et un étage. Les suivantes rajoutent chaque fois un étage (on considère qu'un étage fait 3 mètres avec la dalle). Au-delà de 16 mètres, on aura toutes les constructions de plus de 6 étages.

Autre précision : dans les zones d'activités, on a considéré par défaut que toutes les constructions comprenaient un étage, parfois de grande hauteur.



Tableaux de synthèse des données

Hauteur (m)	Niveaux	Bâtiments	Pourcentage
0 – 4	1	1 256	28,3%
5 – 7	2	2 670	60,2%
8 – 10	3	388	8,7%
11 – 13	4	100	2,3%
14 – 15	5	21	0,5%
16 – 19	6+	3	0,1%
Total	--	4 438	100%

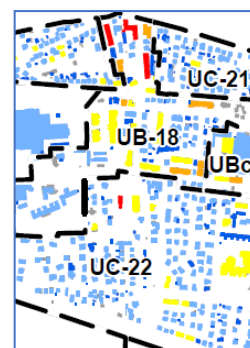
La ville de Wintzenheim présente une variété limitée concernant les hauteurs de constructions :

Sur la totalité des constructions recensées à Wintzenheim sur le plan cadastral le plus récent, seules 3% d'entre elles dépassent les 10 mètres à l'égout du toit.

Au total, c'est la classe de 5-7 mètres, en bleu clair sur la carte, qui est la plus représentée dans la commune : elle comprend 60,2 % des bâtiments essentiellement d'habitation.

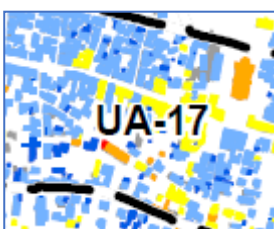
Elle est suivie par la classe 0-4 mètres, en bleu clair (28,3%).

Ainsi, les deux premières classes de hauteurs regroupent 88,5% des constructions, chiffre qui illustre la très grande homogénéité des hauteurs dans la commune.



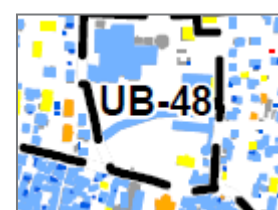
Les constructions les plus importantes (pouvant aller jusqu'à 19 mètres) sont autant des bâtiments historiques comme les chapelles ou le château du Hohlandsbourg que des bâtiments d'habitations collectifs présentant plusieurs niveaux.

Intitulés de zones	Hauteurs à l'égout		
	H minimale	H maximale	H moyennes
UA	3	14	7
UB	3	15	7
UC	2	15	6
UE	3	13	6
AU	4	11	5
A	2	10	6
N	4	19	8



La zone UA (centre-ancien) affiche une hauteur moyenne de 7 mètres à l'égout du toit. Les hauteurs y sont relativement homogènes dans les bleu clair dues à la typologie donnée par les fermes anciennes de type, R+1+comble (soit 2 niveaux).

Les zones UB sont généralement des petits collectifs qui ne dépassent pas les 7 mètres et donc qui sont entre R+1+toit ou R+2+toit. Ce sont donc des petits collectifs qui respectent la tonalité des hauteurs du centre ancien.



Les secteurs UC ont des hauteurs moyennes plus basses car se sont très souvent des maisons individuelles de types diffus ou en lotissement qui ne dépasse pas les R+1+toit.

Les zones AUs/AUc encore très peu bâties pour de l'habitat, sont quant à elles marquées par une forte homogénéité des hauteurs de constructions affichant une moyenne également de 5 m à l'égout.

En zone d'activités UE la hauteur moyenne atteint les 6 mètres, mais atteint les 13 mètres de hauteurs selon le type d'activité.

Questionnement et enjeux

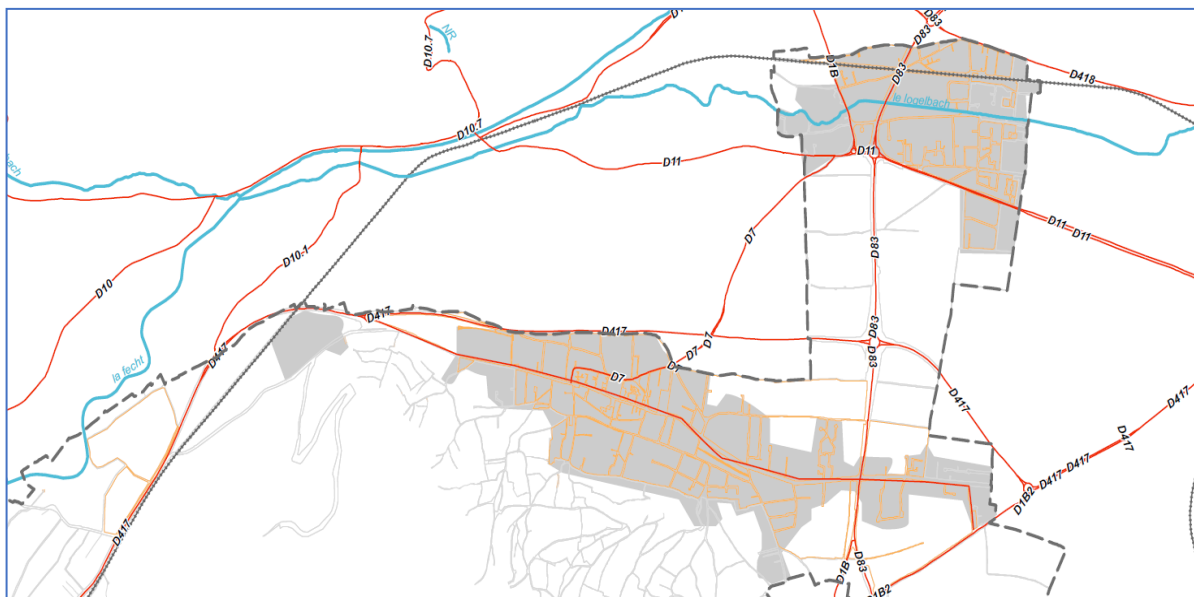
Faut-il reconsidérer les critères réglementaires de hauteurs dans le futur PLU en zones U ou AU indicées encore disponibles ?

Ici, encore se pose la question de la densification adaptée et pouvant s'intégrer au tissu urbain existant pour éviter toute rupture ou stigmatisation. La réflexion préliminaire à l'établissement du règlement et du zonage devra impérativement prendre en compte la dimension des différents enjeux entre prise en compte de l'environnement existant et réponses à apporter au cadre législatif.

6.8. Accessibilité de la commune

Développement urbain autour des voiries

Historiquement, Wintzenheim s'est développée le long de la route de Colmar. La commune bénéficie d'un réseau viaire développé et intégré dans l'agglomération Colmarienne. Dans les années 1970 à 90, l'urbanisation s'est étoffée le long de la rue de Colmar mais aussi en retrait de cette voie de façon à prolonger le réseau viaire et compléter les besoins des quartiers périphériques.



La construction de la déviation de la RD 417 a permis d'améliorer les conditions de circulation à l'intérieur de la ville en reportant sur cette voie, la circulation entre la vallée de Munster et la plaine d'Alsace.

Le réseau ferroviaire apporte à la commune la capacité de développer les possibilités de connexion avec d'une part la ville de Colmar à l'Est, mais également la vallée de Munster à l'Ouest.

Des itinéraires cyclables existants favorisent notamment des déplacements Est/Ouest.

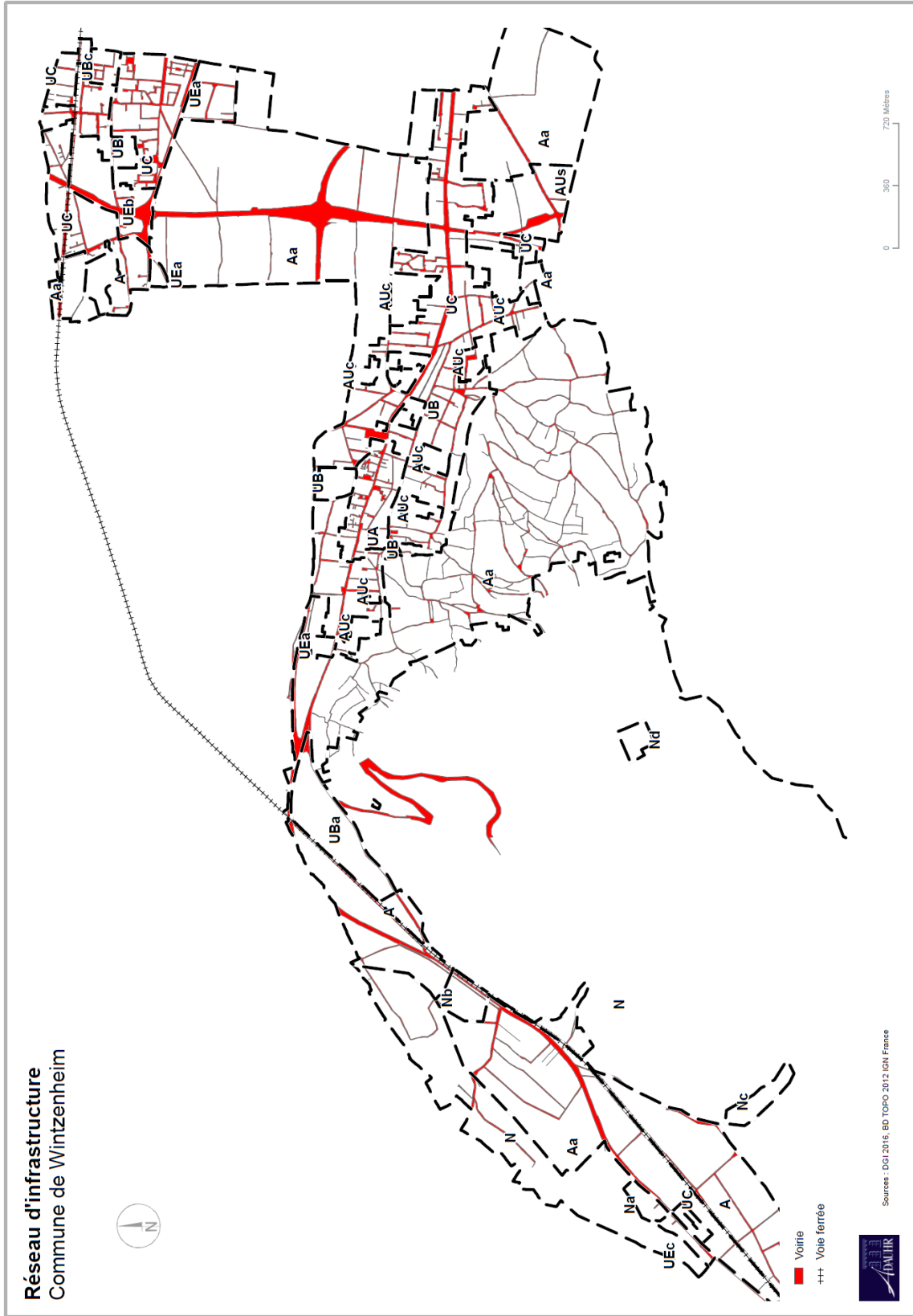
Analyse de la voirie

Eléments méthodologiques

Le document cartographique relatif aux infrastructures présente le double avantage de montrer comment sont desservis les différents secteurs géographiques du ban communal, notamment les quartiers de l'agglomération et d'apporter un certain nombre d'informations sur l'emprise effective des espaces publics (voiries, places, etc.).

Les emprises publiques sont par définition non cadastrées et apparaissent de fait en creux sur le fond de plan cadastral disponible. Afin de les cartographier et d'analyser leur impact spatial, il convient dans un premier temps de les créer spatialement afin de les délimiter et de pouvoir les quantifier.

L'approche proposée ici porte sur l'emprise et non le linéaire de voies : l'idée est de pouvoir mesurer la consommation d'espace des infrastructures et notamment leur impact dans les zones et secteurs urbains et urbanisables du PLU en vigueur.



Le travail spatial effectué comporte lui aussi quelques erreurs ou approximations : seules les emprises publiques sont mesurées (les voies qui seraient dans le domaine privé échappent à ce calcul) et certaines configurations parcellaires à proximité des voies existantes laissent à penser que certains réaménagements, alignements, achats communaux n'ont pas été reversés dans le domaine public sur le plan cadastral utilisé (micros parcelles près de carrefours, lanières le long de certaines voies, etc. qui apparaissent notamment dans l'emprise viaire sur photos aériennes).

Intitulé DOCURBA	Superf. Voies (ha)	Superf. ZONE (ha)	Part des voies (%)
UA	2,67	16,50	16,2%
UB	4,66	39,71	11,7%
UC	32,24	189,38	17,0%
UE	6,31	31,93	19,8%
AU	2,88	39,04	7,4%
Sous -total	48,77	316,55	15,4%
A	42,68	578,33	7,4%
N	7,84	987,24	0,8%
TOTAL	99,28	1882,12	5,3%

Synthèse des données

Les données collationnées, cartographiées et traitées montrent que les voies et emprises existantes et repérables consomment environ 99,28 ha à Wintzenheim.

La ville est située au carrefour de deux départementales (RD417 et RD83) ce qui crée une emprise importante et une partie de la ville qui s'est développée en perpendiculaire à ces axes et une autre partie en continuité le long des axes.

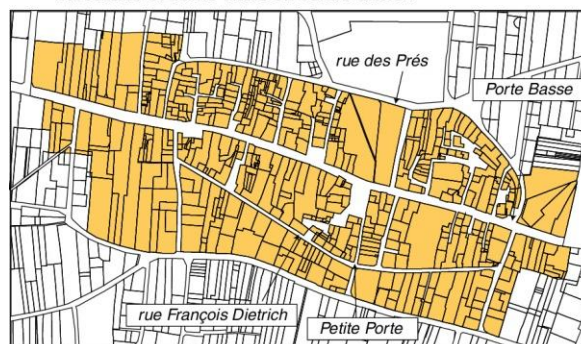
La ville de Wintzenheim bourg à un réseau viaire typique qui ressemble à la plupart des villes alsaciennes, en forme de village rue qui s'est développé le long d'un axe (route de Colmar). Concernant le quartier du Logelbach au Nord, celui-ci s'est développé en continuité du tissu urbain de Colmar. Cette partie à une armature très rectiligne qui donne un aspect plus contemporain que le centre ancien.

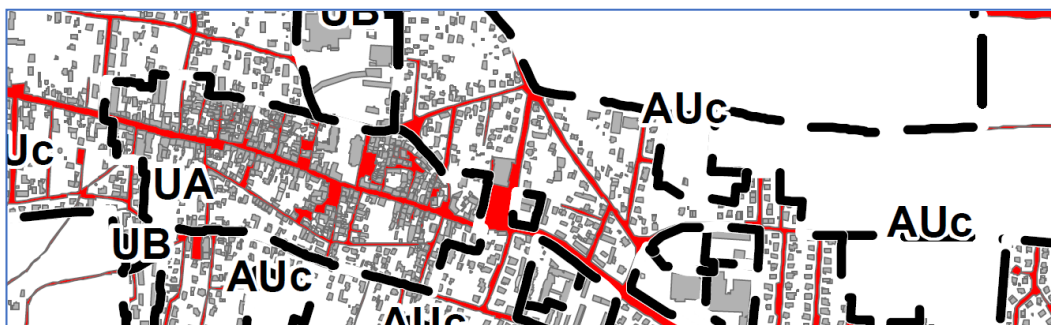
Le centre ancien

L'emprise des bâtiments, mais également l'emprise des voies publiques, marque la présence des anciennes fortifications. Le centre ancien est différencié du reste de la ville par la présence de voiries moins rectilignes et plus étroites ainsi que la présence de quelques espaces publics marquants.

En zones UA l'emprise est la plus importante de toutes les zones urbanisées principalement pour de l'habitat soit 16,2%.

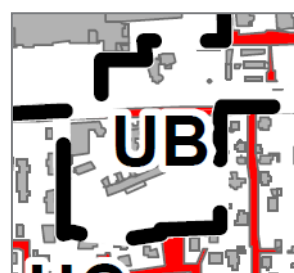
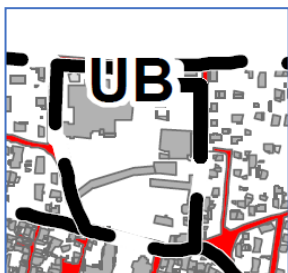
Parcellaire et trame viaire en centre ancien





Secteurs de moyenne et forte densité

Les secteurs UB sont des secteurs de moyenne et de forte densité de petites tailles. La conséquence est une emprise viaire moins importante que dans les autres secteurs.



Secteurs de faible densité

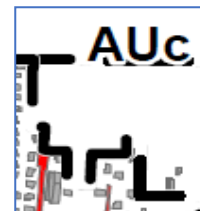
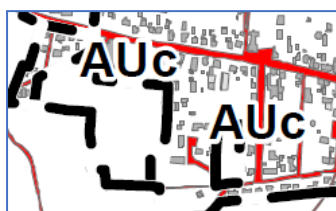
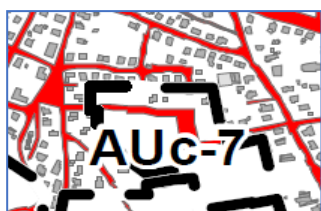
L'emprise de la voirie est également importante ici, illustrant les extensions diffuses le long des principaux axes, mais également l'étalement urbain des années 70 à 90 en lotissement.



REMARQUE : Dans une opération d'aménagement organisée, la part des voiries est rarement inférieure à 12 % et elle oscille plutôt autour de 15-16 % (chiffre que l'on retrouve en moyenne en zone U). Tomber en dessous de 10% nécessite une organisation viaire particulière et des choix d'aménagement qui restreignent les largeurs de plate-forme et/ou le nombre ou l'existence de trottoirs.

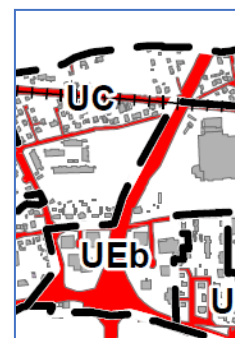
Secteurs d'extensions du PLU en vigueur

Cette comparaison avec l'emprise de la voirie est plus délicate pour les secteurs d'extensions étant donné que certains sont encore quasiment vides de toute urbanisation.



Secteurs économiques

Les zones UE, réservées aux activités économiques, présentent respectivement des taux d'emprises de 19,8%. Ce chiffre est faussé par la présence du secteur de la RD83 au centre de l'un des secteurs.



Le fonctionnement de la trame viaire

La commune de Wintzenheim s'est ainsi construite autour des fortifications anciennes marquant le centre historique et par la suite le long de l'axe de la route de Colmar qui rejoint la RD83. Ensuite la ville s'est étoffée en un réseau qui structure la vie des différents quartiers aussi bien par des routes que des cheminements piétons divisant ainsi les espaces mais créant un maillage viaire connectant les différentes entités par des squares et des espaces partagés.



Dans le centre ancien les rues sont petites, le croisement de deux voitures plus un piéton ou un cycliste est difficile. Ces rues existaient avant le développement de l'automobile.



Lors des constructions d'après guerres et jusque dans les années 80-90, l'automobile prend une place essentiellement dans le dessin des quartiers formant plus des grandes routes que des ruelles de quartier.



Les lotissements construits après 80-90 ne font plus forcément une distinction nette entre usage automobile et piétons, obligeant les uns et les autres à circuler et partager l'espace public du quartier.

Le gabarit et la place de la voiture changent en fonction des époques et donc l'espace public accordé est plus ou moins important. La cohérence gabarit/usage n'est pas toujours évidente et change selon les fonctionnements et les pratiques des époques.

Ainsi, dans certains quartiers, les venelles piétonnes vont quasiment être inexistantes et dans d'autres elles contribuent à l'ambiance du quartier et à l'accessibilité aux différentes parties de la commune.

Questionnement et enjeux

L'enjeu pour les nouveaux quartiers porte sur la maîtrise de la consommation d'espace pour des emprises publiques, notamment viaires et sur la définition de secteurs ou de quartiers urbains à aménager qui pourraient ou devraient faire l'objet d'OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) afin de définir une organisation urbaine qualitative et efficace.

6.9. Les capacités de densification et de mutation des espaces bâtis

Ces capacités de densification résultent de l'exploitation des espaces interstitiels, de la reconversion et de la transformation des espaces bâtis existants et de la remise sur le marché des logements vacants.

Les espaces interstitiels

Il existe, dans la trame urbaine existante, un certain nombre d'espaces non bâtis qui sont susceptibles d'être mobilisés pour la réalisation de nouvelles constructions. L'avantage principal concernant ce type de potentiel est de favoriser un développement interne du village et de limiter la consommation d'espaces extérieurs source potentielle d'étalement urbain et de dépenses de viabilisation.

Concernant la commune de Wintzenheim, un potentiel d'environ **18,9** hectares a été mis en évidence dans les limites urbaines. Ce potentiel se trouve réparti entre le quartier du Logelbach (3,1 ha) et Wintzenheim bourg (15,8 ha).

Si ce total peut paraître important et offrir des perspectives conséquentes d'urbanisation et de densification de la trame bâtie existante, il est cependant nécessaire de nuancer celui-ci en tenant compte du fait que l'ensemble de ces terrains ne doit pas être analysé d'une façon homogène compte tenu de l'existence d'une grande variété de cas et de situations de nature à limiter les surfaces vraiment mobilisables sur une durée déterminée.

La difficulté à mobiliser des terrains non bâtis peut notamment s'expliquer par les situations locales suivantes :

Utilisation du sol spécifique autre que construction :

Il s'agit de terrains rattachés à des propriétaires qui possèdent déjà une construction, à proximité ou pas, et qui utilisent ces terrains pour des besoins spécifiques liés aux jardins, à l'activité agricole,...

Mise en avant du caractère patrimonial des terrains :

Un nombre de propriétaires souhaitent conserver leurs biens considérant qu'il s'agit d'un patrimoine familial à garder en l'état.

Successions non réglées :

Il s'agit de terrains qui sont en cours de mutation à cause du changement de propriétaires. Si ces terrains ne peuvent aujourd'hui être considérés comme disponibles pour la construction, leur évolution sera éventuellement possible une fois le changement réalisé.

Terrains réservés aux héritiers :

Ces terrains ne se trouvent pas aujourd'hui inscrits sur le marché foncier compte tenu de la réservation de ceux-ci dans un but d'une transmission intergénérationnelle. Il est cependant difficile d'appréhender l'évolution du potentiel disponible de ces terrains compte tenu de la multitude de paramètres en jeu : âge des enfants, possibilité pour eux de résider dans la ville,...

Protection des milieux :

Par exemple les abords immédiats du cours d'eau du Logelbach sont à préserver de toute urbanisation.

Au vu des éléments précédents, le potentiel maximal mobilisable dans le cadre du présent P.L.U. est estimé à **12,1 ha**, réparti comme suit :

- Logelbach : 1,5 ha ;
- Wintzenheim bourg : 10,6 ha.

Ce total comprend à la fois des parcelles isolées, mais également un certain nombre d'entités foncières cohérentes et relativement importantes. Dans ce cas, tout projet d'urbanisation devra être appréhendé sur la base d'une ou plusieurs opérations d'aménagement groupés de façon à valoriser et organiser au mieux le foncier disponible.

A noter l'aspect théorique du potentiel présenté, dont la mobilisation pour de la construction dans le cadre du PLU n'est en aucune façon assurée puisqu'il s'agit de terrains privés sur lesquels la collectivité n'a pas de prise.

Les possibilités de reconversion et de transformation des espaces bâtis existants

Le site JAZ, situé dans la trame urbaine et non loin du centre-ville, présente un potentiel de reconversion important. En effet, cet ancien site industriel, déjà valorisé pour partie (commerces, locaux communaux, activités), présente un potentiel pouvant porter sur une surface d'environ 2 ha. Ce gisement pourrait accueillir de l'habitat mais également des activités économiques. Cependant, il s'agit d'une propriété privée dont l'évolution prochaine ne peut pas être mise en avant de façon certaine dans le cadre du projet de PLU.

A noter que, compte tenu de l'activité industrielle passée, une partie du site est concernée par une pollution des sols, qu'il conviendra de prendre en compte lors de toute éventuelle urbanisation.

Hormis le site précédent, et compte tenu d'un certain nombre d'opérations de reconversion déjà menées sur d'anciens sites d'activités (secteur Velcorex), il apparaît que la capacité de reconversion de friches industrielles est relativement restreinte.

Le tissu pavillonnaire se caractérise par une implantation des constructions en milieu de parcelle et par un retrait par rapport aux limites séparatives et au domaine public. Ce type de tissu, constitué dans le cadre d'opérations d'ensemble du type lotissement ou sous forme d'opérations au coup par coup, apparaît relativement figé et n'offre que peu de perspectives d'évolution et de densification. La taille relativement limitée de certaines parcelles ne laisse pas entrevoir des possibilités de divisions de terrains.

Ce n'est qu'à très long terme que pourront s'envisager éventuellement des opérations de renouvellement par démolition des constructions les plus anciennes et les moins performantes au plan énergétique et leur remplacement par de l'habitat plus dense du type logements intermédiaires ou petits collectifs. L'enjeu pour ce type d'habitat consiste, au fur et à mesure des mutations, à pouvoir bénéficier de possibilités d'extension pour en améliorer le confort et à mettre en œuvre des mesures d'isolation thermique efficace des constructions.

Les logements vacants

Il existe sur la commune 260 logements vacants (données officielles 2015). A noter que l'INSEE donne la définition suivante : *"Un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :*

- *proposé à la vente, à la location ;*
- *déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ;*
- *en attente de règlement de succession ;*
- *conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ;*

- gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...)."

Il est ici considéré que 78 logements vacants sont susceptibles d'être mobilisés dans le cadre du projet, soit environ 30% de l'effectif total.

II. Etude socio-économique

01/01/2013	Commune de Wintzenheim	Poids dans Colmar Agglomération (périmètre 2016)	Colmar Agglomération (périmètre 2016)	Département du Haut-Rhin
Superficie (km²)	18,97	7,8%	244	3 525
Population	7 606	6,9%	110 978	758 723
Population active de 15 ans ou plus	3 562	6,6%	54 232	368 073
Logements	3 550	6,6%	53 943	364 334

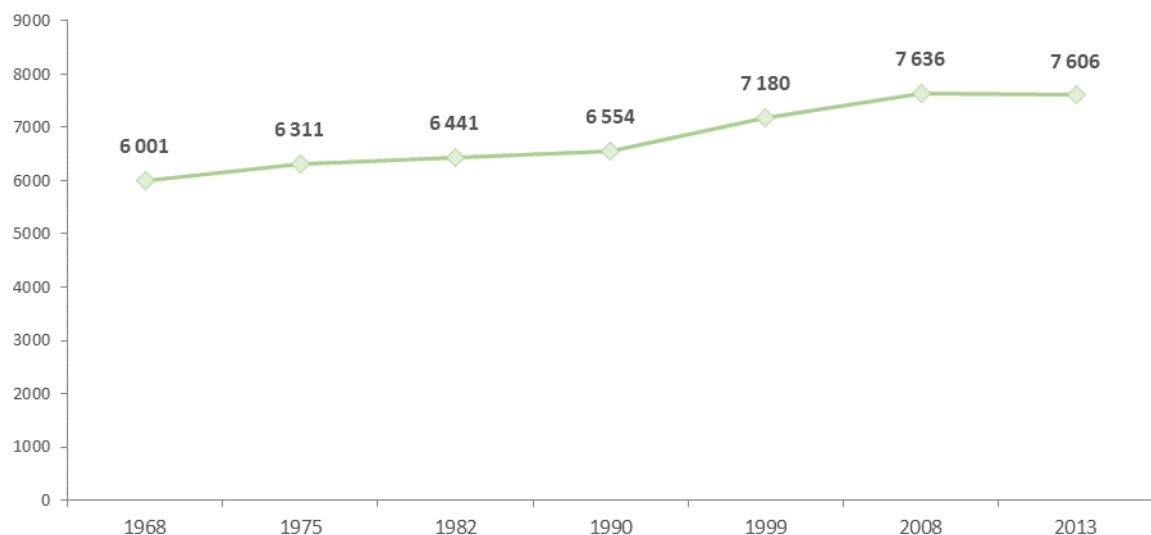
Source : INSEE RP 2013 - Exploitation principale

1. La population

1.1. La dynamique démographique

1.1.1. La dynamique globale : une croissance sensible et régulière

Évolution des effectifs de la population de la Commune de Wintzenheim



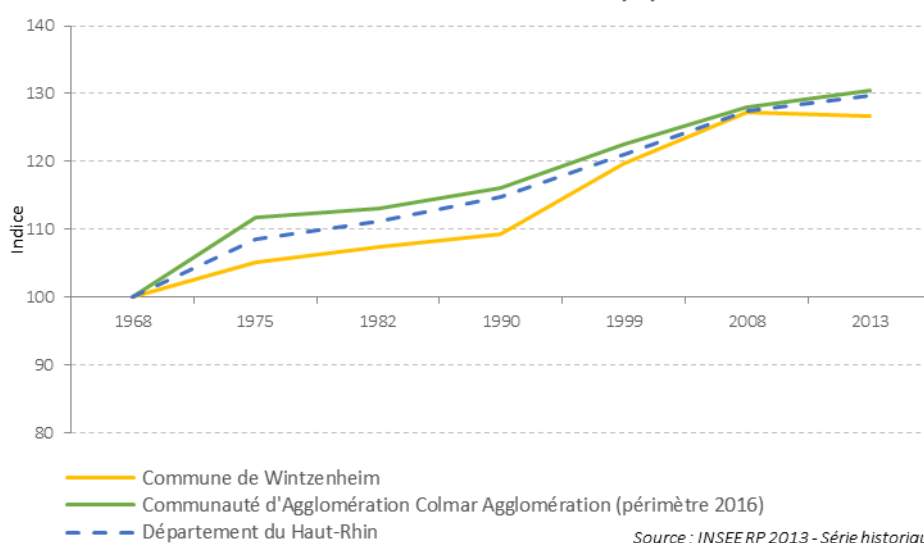
Source : INSEERP 2013 - Séries historiques

Wintzenheim compte 7 606 habitants au recensement de 2013, soit 6,9 % de la population de Colmar Agglomération. La population de la commune a évolué de façon sensible entre 1968 à 2013, enregistrant un gain de 1 605 habitants, soit une augmentation de 27 %. Après plusieurs décennies de croissance continue entre 1968 et 2008, comprenant une accélération sensible entre 1990 et 1999 (+9,5 %), la population enregistre un léger recul sur la période récente (-0,4%), témoignant d'un reflux migratoire. D'une manière générale, la courbe se caractérise par un profil démographique modérément dynamique et peu variable dans le temps.

Exceptée l'année 2008 où les 3 courbes se rejoignent, la croissance demeure légèrement inférieure au profil démographique des territoires de référence que sont Colmar Agglomération et le département, sur l'ensemble de la période considérée (cf. graphique et tableau ci-après).

La population officielle en 2018 est de 7535 habitants (données INSEE 2015).

Indices de l'évolution des effectifs de population



	Période	Variation brute	Taux de variation annuel moyen	Dû au Solde migratoire	Dû au solde naturel
Commune de Wintzenheim	1968-1975	310	0,72%	0,28%	0,44%
	1975-1982	130	0,29%	0,05%	0,24%
	1982-1990	113	0,22%	0,02%	0,20%
	1990-1999	626	1,02%	0,66%	0,36%
	1999-2008	456	0,69%	0,43%	0,26%
	2008-2013	-30	-0,08%	-0,31%	0,24%
Communauté d'Agglomération Colmar Agglomération (périmètre 2016)	1968-1975	10 070	1,61%	0,88%	0,73%
	1975-1982	1 012	0,15%	-0,35%	0,50%
	1982-1990	2 582	0,33%	-0,22%	0,55%
	1990-1999	5 425	0,60%	0,05%	0,54%
	1999-2008	4 726	0,49%	0,02%	0,48%
	2008-2013	2 103	0,38%	-0,04%	0,42%
SCOT Colmar-Rhin-Vosges (périmètre 2014)	1968-1975	12 898	1,56%	0,91%	0,65%
	1975-1982	2 453	0,28%	-0,17%	0,44%
	1982-1990	4 316	0,42%	-0,10%	0,51%
	1990-1999	8 825	0,72%	0,23%	0,49%
	1999-2008	8 123	0,62%	0,17%	0,45%
	2008-2013	2 035	0,27%	-0,10%	0,37%
Département du Haut-Rhin	1968-1975	50 191	1,18%	0,68%	0,50%
	1975-1982	15 163	0,34%	-0,05%	0,39%
	1982-1990	20 947	0,40%	-0,08%	0,48%
	1990-1999	36 706	0,59%	0,15%	0,45%
	1999-2008	38 047	0,58%	0,14%	0,45%
	2008-2013	12 651	0,34%	-0,06%	0,39%

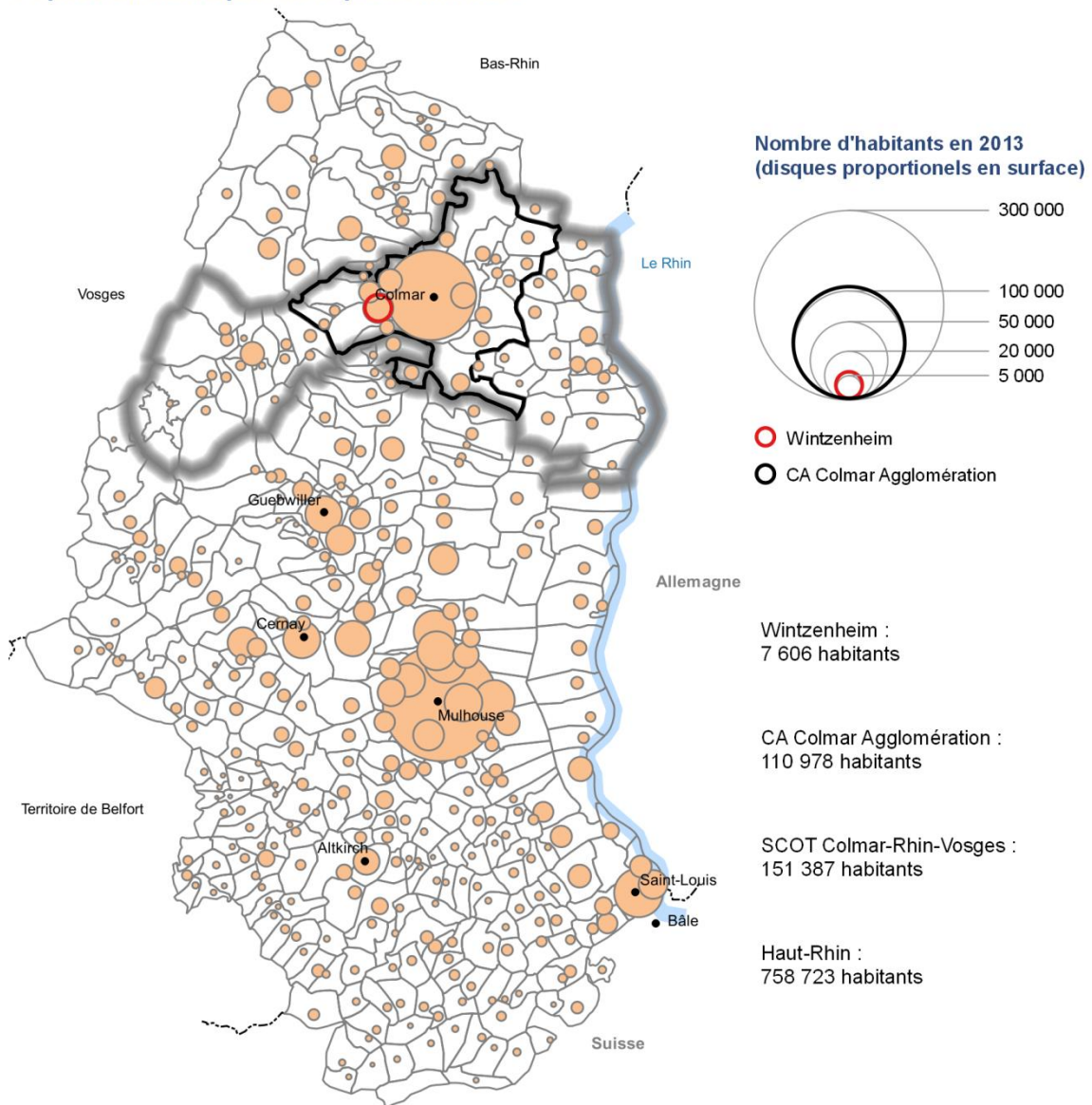
Source : INSEE RP 2013 - Séries historiques

La période récente 2008-2013 marque le retour à une évolution négative après des gains substantiels constatés entre 1990 et 2008 (+ 1 082 habitants entre 1999 et 2008 pour la commune).

On constate également un ralentissement de la croissance au niveau de Colmar Agglomération, du périmètre du SCoT et du département entre 2008 et 2013, mais les chiffres demeurent positifs, contrairement à celui de la commune.

Les cartes qui suivent sur l'évolution de la population par commune de 1999 à 2013, situent également Colmar Agglomération et le territoire du SCoT dans le contexte départemental.

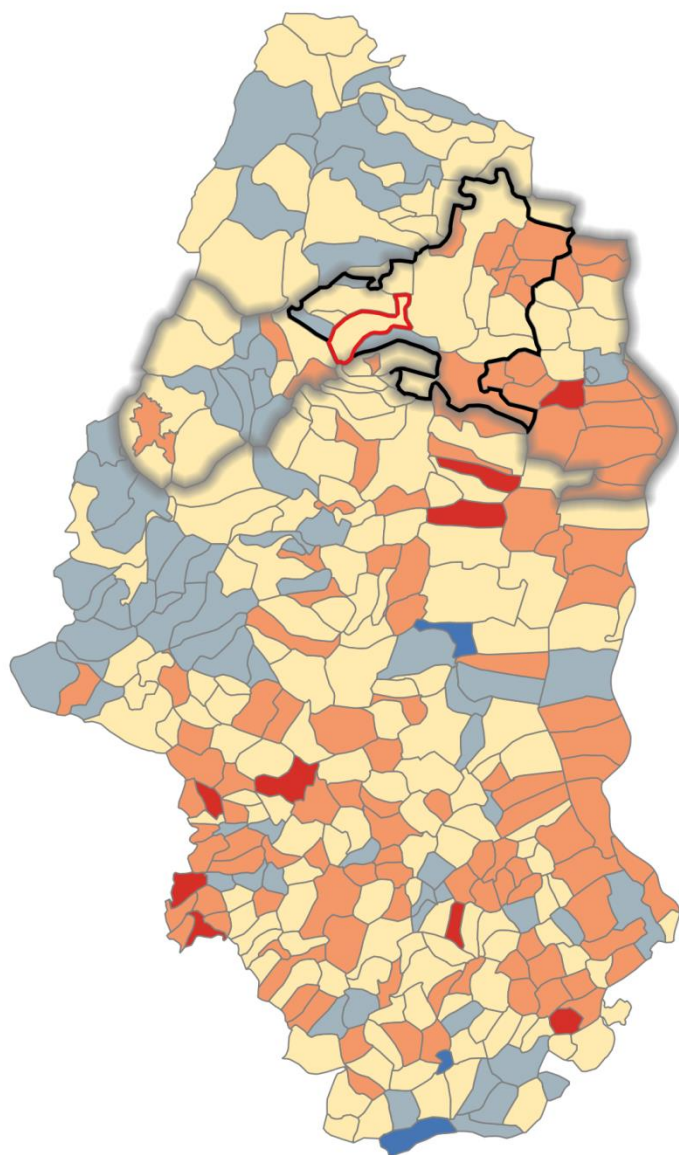
Population municipale 2013 par communes



Réalisation : ADAUHR 11/2016
Sources : BD GEOFLA 2016 IGN Paris France, INSEE RP2013, Explotation principale

La commune se situe au contact d'un large foyer de population (l'aire urbaine de Colmar). Colmar Agglomération compte un peu plus de 110 970 individus en 2013 soit 15 % de la population du Haut-Rhin. Wintzenheim représente 6,9 % du poids démographique de Colmar Agglomération.

Evolution de la population 1999-2013 par communes

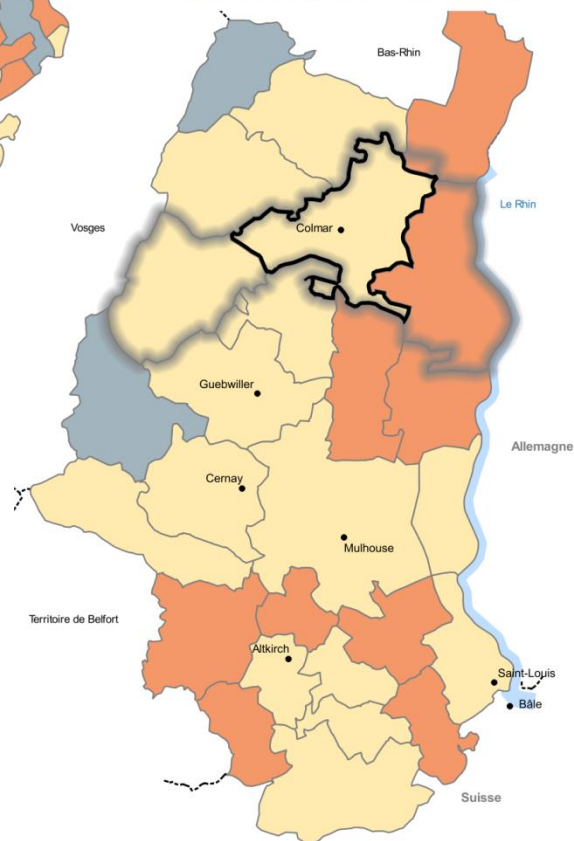


Taux d'évolution annuel moyen sur la période 1999-2013

- Evolution négative de -1% ou moins [3]
- Evolution négative de 0 à -1% [74]
- Evolution positive de 0% à 1% [165]
- Evolution positive de 1% à 3% [115]
- Evolution positive supérieure à 3% [9]

Le nombre de communes appartenant à chaque classe figure entre crochets []

et par EPCI (périmètres 2016)



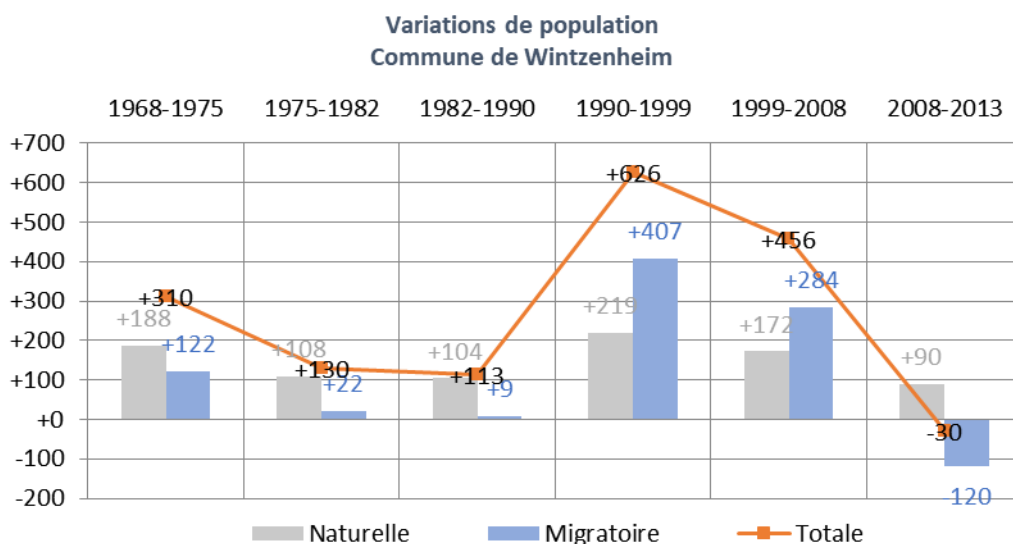
- Wintzenheim :
0.41 %/an en moyenne
- CA Colmar Agglomération :
0.45 %/an en moyenne
- SCOT Colmar-Rhin-Vosges :
0.5 %/an en moyenne

Réalisation : ADAUHR 11/2016
Sources : BD GEOFLA 2016 IGN Paris France, INSEE RP2013, Exploitation principale

1.2. Les composantes de l'évolution démographique

L'évolution de la population est régie par deux composantes : le solde naturel (bilan des naissances et des décès), et le solde migratoire (bilan des arrivées et des départs).

1.2.1. Les apports migratoires et naturels



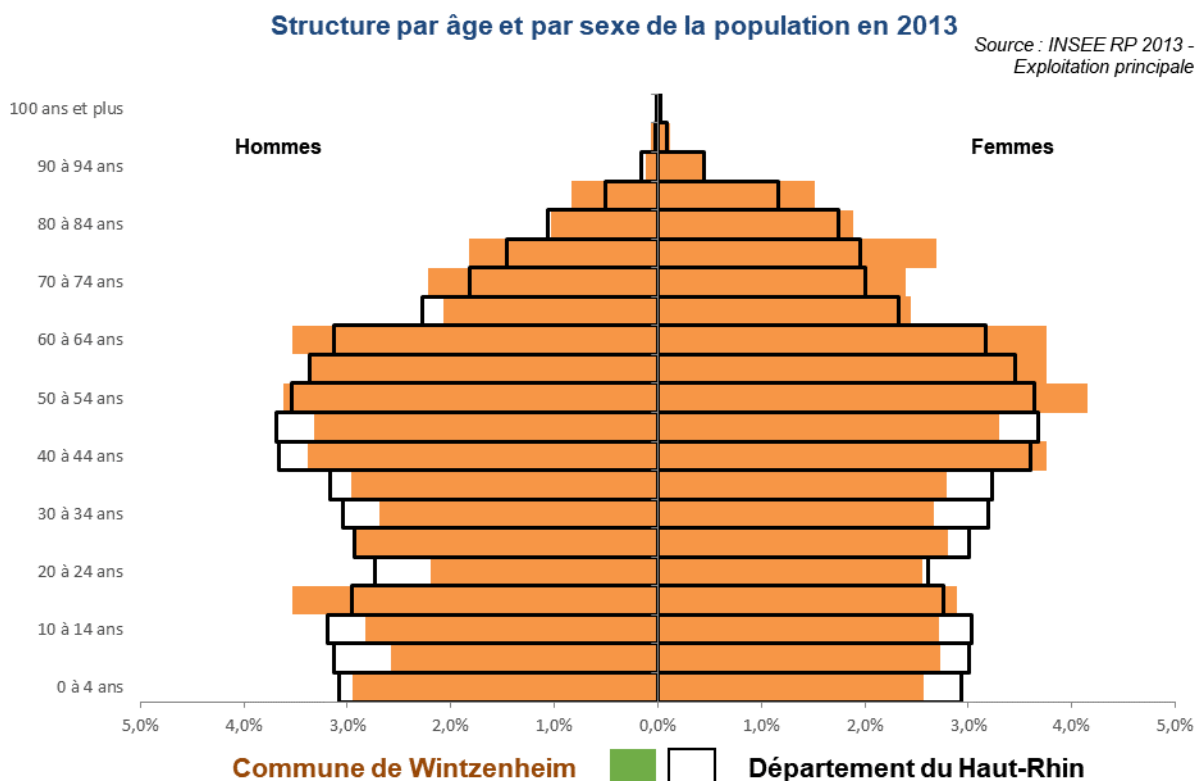
Pour Wintzenheim, le facteur d'évolution démographique ayant le plus d'influence est le solde migratoire. Très faible en début de période sur l'intervalle 1975-1990, il témoigne en revanche de forts apports de population exogènes entre 1990 et 2008. Signe de son instabilité dans le temps, il redevient négatif à partir de 2008 avec un creux de -120 habitants.

Au contraire, le solde naturel affiche un niveau relativement constant et exclusivement positif. On constate néanmoins un léger essoufflement en fin de période (2008-2013) ; combiné au solde migratoire négatif, cet essoufflement participe à la baisse de population observée.

Ces résultats viennent corroborer la relative régularité de la courbe de population dans le temps ainsi que l'importance du facteur exogène (solde migratoire), puisqu'il rythme fortement la vie démographique communale.

1.3. La structure par âge

1.3.1. La pyramide des âges



La population de la commune présente, par rapport à la référence départementale, les écarts suivants quant à sa structure d'âge :

- une sur-représentation :
 - des actifs proches de la retraite, de 50 à 64 ans,
 - des personnes âgées de 70 ans et plus.
- à l'inverse un déficit :
 - des jeunes enfants et des adolescents, de 0 à 15 ans,
 - des jeunes actifs entre 20 et 35 ans et de leurs aînés entre 35 et 50 ans.

Cette situation correspond à celle d'un territoire modérément dynamique sur le plan démographique, qui attire plutôt -comme le confirmeront les indicateurs ultérieurs- des familles actives d'âge moyen, en âge d'accéder à la propriété (vers 40 ans), tandis que les jeunes (15/30 ans) sont déficitaires sur le territoire, le temps de terminer leurs études ou de démarrer ailleurs leur parcours résidentiel en locatif.

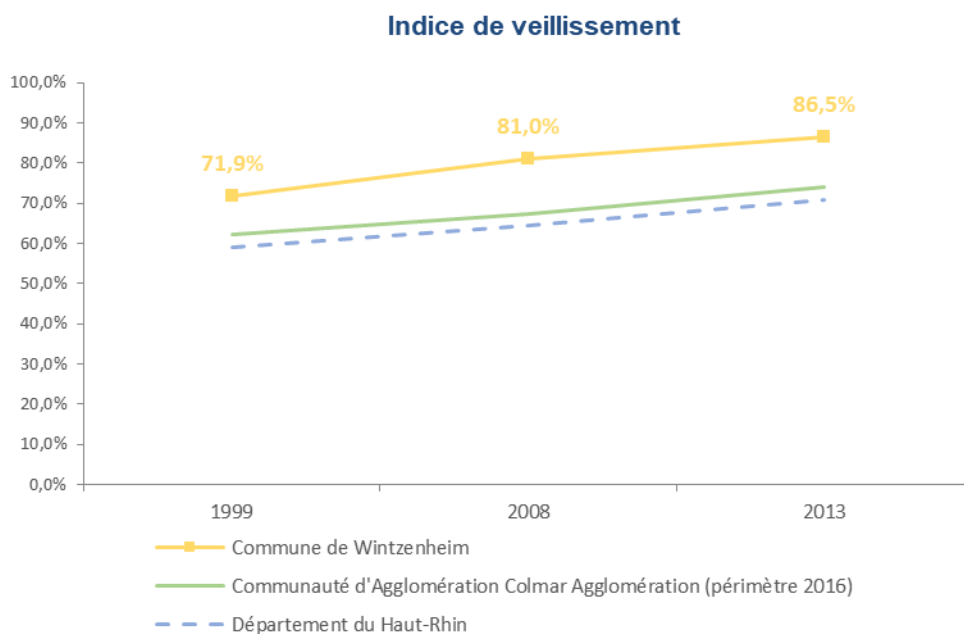
Cette structure par âge conduit logiquement à un taux de vieillissement⁽¹⁾ supérieur à celui de la population de Colmar Agglomération, du territoire du SCoT et du département ; avec plus de 85 %, le chiffre communal dépasse de 10 points l'ensemble des taux affichés par les territoires de référence !

	1999	2008	2013
Commune de Wintzenheim	71,9%	81,0%	86,5%
Communauté d'Agglomération Colmar Agglomération (périmètre 2016)	62,2%	67,3%	74,2%
SCOT Colmar-Rhin-Vosges (périmètre 2014)	60,9%	65,3%	73,3%
Département du Haut-Rhin	59,1%	64,6%	70,9%

Source : INSEE RP 2013 - Exploitation principale

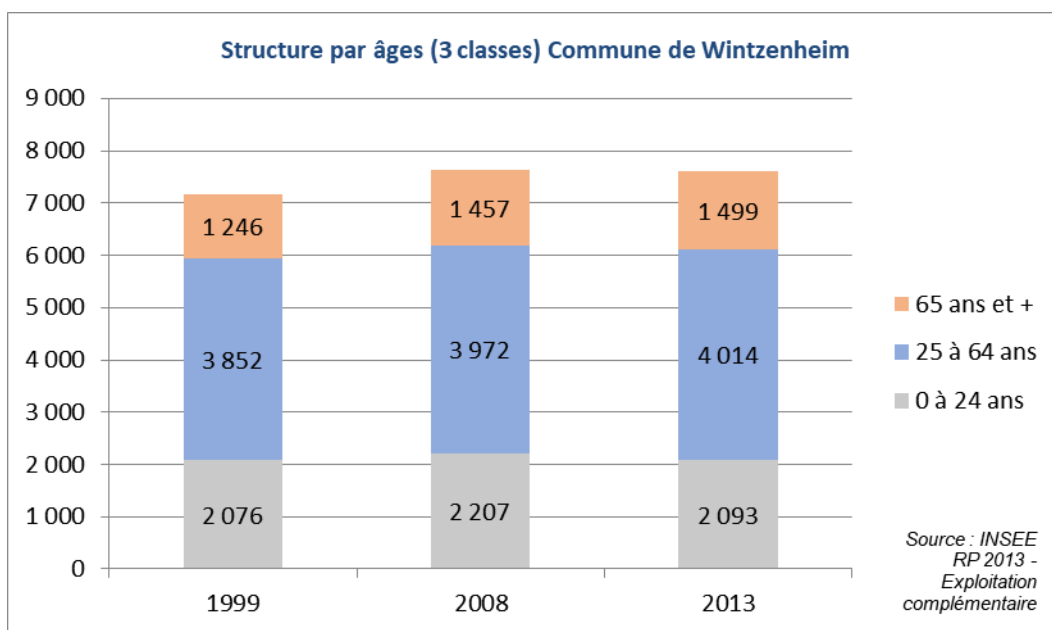
⁽¹⁾ Le taux de vieillissement est le rapport entre la population de 65 ans ou plus, et la population de moins de 20 ans. Plus ce taux est bas, plus le territoire est jeune.

1.3.2. Evolution de la structure d'âge de 1999 à 2013



Source : INSEE RP 2013 - Exploitation principale

Comme le confirme le graphique ci-dessus, les résultats précédents démontrent une forte tendance au vieillissement de la population. On rappellera que l'indice communal se situe à un niveau nettement plus marqué que ceux de Colmar Agglomération et du département avec un chiffre important de 86,5 % relevé en 2013. Cet indice connaît une tendance générale à la hausse sur la période considérée puisqu'il ne dépassait pas 72 % en 1999.



Evolution 1999 - 2013 :

- 0-24 ans : + 0,8 % de 1999 à 2013
- 25-64 ans : + 4,2 % de 1999 à 2013
- 65 ans et plus : **+ 20,3 %** de 1999 à 2013

Le constat est le suivant : plus on progresse dans les tranches d'âges, plus l'augmentation relative de la population est importante. Elle culmine ainsi à +20 % pour les séniors, tandis que celle des plus jeunes tend à stagner (+0,8 %).

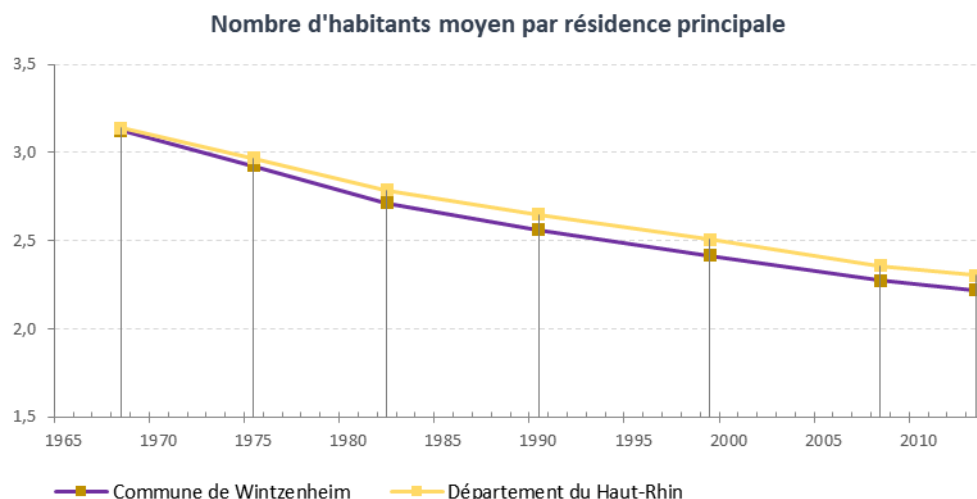
La population : éléments saillants

- Une commune de 7 606 habitants, soit 6,9 % de la population de Colmar Agglomération (recensement de 2013),
- Une évolution sensible de la population avec un gain de 1 605 habitants entre 1968 et 2013, soit 27 % d'augmentation. Une baisse est cependant constatée ces dernières années.
- Un profil démographique modérément dynamique, légèrement inférieur à celui des territoires de référence (CA, département),
- Un solde migratoire très variable qui rythme fortement la vie démographique de la commune et qui accuse une évolution négative entre 2008 et 2013,
- Des apports migratoires massifs entre 1990 et 2008,
- Des gains naturels exclusivement positifs et relativement constants,
- Une population sensiblement plus âgée que celle de Colmar Agglomération, du SCoT et du département (taux de vieillissement : commune 86,5 %, CA 74,2 %, SCoT 73,3 %, Département 70,9 %),
- Entre 2008 et 2013, un vieillissement de la population en augmentation et situé à un niveau supérieur à celui des territoires de référence,
- Les séniors (65 ans et plus) : une classe d'âge qui progresse plus rapidement que les autres entre 1999 et 2013.

2. Les ménages et le logement

L'évolution des ménages (nombre et type) conditionne les besoins en matière d'habitat.⁽¹⁾

2.1. Réduction de la taille des ménages



Source : INSEE RP 2013 - Séries historiques

A Wintzenheim, le nombre de ménages (correspondant au nombre de résidences principales) augmente plus vite que la population totale ; cette différence d'évolution a logiquement pour corollaire une réduction de leur taille.

Ainsi à population égale, le nombre de ménages et donc de besoins en logements, va-t-il être supérieur aujourd'hui à ce qu'il était autrefois.

Cette situation provient de l'effet combiné de l'allongement de la durée de vie, de la réduction du nombre d'enfants, de l'accroissement des familles monoparentales.

La commune compte 3 296 ménages (ou résidences principales) en 2013, pour une population de 7 606 habitants.

Le nombre moyen de personnes par ménage est passé de 3,1 en 1968, à 2,2 en 2013, se rapprochant ainsi de la moyenne départementale (2,3).

⁽¹⁾ de manière générale, un ménage au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être composé d'une seule personne.

2.2. Composition des ménages

2.2.1. Composition par taille

Classiquement et comme sur la plupart des territoires, les ménages de 1 ou 2 personnes sont statistiquement les plus nombreux.

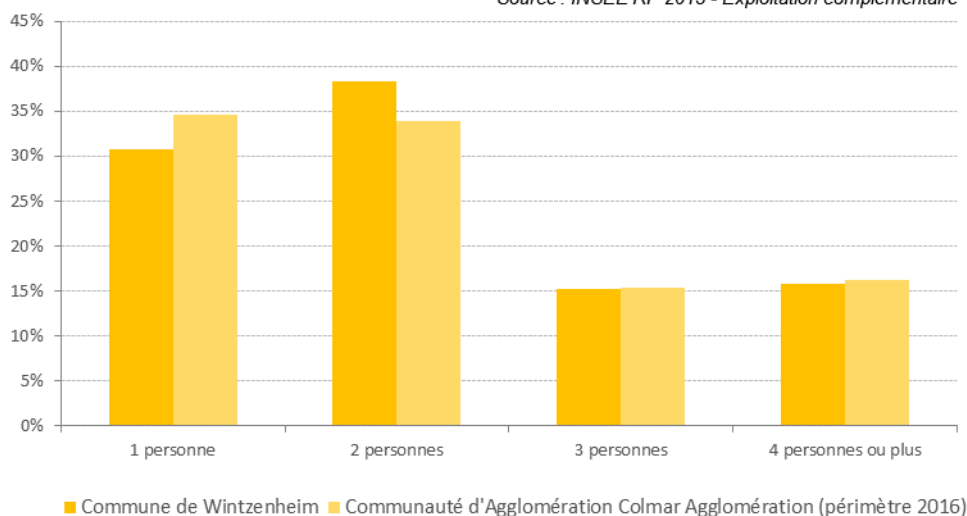
A Wintzenheim, ce sont les ménages de 2 personnes qui viennent en tête, représentant 38,3 % de l'ensemble, chiffre élevé qui signe l'originalité de la commune (69,0 % pour ceux de 1 ou 2 personnes).

La commune se caractérise en effet par une bonne implantation des ménages de petite taille, conformément à ce qui est observé à l'échelle de Colmar Agglomération (ménages de 1 ou 2 personnes, commune 69,0 %, Colmar Agglomération 68,5 %).

	Répartition des ménages par taille en 2013	
	Commune de Wintzenheim	Agglomération de Colmar (périmètre 2016)
1 personne	30,7%	34,6%
2 personnes	38,3%	33,9%
3 personnes	15,2%	15,3%
4 personnes ou plus	15,8%	16,2%

Répartition des ménages selon leurs tailles

Source : INSEE RP 2013 - Exploitation complémentaire

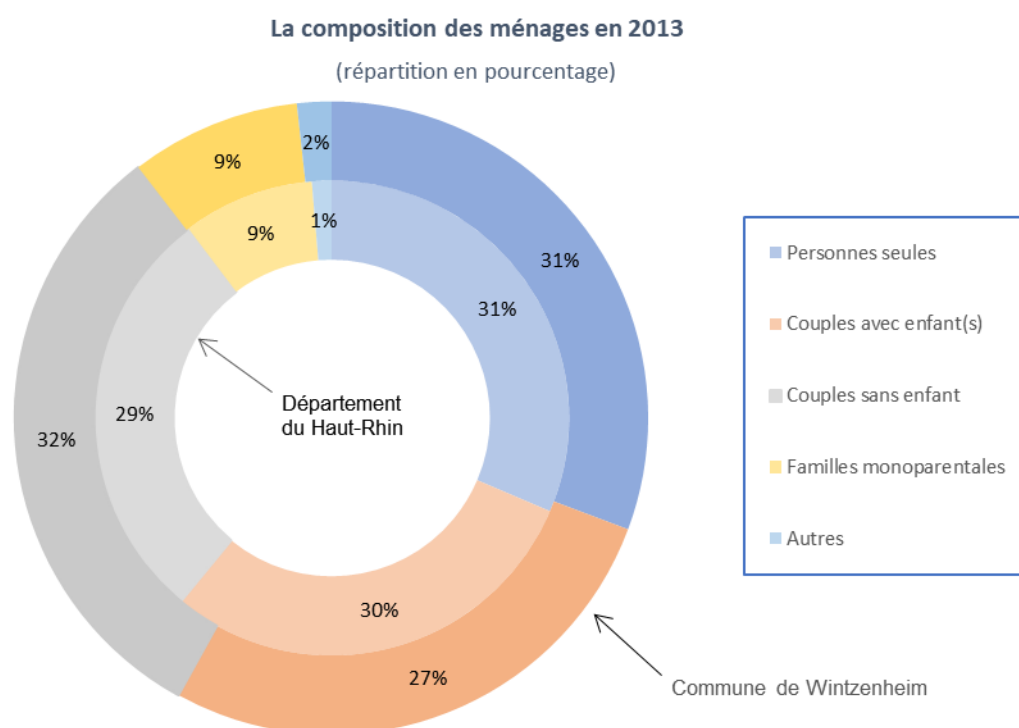


2.2.2. Composition par type

Le graphique compare la répartition de la population départementale par type de ménage à celle de Wintzenheim. On remarque que les deux profils sont relativement proches. De faibles écarts sont cependant visibles :

- une part de couples sans enfant légèrement supérieure à la moyenne départementale (32 % contre 29 %)
- une part moins élevée de couple avec enfant(s) (27 % contre 30 %)

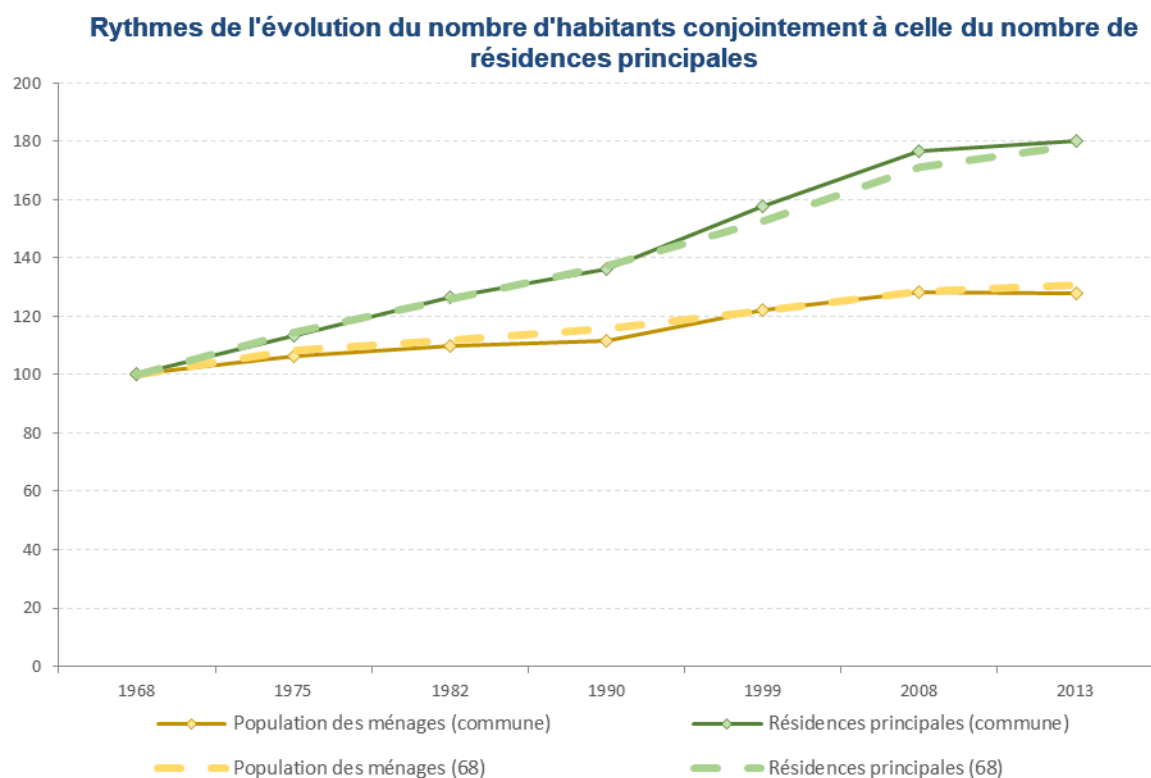
On peut souligner que 68 % de la population des ménages sont des familles et que près de la moitié d'entre elles ont au moins 1 enfant (sont aussi considérés comme « famille », les couples sans enfants).



Source : INSEE RP 2013 - Exploitation complémentaire

2.3. Le parc de logements

2.3.1. Evolutions comparées de la population et des résidences principales

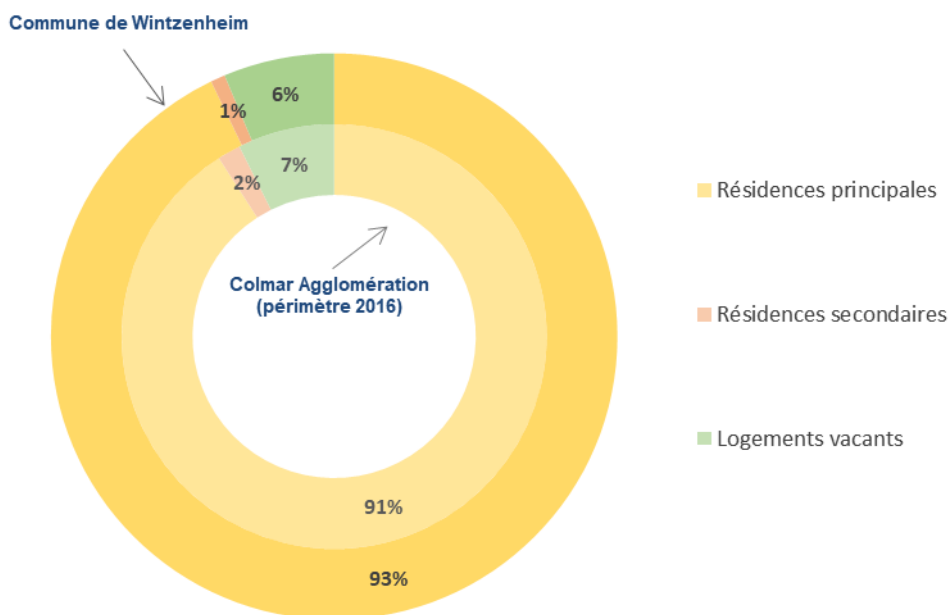


L'évolution comparée de la population et des résidences principales confirme la tendance au desserrement des ménages, avec une progression du nombre d'habitants moins rapide que celle des résidences principales (de 1968 à 2013 : population + 27 %, résidences principales + 80 %).

La dynamique de l'habitat comme la dynamique démographique sont toutes deux conformes à la référence départementale.

2.3.2. Utilisation du parc de logements en 2013

L'utilisation des logements en 2013



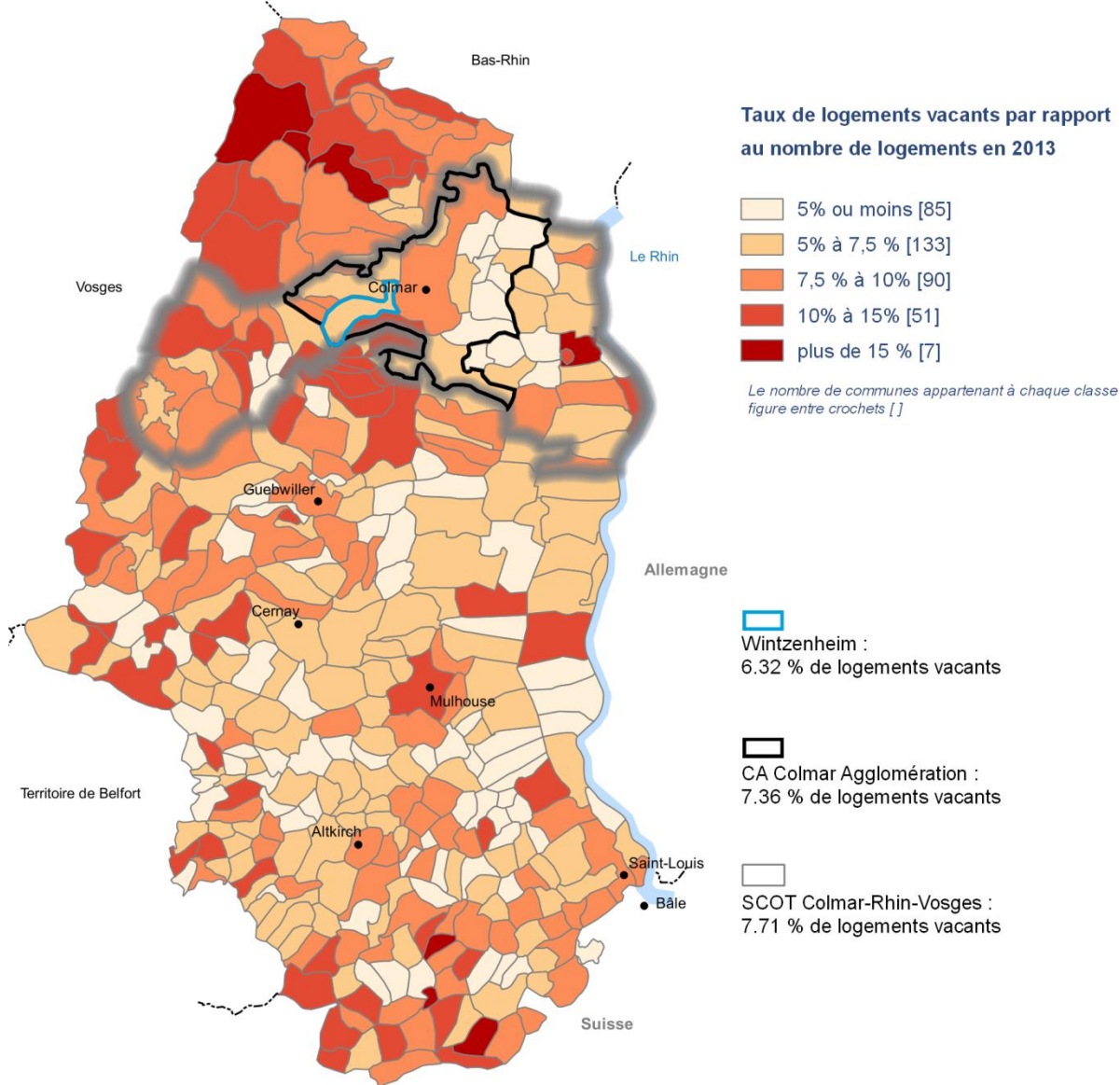
Source : INSEE RP 2013 - Exploitation principale

La commune compte 3 550 logements en 2013, soit 6,6 % du parc de Colmar Agglomération et 4,8 % du parc du territoire du SCoT.

Le taux de résidences principales (92,8 %) est supérieur à celui des territoires de référence, CA, SCoT et département, en raison d'un nombre inférieur de résidences secondaires et de logements vacants.

La carte ci-dessous confirme le faible taux de vacance de la commune, dans le contexte territorial de Colmar Agglomération, du SCoT et du département.

Logements vacants par communes en 2013

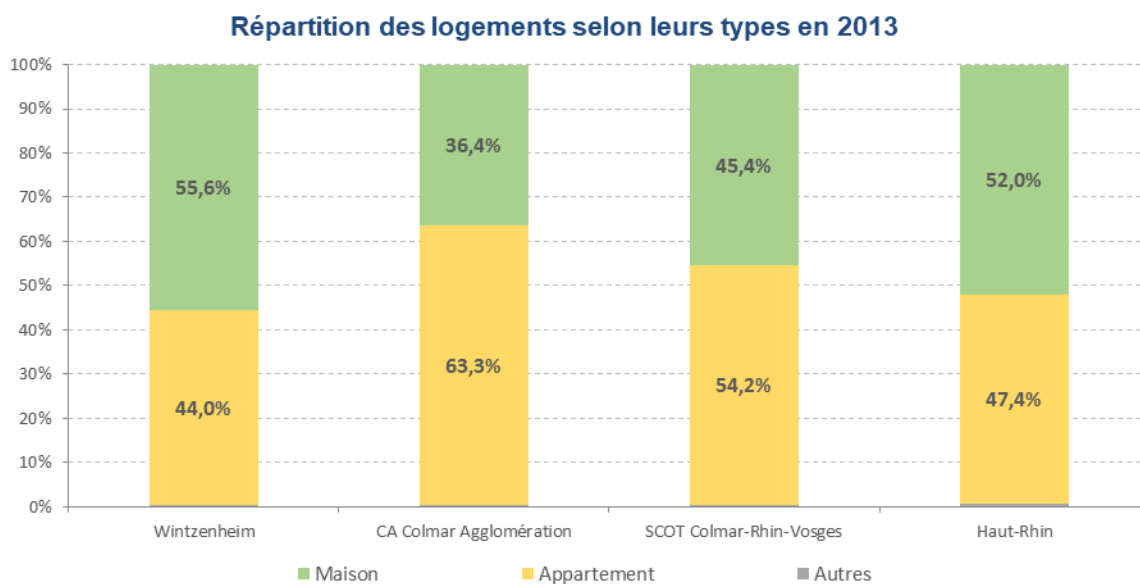


Réalisation : ADAUHR 11/2016
Sources : BD GEOFLA 2016 IGN Paris France, INSEE RP2013, Explotation principale

2.3.3. Type de logement et nombre de pièces en 2013

	Appartements	Maisons	Autres	TOTAL
Wintzenheim	1 561	1 975	14	3 550
Colmar Agglomération	34 153	19 612	179	53 943
SCOT Colmar-Rhin-Vosges	40 102	33 594	324	74 020
Haut-Rhin	172 759	189 560	2 015	364 334

Source : INSEE RP 2013 - Exploitation complémentaire

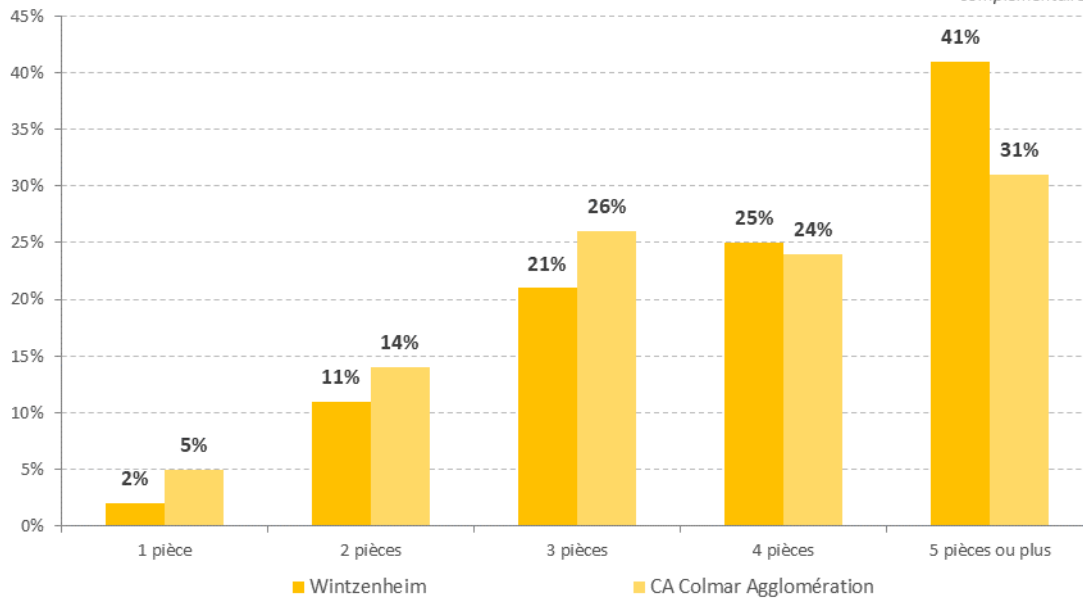


L'habitat de la commune est d'abord un habitat pavillonnaire en maisons individuelles (près de 56 % des logements, pour 36,4 % à l'échelle de Colmar Agglomération, 45,4 % à l'échelle du SCoT et 52 % pour le département).

Cette spécificité a pour corollaire une dominante de logements de grande taille, avec 41 % de 5 pièces et plus (31 % pour Colmar Agglomération).

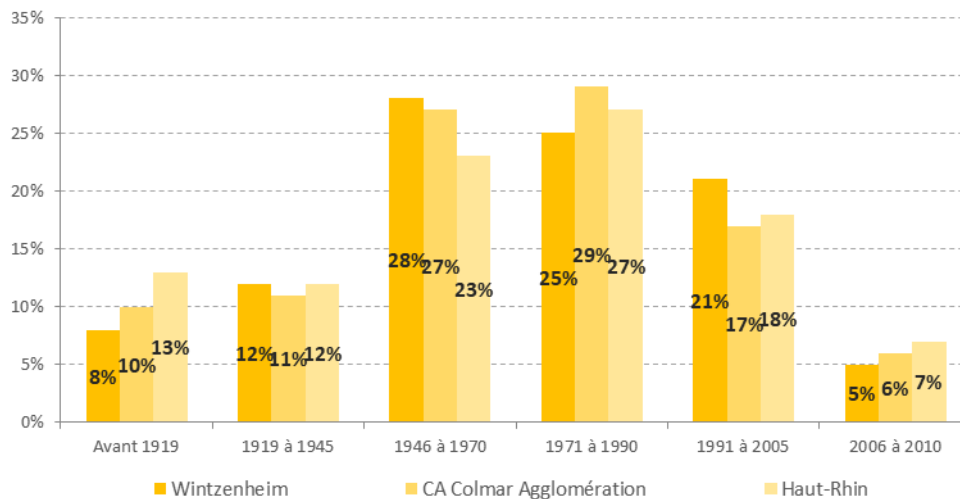
La taille des logements en 2013 (répartition en pourcentage)

Source : INSEERP 2013 - Exploitation complémentaire



2.3.4. Année de construction des logements

Répartition des logements selon leurs dates de construction

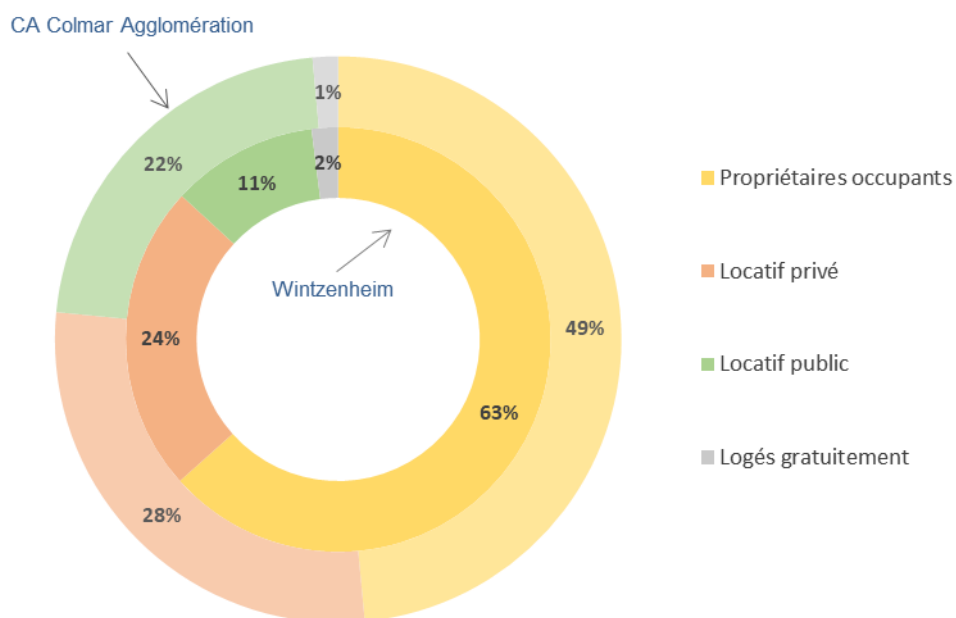


Source : INSEE RP 2013 - Exploitation complémentaire

Seuls 20 % des logements sont antérieurs à 1946. Le patrimoine bâti de la commune est donc relativement récent. 80 % du parc total de logements a été édifié après 1946, conséquence de l'importante croissance démographique depuis cette date mais également de la tendance générale à la décohabitation et du renouvellement de l'habitat.

2.3.5. Statut d'occupation des résidences principales en 2013

Les résidences principales selon leurs statuts d'occupation



Source : INSEE RP 2013 - Exploitation principale

Les résidences principales de la commune sont occupées à 63 % par des propriétaires, tandis que les locataires représentent 34 %, répartis entre parc public et privé.

La part de propriétaires à Wintzenheim est sensiblement plus élevée que dans l'ensemble du territoire de Colmar Agglomération (63 % contre 49 %).

2.3.6. Logement social

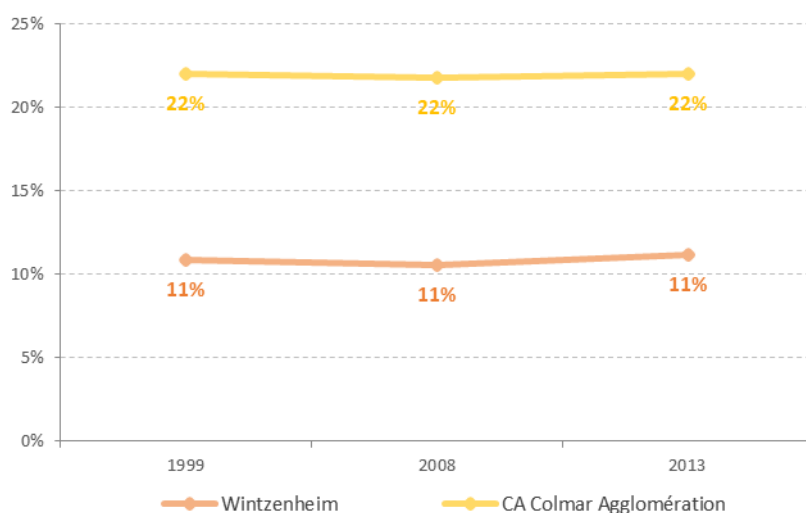
✚ **Wintzenheim : 368 logements sociaux en 2013, taux de 11 %**

✚ **Wintzenheim : 439 logements sociaux en 2016, taux de 12,78 %**

	Nombre de logements sociaux			Taux de logements sociaux		
	1999	2008	2013	1999	2008	2013
Wintzenheim	314	341	368	11%	11%	11%
Colmar Agglomération	9 381	10 248	10 788	22%	22%	22%

Source : INSEE RP 2013 - Exploitation principale

Evolution du taux de logements sociaux



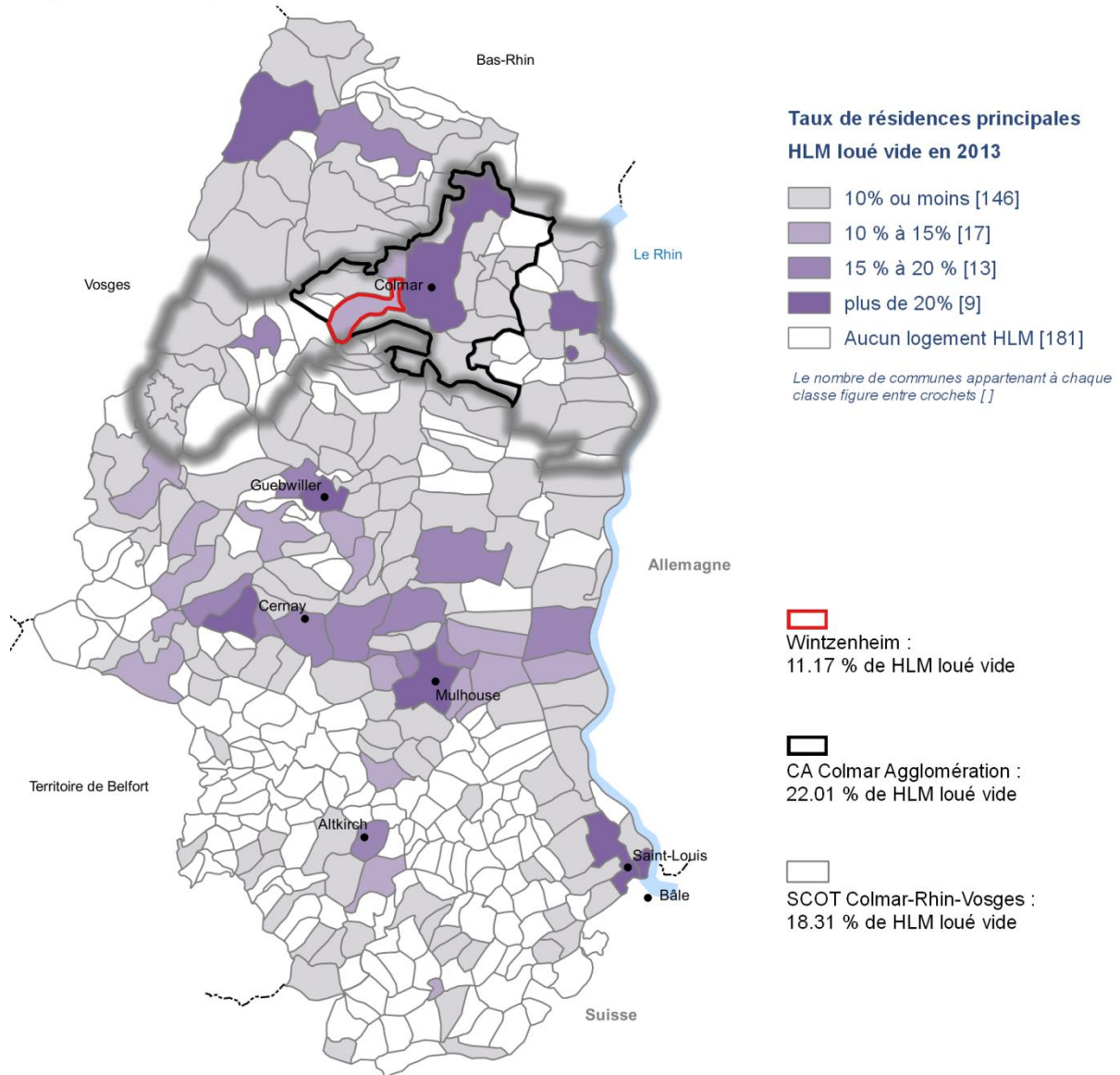
Source : INSEERP 2013 - Exploitation principale

La commune compte 368 logements sociaux en 2013, ce qui représente 11 % des logements.

Le nombre de logements sociaux est en augmentation par rapport à 1999, avec une hausse totale de 54 unités.

Le taux, quant à lui, est stable sur la période et logiquement inférieur à celui du territoire de Colmar Agglomération (11 % contre 22 %).

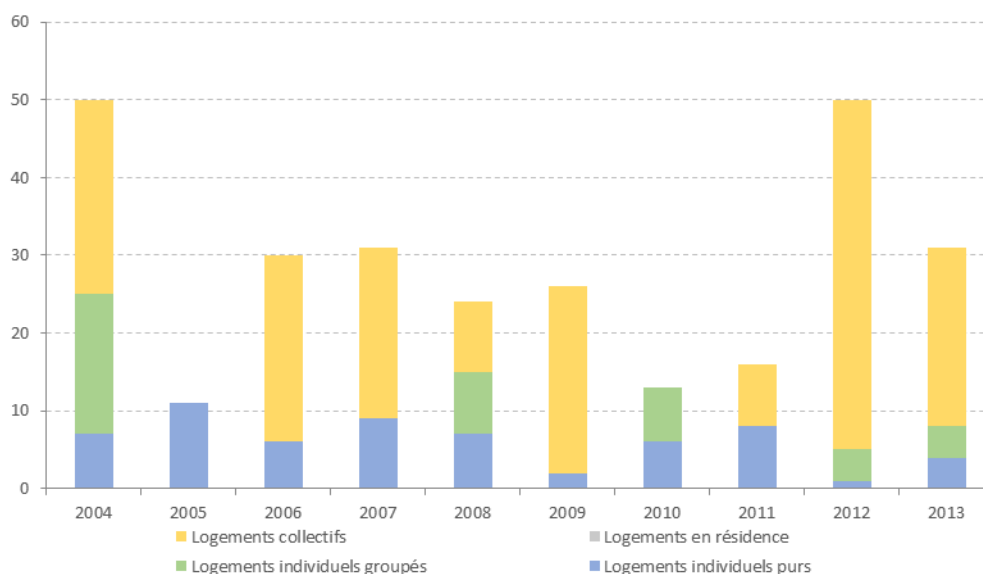
Logements HLM par communes en 2013



Réalisation : ADAUHR 11/2016
Sources : BD GEOFLA 2016 IGN Paris France, INSEE RP2013, Explotation principale

2.3.7. La construction neuve

Logements commencés de 2004 à 2013 selon le type de logement



Source : Sitadel2 logements commencés en date réelle, MEDDE

Commune de Wintzenheim	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total période 2004-2013
Logements individuels purs	7	11	6	9	7	2	6	8	1	4	61
Logements individuels groupés	18	0	0	0	8	0	7	0	4	4	41
Logements en résidence	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Logements collectifs	25	0	24	22	9	24	0	8	45	23	180
Total	50	11	30	31	24	26	13	16	50	31	282

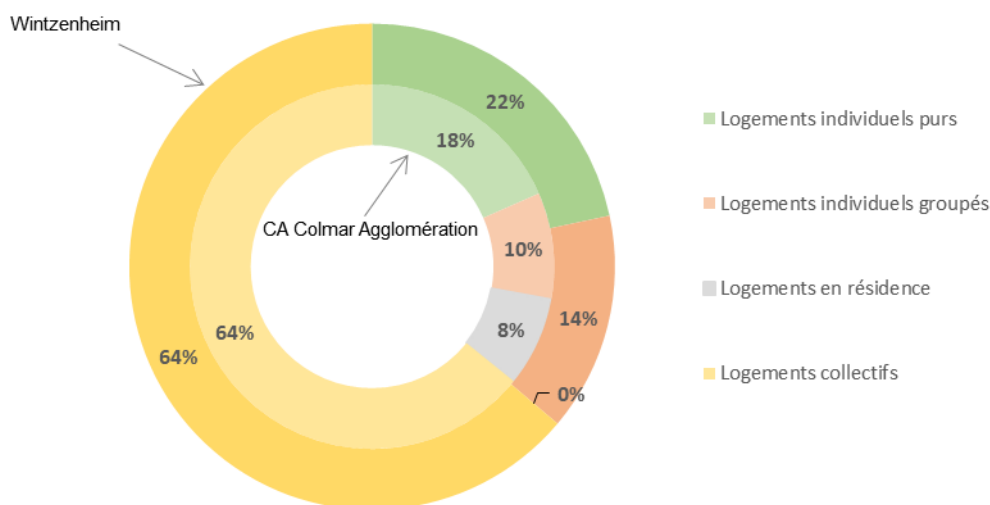
Source : Sitadel2 logements commencés en date réelle, MEDDE

Sur la période 2004-2013, le nombre de logements commencés a atteint 282 unités, soit un rythme moyen de 31 à 32 logements neufs par an.

- La répartition par type s'établit ainsi :

	Logements commencés de 2004 à 2013	
	Nombre	%
Individuels purs	61	21,6
Collectifs	180	63,8
Individuels groupés	41	14,5
En résidence	0	0
Ensemble	282	100 %

Répartition des constructions selon le type de logements de 2004 à 2013



Source : Sitadel2 logements commencés en date réelle, MEDDE

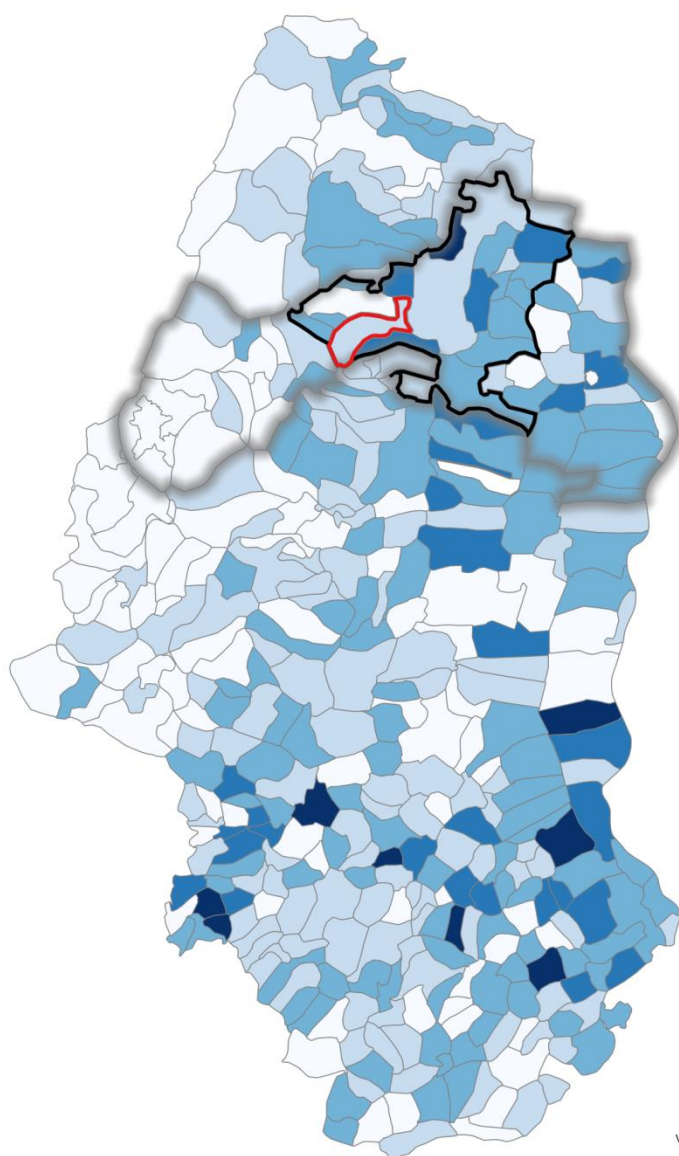
36 % de la construction neuve concerne ainsi l'habitat individuel, les logements collectifs en représentant 64 % (territoire de la CA : 64 %).

- Répartition par date

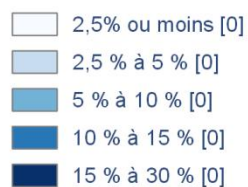
Plus d'un tiers de ces logements neufs ont été construits en 2004 et 2012, les deux années de plus forte production.

Dans les deux cas, on constate une forte production de logements collectifs.

Dynamique constructive 2009-2013 par commune



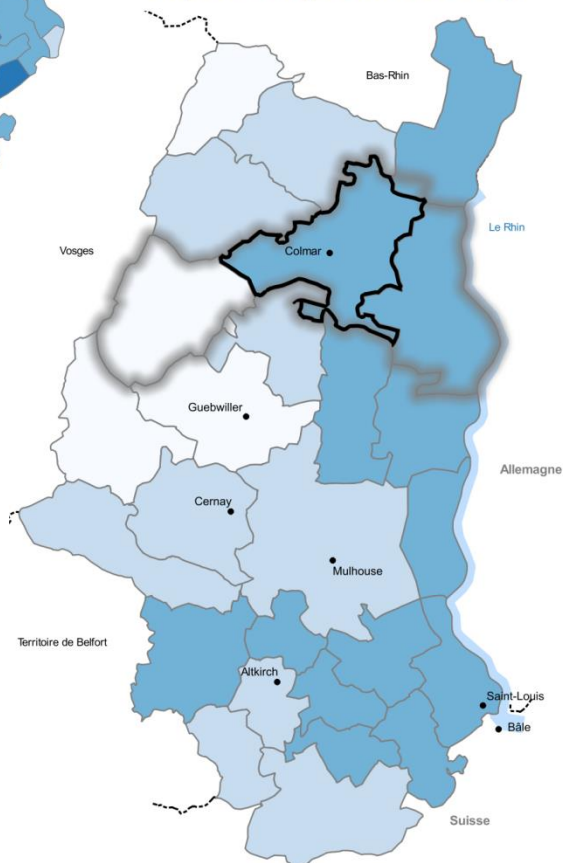
Part des logements commencés entre 2009 et 2013 sur le parc de logements 2013



Le nombre de communes appartenant à chaque classe figure entre crochets []

- Wintzenheim :
3.83 % commencés entre 2009 et 2013
- CA Colmar Agglomération :
5.9 % commencés entre 2009 et 2013
- SCOT Colmar-Rhin-Vosges :
5.45 % commencés entre 2009 et 2013

et par EPCI (périmètres 2016)



Réalisation : ADAUHR 11/2016

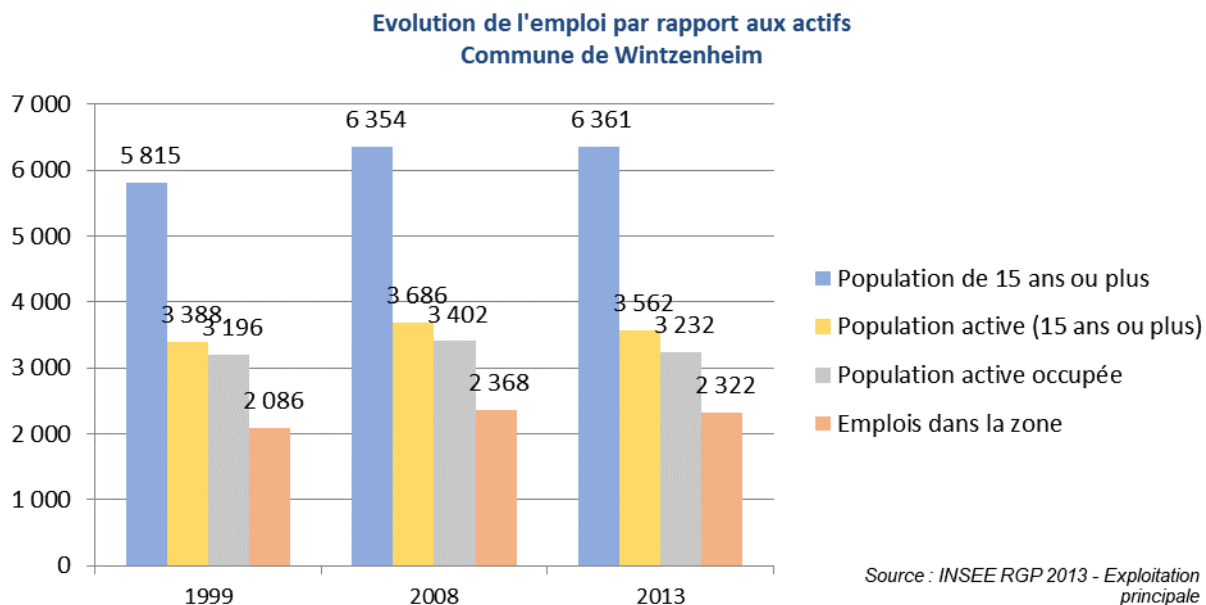
Sources : BD GEOFLA 2016 IGN Paris France, INSEE RP2013, Exploitation principale, MEDDTL Sit@del2 date réelle 2015

Les ménages et le logement : éléments saillants

- 3 296 ménages en 2013 dans la commune,
- Un nombre de ménages qui augmente plus vite que la population totale,
- Une surreprésentation, par rapport au territoire de Colmar Agglomération des ménages de 2 personnes et plus et des couples sans enfants,
- Un rythme d'évolution des résidences principales conforme à la référence départementale,
- Un taux de vacance modéré de 6 % (CA 7 %, département 9 %),
- Un habitat majoritairement composé de maisons (55,6 %) et de 5 pièces et plus,
- 44 % des logements de Wintzenheim sont des appartements,
- Un patrimoine bâti relativement récent (seul 20 % de logements construits avant 1946),
- Les résidences principales sont occupées à 63 % par des propriétaires (CA 49 %),
- Une part de logements sociaux qui était stable mais qui croit sur les dernières années,
- 282 logements neufs commencés entre 2004 et 2013, dont 36 % de logements individuels et 64 % de collectifs.

3. Les actifs au lieu de résidence

3.1. Population active résidente

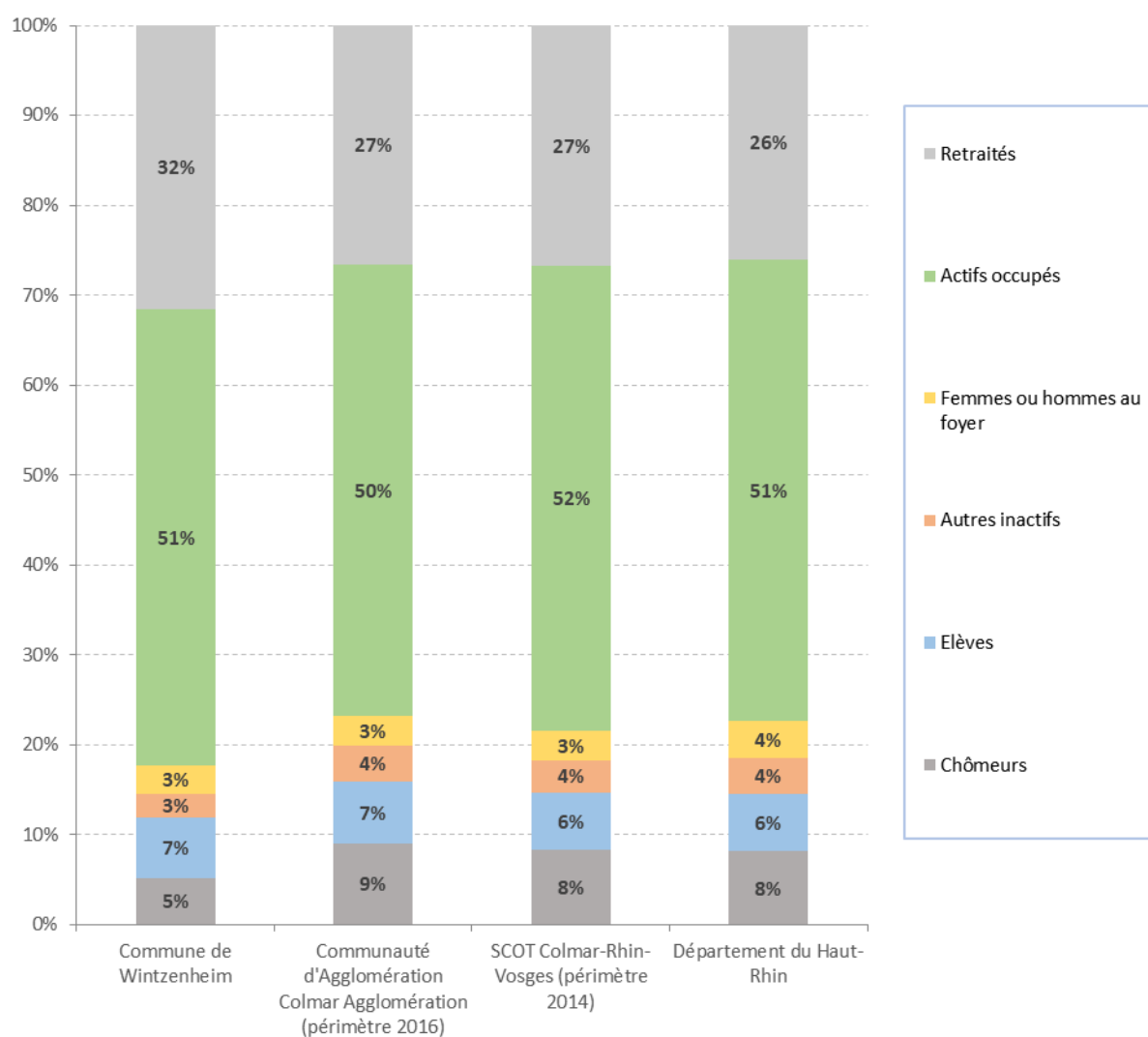


Commune de Wintzenheim	1999	2008	2013
Population totale	7 174	7 636	7 606
Population de 15 ans ou plus	5 815	6 354	6 361
Population active (15 ans ou plus)	3 388	3 686	3 562
Population active occupée	3 196	3 402	3 232
Emplois dans la zone	2 086	2 368	2 322

Source : INSEE RGP 2013 - Exploitation principale

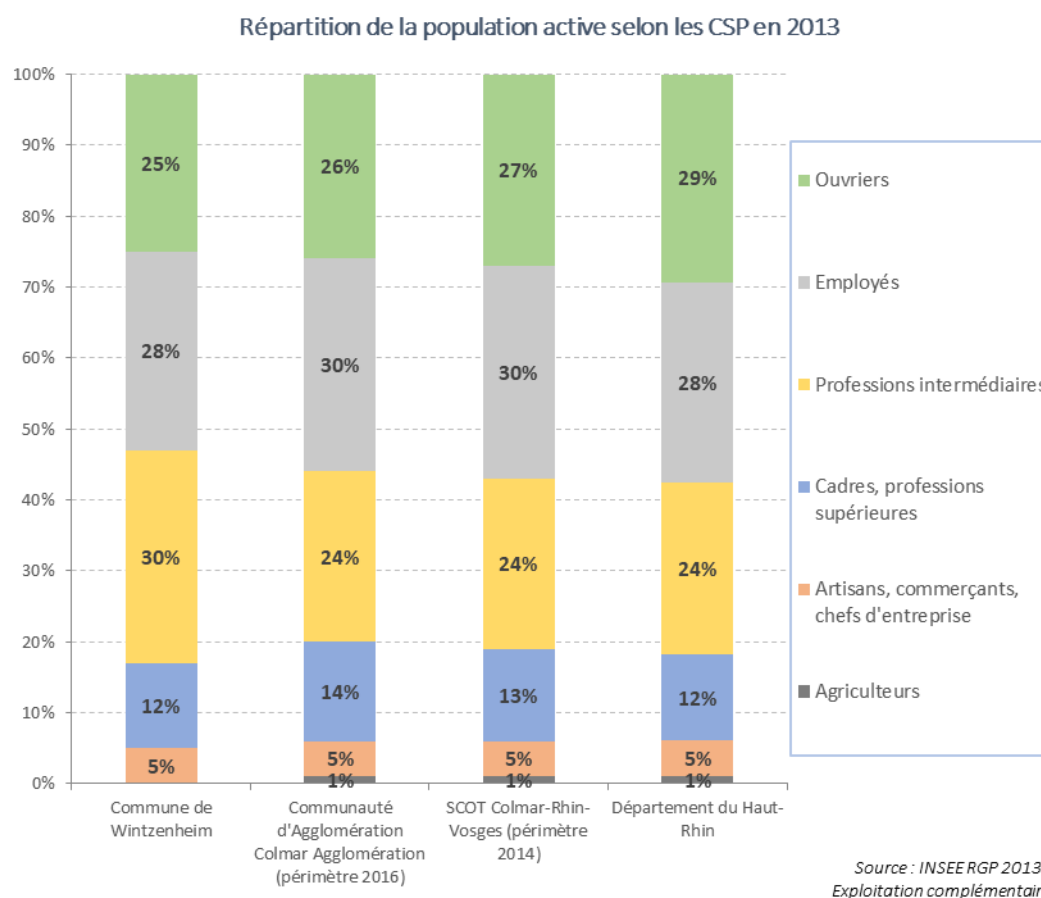
- La population active des plus de 15 ans compte 3 562 actifs en 2013, en accroissement de 5 % depuis 1999, progression inférieure à celle de la population de 15 ans ou plus qui gagne 9 % dans le même temps.
- Le taux d'activité des 15 ans ou plus est de 56 % en 2013 (département 59 %). Ce niveau est sensiblement moins élevés que ceux des territoires de référence, et à rapprocher de la structure par âge de la population qui privilégie les classes d'âge proches de la retraite et les retraités.

Répartition de la population de plus de 15 ans selon le type d'activité en 2013



Source : INSEERGP 2013 - Exploitation complémentaire

3.2. Répartition socio-professionnelle de la population active résidente



La répartition socio-professionnelle des actifs de la commune varie sensiblement de celle du département, avec une surreprésentation des professions intermédiaires (commune 30 %, département 24 %). Cette tendance est également valable dans le cadre de la comparaison avec Colmar Agglomération et le territoire du SCoT.

Ce taux élevé se fait principalement au détriment des ouvriers (-4 points par rapport au département).

3.3. Le chômage

Commune de Wintzenheim	1999	2008	2013
Nombre de chômeurs	182	284	330
Taux de chômage (au sens du RP)	5,4%	7,7%	9,3%
Taux de chômage des hommes	4,6%	6,7%	9,3%
Taux de chômage des femmes	6,2%	8,9%	9,3%
Part des femmes parmi les chômeurs	54,9%	55,3%	48,1%

Source : INSEE RP 2013 - Exploitation principale

Le taux de chômage est relativement bas au sein de la commune (9,3 %), inférieur de 6 points par rapport à celui de Colmar Agglomération qui est de 15,3% (département 13,7 %).

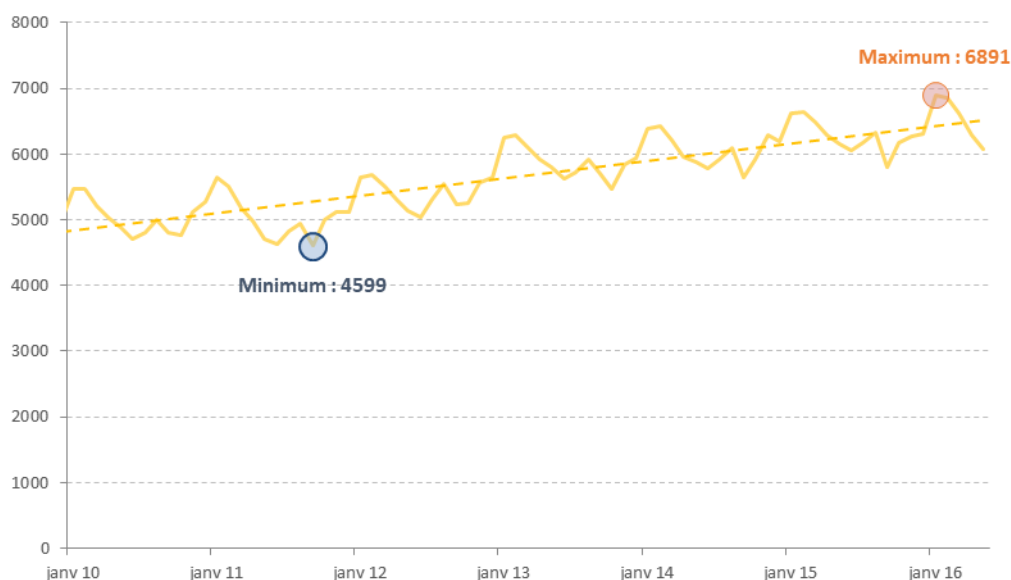
En valeur absolue, le nombre de chômeurs a été multiplié par 1,8 depuis 1999.

Le taux de chômage des femmes a augmenté de 2008 à 2013, s'alignant en 2013 avec celui des hommes (9,3 %). On constate par contre une légère baisse de la part des femmes parmi les chômeurs.

✚ Les demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie A (pôle emploi) ⁽²⁾

Colmar Agglomération compte 6 891 demandeurs d'emplois de catégorie A en janvier 2016, chiffre en augmentation de 50 % depuis le minimum de septembre 2011.

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (cat A)
Colmar Agglomération (périmètre 2016)

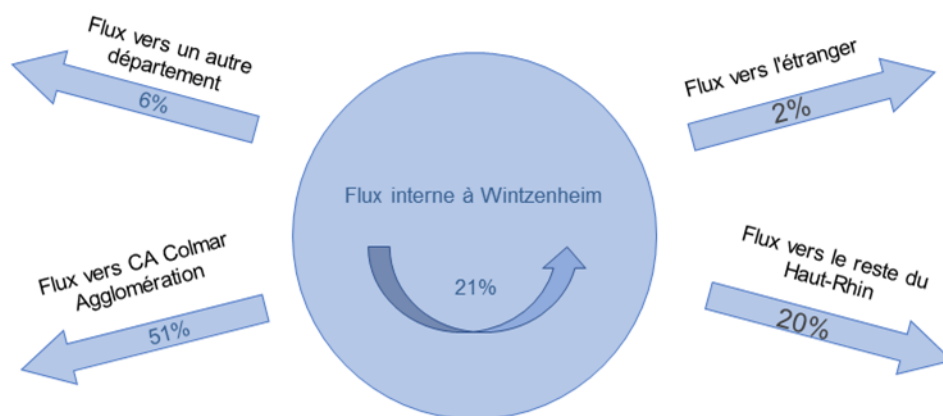


Source : Pôle emploi - Tableau de bord de l'économie 68

(2) Les demandeurs d'emploi en fin de mois sont les personnes inscrites à pôle emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois. La catégorie A regroupe les demandeurs sans emploi.

3.4. Lieux de travail des actifs

Destinations des actifs occupés qui résident au sein de la commune en 2013



Source : INSEE, RP 2013 - Fichiers détails

DESTINATIONS	Effectifs	Pourcentage
Flux interne à Wintzenheim	687	21%
Flux vers CA Colmar Agglomération	1 655	51%
Flux vers le reste du Haut-Rhin	662	20%
Flux vers un autre département	197	6%
Flux vers l'étranger	56	2%
Total des sortants et internes	3 257	100%

Source : INSEE, RP 2013 - Fichiers détails

En 2013, sur les 3 257 actifs occupés recensés dans la commune, 21 % y travaillent aussi.

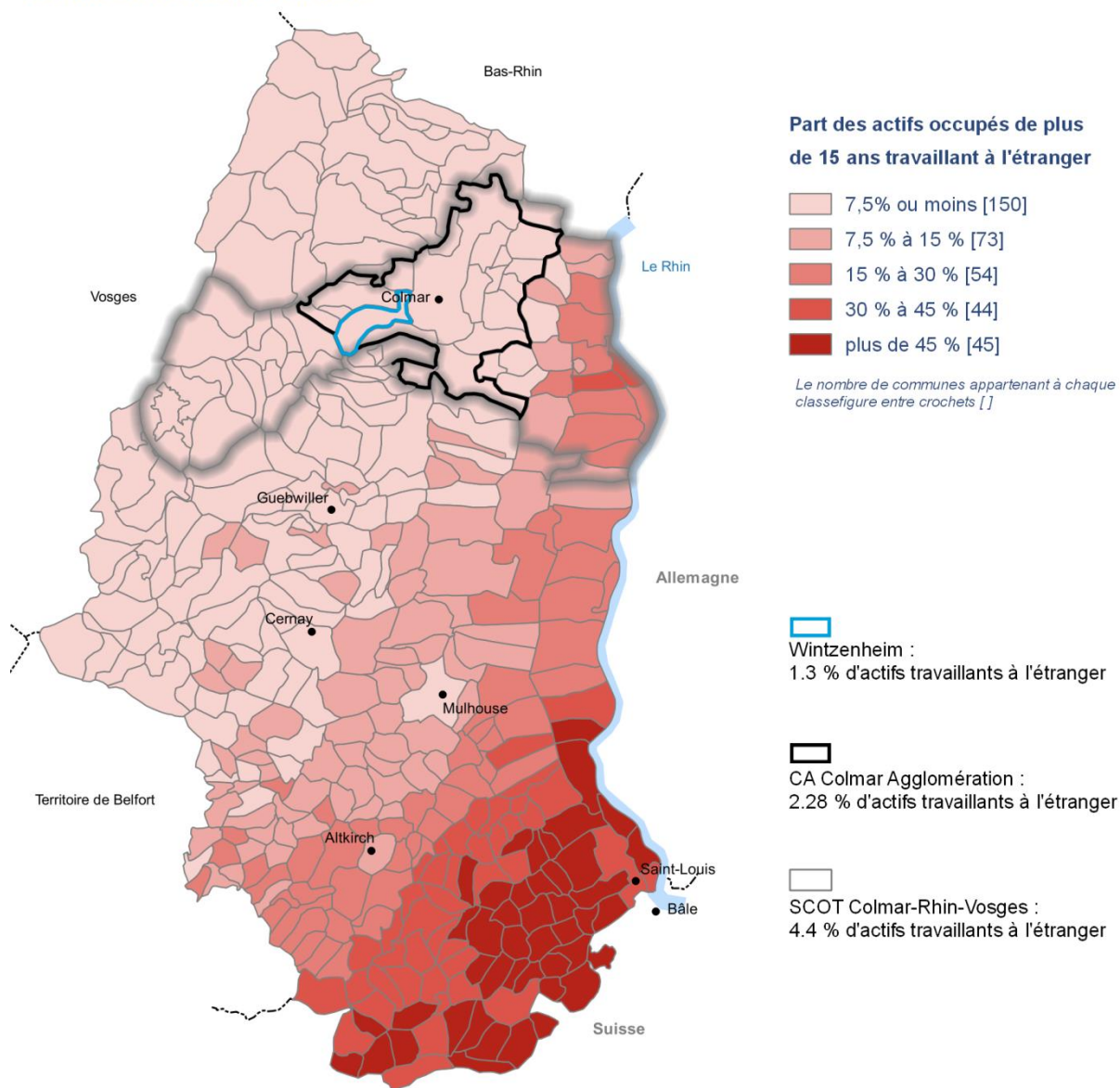
Ce taux modéré témoigne d'un territoire au profil davantage résidentiel que pourvoyeur d'emplois.

Et pour cause, la majorité des actifs exerce son activité hors de la commune. Les flux sortants concernent en effet 79 % des actifs résidents ; 51 % se rendent dans l'aire de Colmar Agglomération, 20 % dans le reste du Haut-Rhin, 2 % à l'étranger et 6 % dans un autre département.

Le pôle urbain de Colmar polarise fortement le territoire, cumulant à lui seul plus de 40 % des flux sortants.

La carte qui suit indique les parts d'actifs occupés de plus de 15 ans travaillant à l'étranger, en l'occurrence essentiellement en Allemagne. Pour Wintzenheim et de façon plus générale dans l'ensemble de la CA, les parts d'actifs frontaliers ne dépassent jamais 7,5 %.

Travailleurs frontaliers en 2013



Réalisation : ADAUHR 11/2016
Sources : BD GEOFLA 2016 IGN Paris France, INSEE RP2013, Explotation complémentaire

L'écart entre le pourcentage d'actifs travaillant à l'étranger mentionné sur la présente carte (1,3 % pour Wintzenheim) et celui des flux vers l'étranger du tableau « destinations » de la page précédente (2 %), est dû à une différence de source statistique (exploitation complémentaire pour l'un et fichier détail pour l'autre) ; cette différence est d'autant plus sensible que la commune est petite.

Les actifs au lieu de résidence : éléments saillants

- 3 562 actifs en 2013,
- Une part d'actifs occupés (51 %), conforme à celle du département (51 %),
- Une surreprésentation de la catégorie des professions intermédiaires (30 %) et une sous-représentation de celle des ouvriers (25 %). (Pour le Département, respectivement 24 % et 29 %),
- Un taux de chômage modéré de 9,3 % (INSEE, RGP), inférieur à celui du département et de Colmar Agglomération (respectivement 13,7 % et 15,3 %),
- 6 891 demandeurs d'emplois de catégorie A dans Colmar Agglomération en janvier 2016 (Pôle Emploi),
- 21 % des actifs résidents de la commune y travaillent aussi, 79 % travaillent à l'extérieur, dont majoritairement à Colmar (40 %).

4. L'emploi au lieu de travail

4.1. Nombre d'emplois, provenance des actifs et indice de concentration de l'emploi

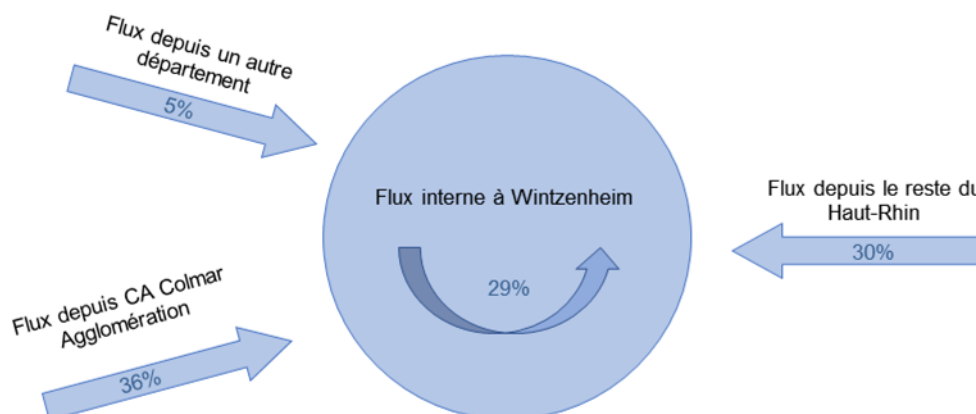
236 emplois ont été globalement gagnés entre 1999 à 2013 (+11,3%), avec un pic observé en 2008.

	Nombre d'emplois dans la commune
1999	2 086
2008	2 368
2013	2 322

Origine des actifs occupés

29 % des emplois offerts à Wintzenheim sont occupés par des actifs de la commune, tandis que Colmar Agglomération en mobilise 36 % et le reste du Haut-Rhin (hors territoire de la CA) 30 %.

Origines des actifs occupés qui travaillent au sein de la commune en 2013



Source : INSEE, RP 2013 - Fichiers détails

Indice de concentration de l'emploi

L'indice de concentration de l'emploi désigne le rapport entre le nombre d'emplois offert dans une commune ou secteur et les actifs ayant un emploi qui résident dans la commune ou le secteur.

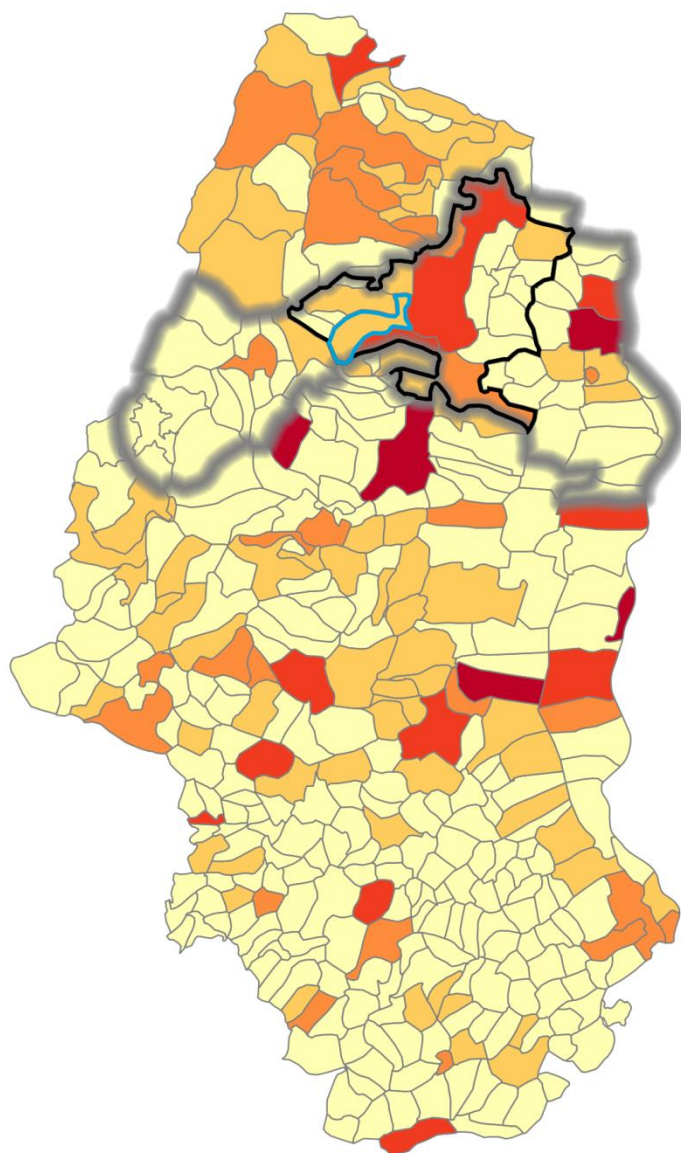
	Indice de concentration de l'emploi			
	Commune	CA	SCoT	Département
1999	65	111	100	88
2008	70	121	106	90
2013	72	122	105	89

L'indice de concentration de l'emploi indique pour la commune un rapport de 72 emplois offerts pour 100 actifs résidents en 2013, soit un territoire à profil plus résidentiel que pourvoyeur d'emploi.

Le rapport est nettement inférieur à ceux de Colmar Agglomération, du SCoT et dans une moindre mesure, à celui du département.

L'augmentation sensible constatée entre 1999 et 2013 épouse logiquement l'évolution du nombre d'emplois.

Indice de concentration de l'emploi en 2013



Indice de concentration de l'emploi (emplois / actifs occupés x 100)

- 50 ou moins [259]
- 50 à 100 [67]
- 100 à 150 [24]
- 150 à 200 [12]
- plus de 200 [4]

Le nombre de communes appartenant à chaque classe figure entre crochets []

 Wintzenheim :
Indice de concentration de l'emploi = 71.83

 CA Colmar Agglomération :
Indice de concentration de l'emploi = 122.27

 SCOT Colmar-Rhin-Vosges :
Indice de concentration de l'emploi = 105.37

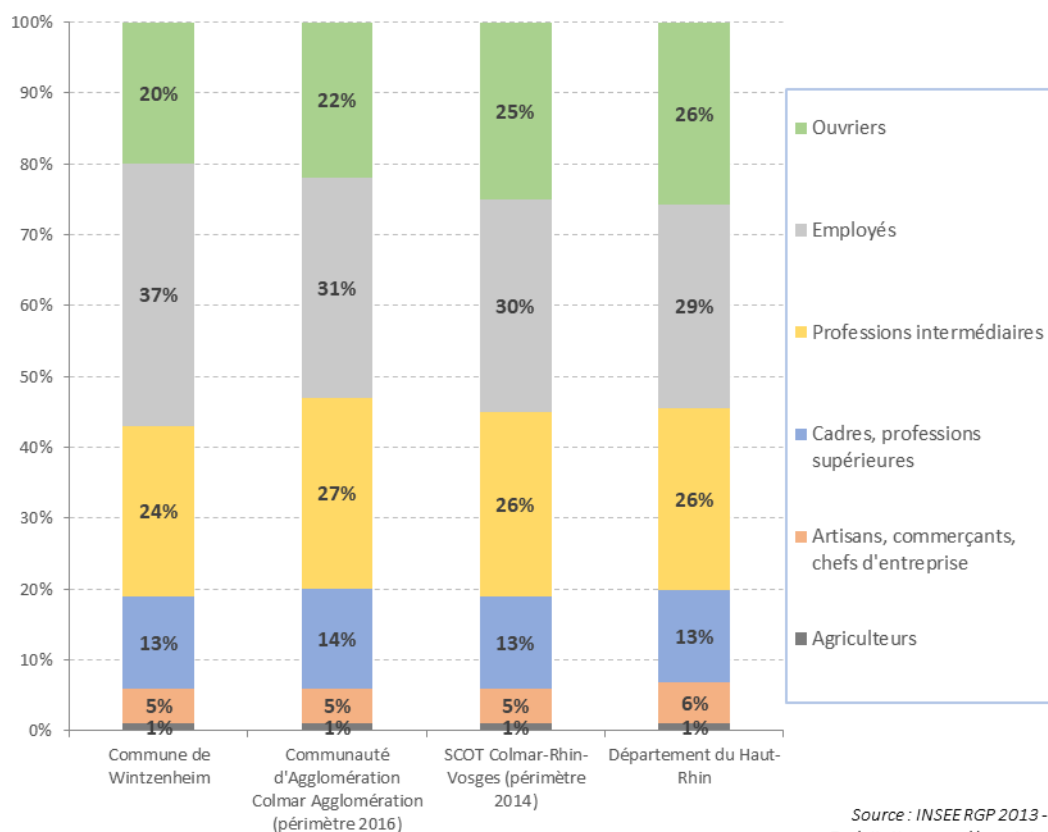
Réalisation : ADAUHR 11/2016
Sources : BD GEOFLA 2016 IGN Paris France, INSEE RP2013, Explotation principale

4.2. Types d'emplois

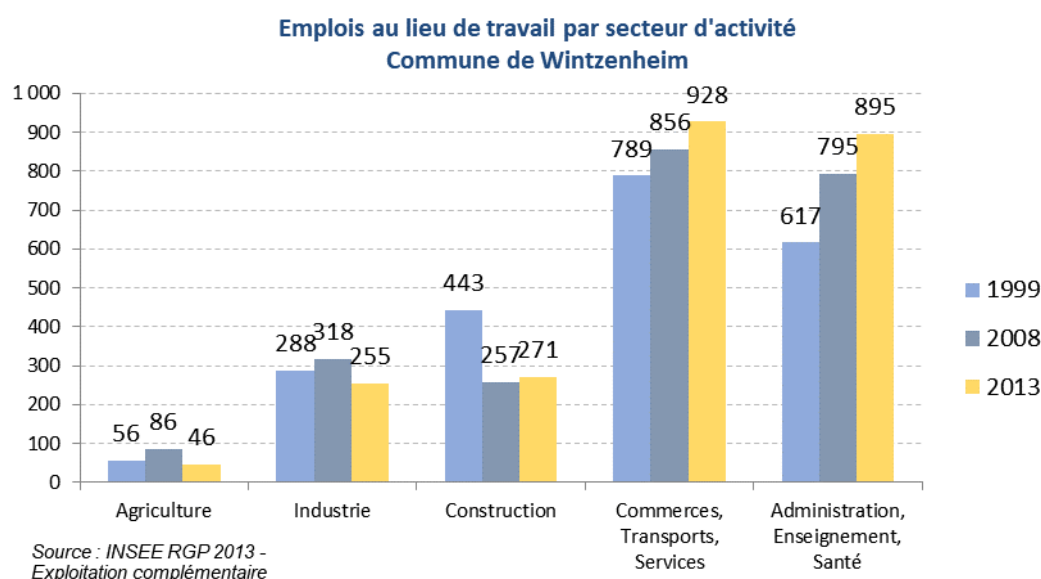
Les emplois offerts sont majoritairement des emplois de catégorie "employés" et "professions intermédiaires" en termes de CSP (respectivement 37 % et 24 %), tandis que le secteur d'activités prépondérant est celui des "commerces, transports et services".

✚ **Emplois par CSP : une majorité d'emplois "employés"**

Répartition des emplois au lieu de travail selon les CSP en 2013



✚ **Emplois par secteur d'activités : la prépondérance des commerces, transports, services et de l'administration, enseignement, santé**



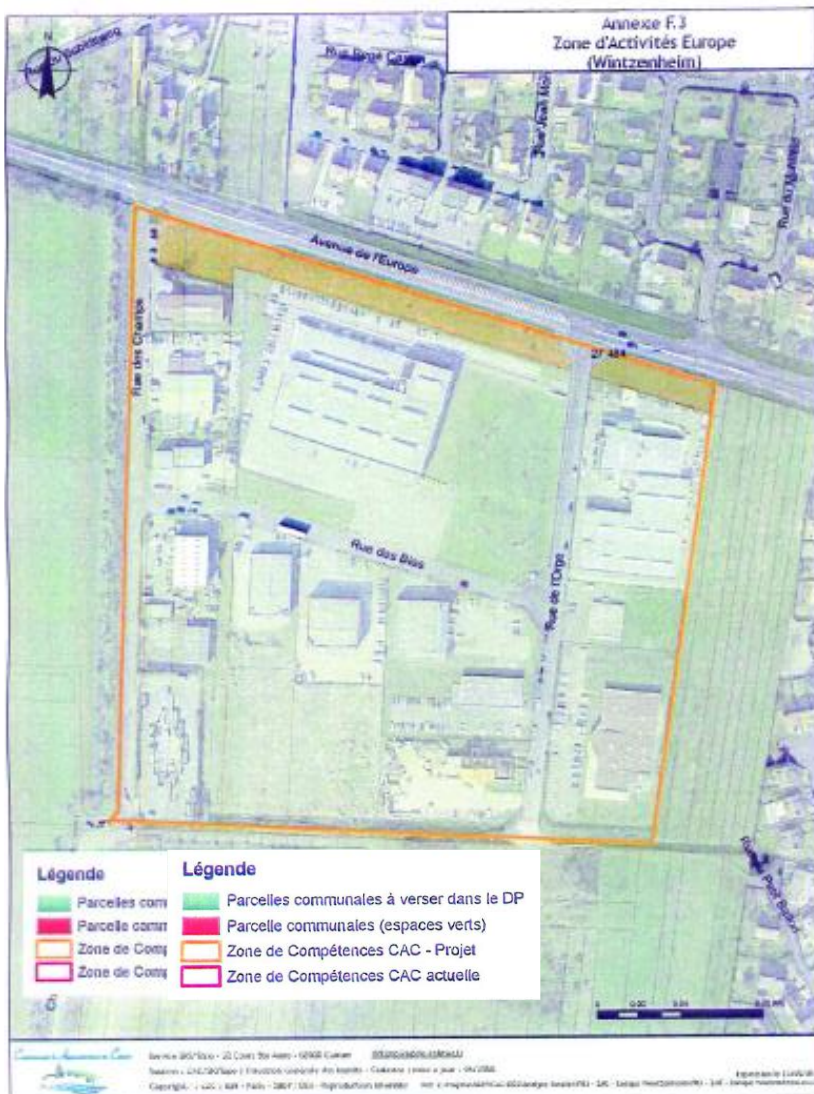
Emplois par secteurs d'activités en 2013	
Commerces, Transports, Services	39 %
Administration, enseignement, santé	37 %
Industrie	11 %
Construction	11 %
Agriculture	2 %

Le secteur des commerces, transports, services et celui de l'administration, enseignement, santé sont les premiers pourvoyeurs d'emploi dans la commune, avec un cumul de près de 76 % des emplois offerts. Ces deux secteurs n'ont cessé d'augmenter leur nombre d'emplois entre 1999 et 2013 avec une croissance de 18 % pour le premier et de 45 % pour le second !

D'avantage en retrait, les secteurs de l'industrie et de la construction sont en recul sur la période, de même que celui de l'agriculture qui n'excède pas les 2 % en 2013.

4.3. Les zones d'activités dans la commune

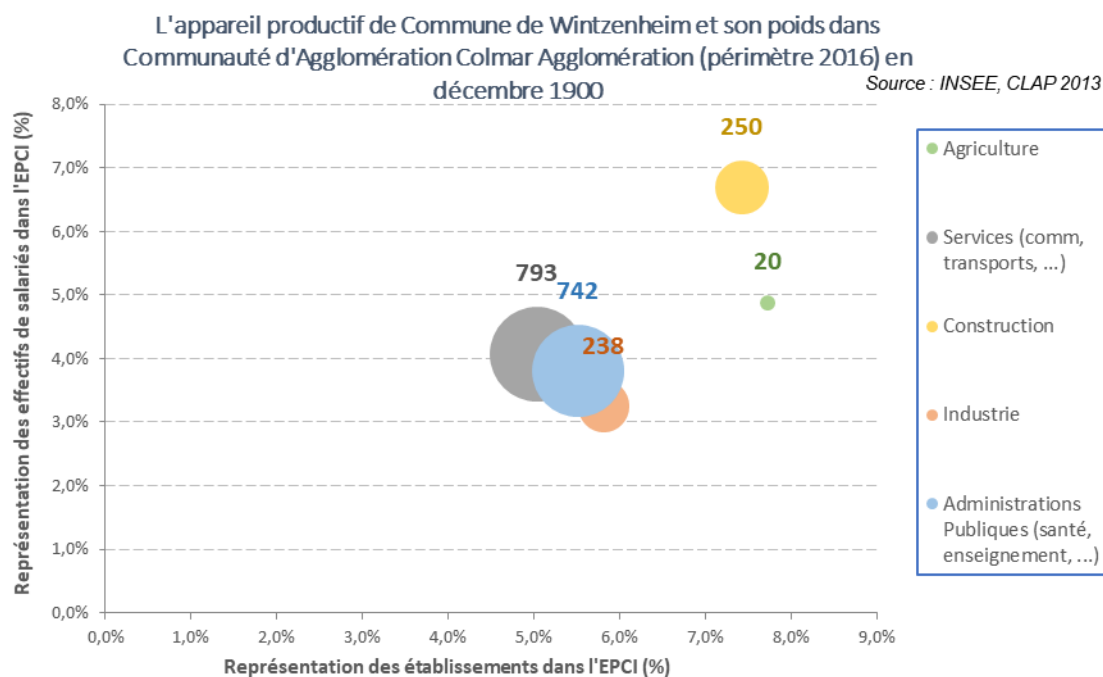
Zone d'activités « Europe »



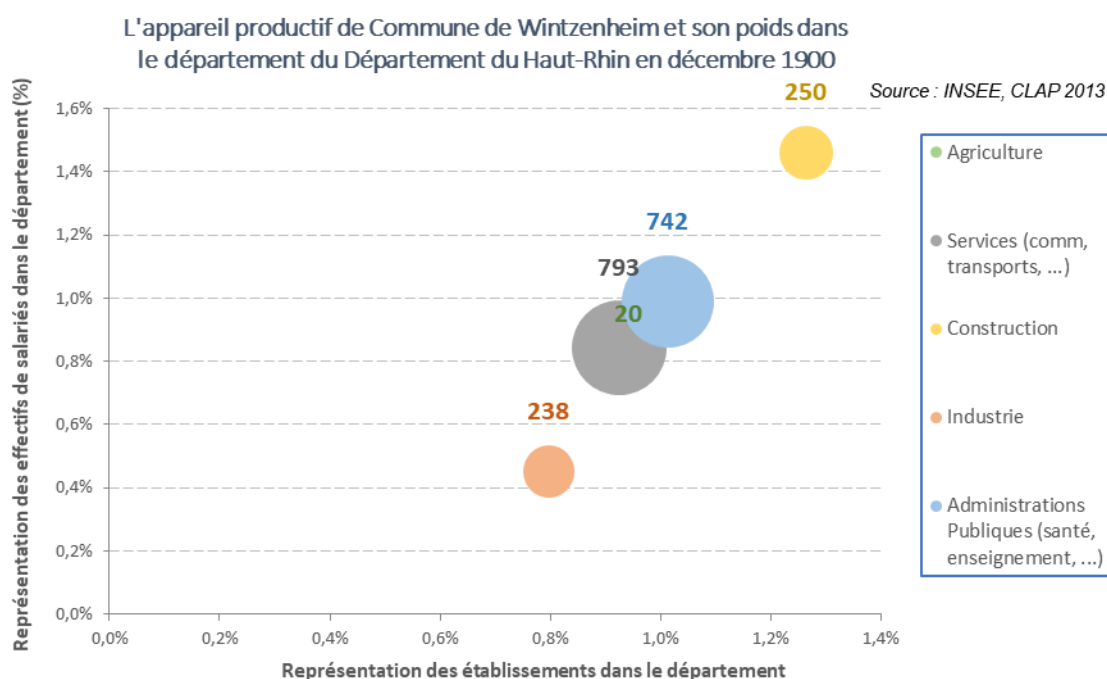
4.4. Poids de l'appareil productif

Les graphiques ci-dessous indiquent le positionnement de l'appareil productif de la commune, au sein des territoires de Colmar Agglomération et du département.

On observe que malgré son poids modéré au sein de la commune, le secteur de la construction occupe une place non négligeable au sein de Colmar Agglomération puisqu'il concentre 6,7 % des employés et 7,4 % des établissements.



Note de lecture : le secteur de l'industrie compte 238 employés à Wintzenheim, ce qui représente au sein de CA Colmar Agglomération 3.2% des employés et 5.8% des établissements du secteur.



Note de lecture : le secteur de l'industrie compte 238 employés à Wintzenheim, ce qui représente au sein du Haut-Rhin 0.5% des employés et 0.8% des établissements du secteur.

L'emploi au lieu de travail : éléments saillants

- 2 322 emplois en 2013 recensés dans la commune,
- ces emplois sont occupés à 29 % par des actifs de Wintzenheim,
- l'indice de concentration de l'emploi est de 72 pour la commune (département 89, SCoT 105, CA 122), soit un profil plus résidentiel que pourvoyeur d'emplois,
- Des zones d'activités réparties sur deux sites : « Europe » et « Rond-Point » de Logelbach
- en terme de Catégorie Socio-Professionnelles (CSP), l'emploi de catégorie "employés" est prépondérant en 2013 avec 37 % de l'ensemble ;
- les secteurs des "commerces, transports, services" et celui de l'"administration, enseignement, santé", sont les premiers pourvoyeurs d'emplois (respectivement 39 % et 37 % en 2013).

5. Equipements et services

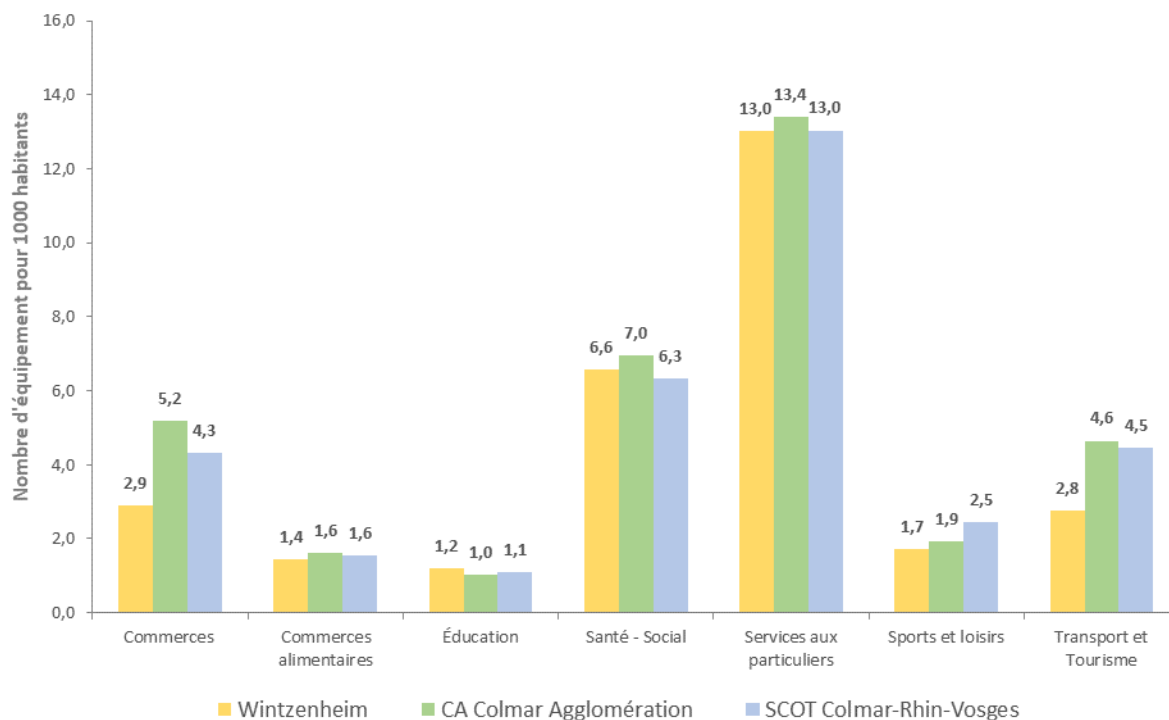
5.1. Services recensés dans la base permanente des équipements

Source : INSEE, BPE 2015

	Nombre d'équipements
Administrations publiques	
Gendarmerie	1
Commerces et services de proximité	
Banque, Caisse d'Epargne	4
Pompes funèbres	1
Bureau de poste	2
Réparation automobile et de matériel agricole	13
Contrôle technique automobile	1
Ecole de conduite	2
Maçon	9
Plâtrier peintre	16
Menuisier, charpentier, serrurier	10
Plombier, couvreur, chauffagiste	9
Électricien	6
Entreprise générale du bâtiment	4
Coiffure	11
Vétérinaire	1
Restaurant	13
Agence immobilière	4
Soins de beauté	4
Hypermarché	1
Supermarché	3
Boulangerie	4
Boucherie charcuterie	2
Produits surgelés	1
Magasin de vêtements	4
Magasin d'équipements du foyer	2
Magasin de chaussures	2
Magasin de meubles	2
Parfumerie	3
Horlogerie Bijouterie	1
Fleuriste	5
Magasin d'optique	1
Taxi	2
Agence de voyages	1
Hôtel homologué	2
Station service	2
Equipements scolaires	
École maternelle	2
École élémentaire	3
Collège	2

Lycée d'enseignement général et/ou technologique	1
Lycée technique et/ou professionnel agricole	1
Santé/social	
Médecin omnipraticien	6
Spécialiste en gynécologie médicale	1
Spécialiste en gynécologie obstétrique	1
Chirurgien-dentiste	4
Sage-femme	1
Infirmier	10
Masseur kinésithérapeute	5
Orthophoniste	1
Pédicure-podologue	2
Pharmacie	2
Ambulance	3
Personnes âgées : hébergement	1
Garde d'enfant d'âge préscolaire	5
Enfants handicapés : hébergement	2
Adultes handicapés : services	2
Aide sociale à l'enfance : hébergement	3
Autres établissements pour adultes et familles en difficulté	1
Equipements sportifs, infrastructures ...	
Gare sans desserte train à grande vitesse (TAGV)	3
Bassin de natation	1
Tennis	1
Plateaux et terrains de jeux extérieurs	1
Terrains de grands jeux	1
Salles de combat	1
Salles non spécialisées	1
Roller-Skate-Vélo bicross ou freestyle	2
Salles de remise en forme	1
Salles multisports (gymnase)	4
TOTAL	224

Taux d'équipement pour mille en 2015 (sur population 2013)



Source : INSEE, BPE 2015, RP 2013

Excepté pour l'éducation, le taux d'équipement de la commune est en général inférieur aux taux des territoires de Colmar Agglomération et du SCoT. On observe ainsi des taux particulièrement faibles en matière de commerces autres qu'alimentaires et de transport et tourisme.

5.2. Les équipements scolaires (année scolaire 2015-2016)

	Nombre de classes	Nombre d'élèves
Ecole maternelle "Arc-en-Ciel"	4	116
Ecole maternelle "Nénuphars"	3	79
Ecole élémentaire "La Dame Blanche"	10	237
Ecole élémentaire de Logelbach	5	113
Collège Prévert	-	-

A côté de ses équipements scolaires propres, la ville accueille l'Ecole "Matthias Grünenwald" (privée), le Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole du Pflixbourg.

5.3. Le secteur agricole

Commune de Wintzenheim	1988	2000	2010
Orientation technico-économique de la commune	-	Viticulture (appellation et autre)	Viticulture (appellation et autre)
Nombre d'exploitations agricoles	110	83	68
Travail dans les exploitations agricoles (en UTA)	150	84	70
Surface agricole utilisée (en ha)	472	348	379
Cheptel (en UGBTA)	199	117	74
Superficie en terres labourables (en ha)	157	118	120
Superficie en cultures permanentes (en ha)	203	182	194
Superficie toujours en herbe (en ha)	108	44	63

Source : RGA 2010 - Principaux résultats

***UGBTA** : L'unité gros bétail alimentation totale (UGBTA) compare les animaux selon leur consommation totale, herbe, fourrage et concentrés (par exemple, une vache laitière = 1,45 UGBTA, une vache nourrice = 0,9 UGBTA, une truie-mère = 0,45 UGBTA). L'unité gros bétail "alimentation grossière" (UGBAG) les compare selon leur consommation en herbe et fourrage et ne concerne que les herbivores (par exemple, une vache laitière = 1 UGBAG, une vache nourrice = 0,85 UGBAG, une brebis = 0,15 UGBAG).

Le recensement général de 2010 faisait état de 68 exploitations, essentiellement viticoles. L'évolution récente (1988-2010) de la situation de l'agriculture dans la commune est caractérisée par une baisse du nombre des exploitations (- 38 %) et par une régression plus mesurée de la superficie agricole utilisée (- 20 %). Ces chiffres témoignent d'une tendance à la concentration des exploitations.

L'orientation technico-économique de Wintzenheim souligne un profil privilégiant la viticulture.

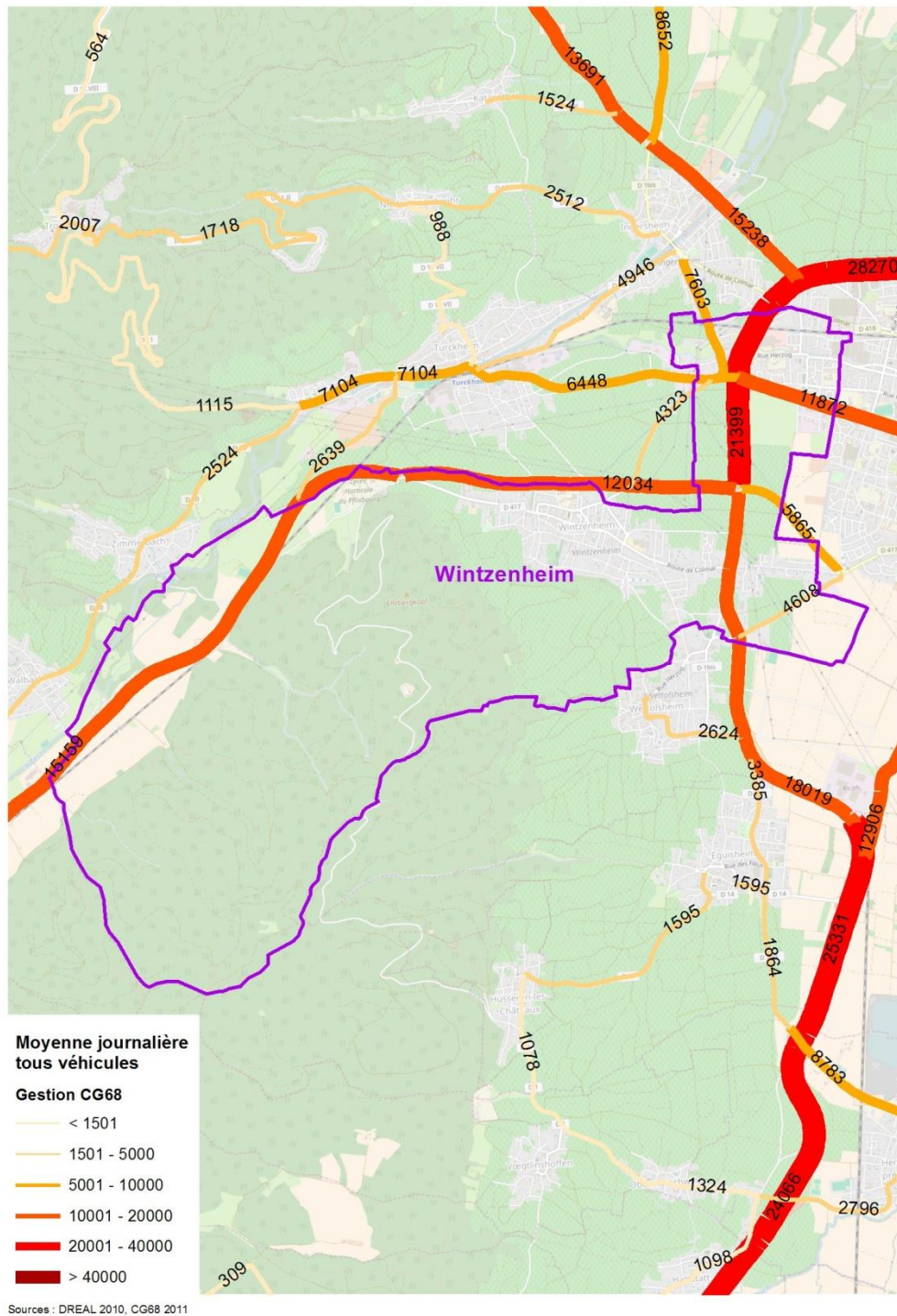
Equipements et services : éléments saillants

- une gamme relativement étendue de commerces, services, équipements de proximité,
- Un secteur agricole dominé par la viticulture,
- Un taux d'équipements pour 1 000 habitants inférieur aux taux des territoires de référence, CA et SCoT.

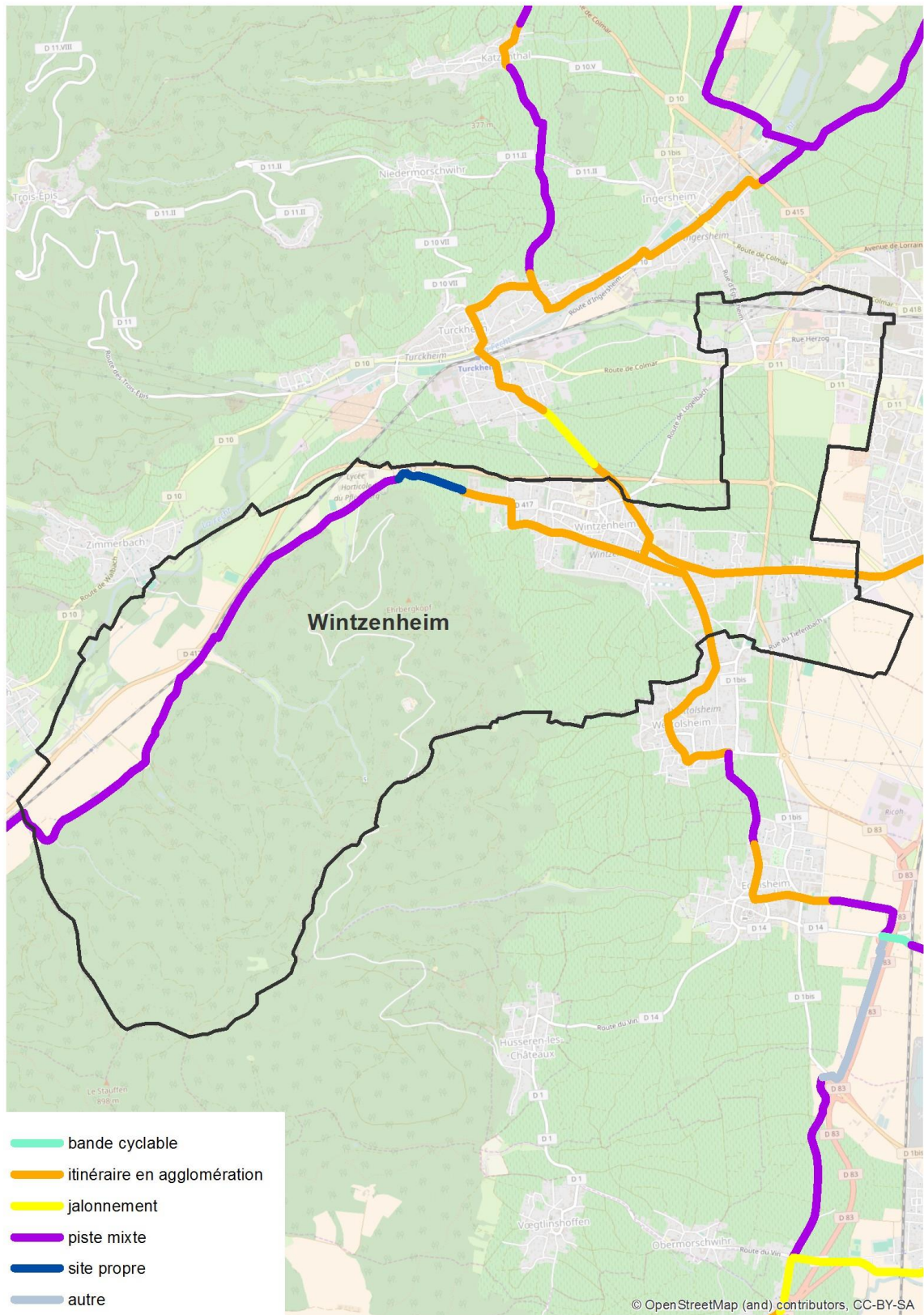
6. Les infrastructures et les déplacements

6.1. Les infrastructures

6.1.1. Réseau et trafic routier



6.1.2. Pistes cyclables

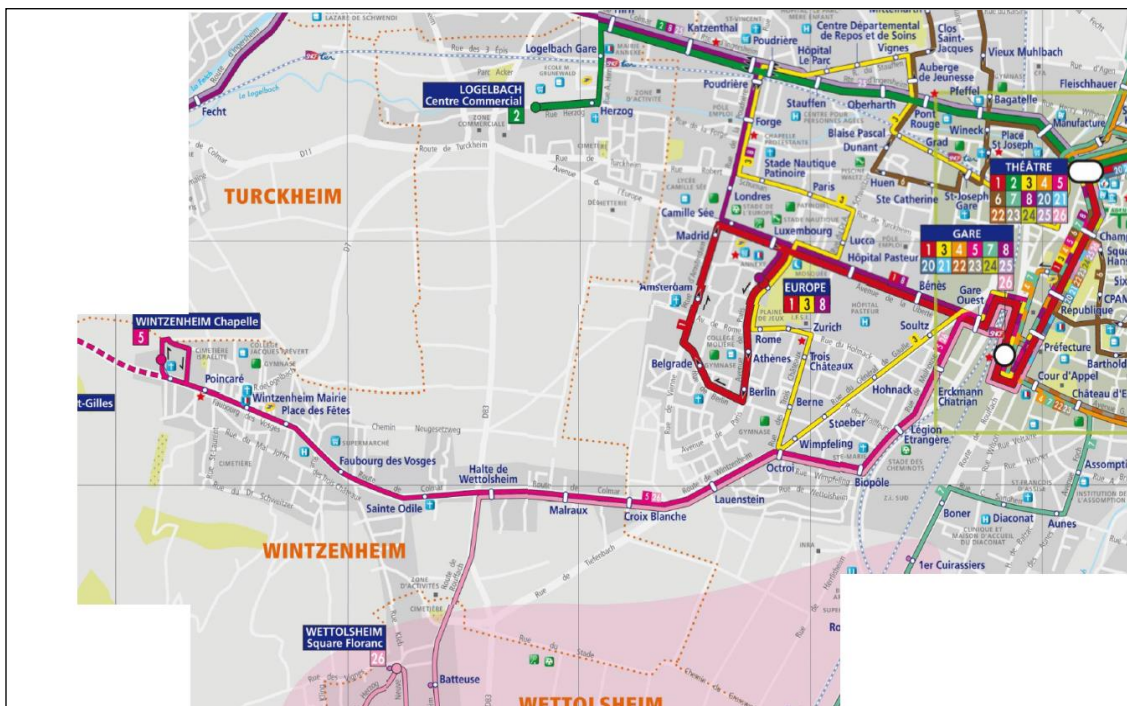


Sources : Infogéo68 CG68 2012

6.2. Les transports en commun

6.2.1. Les lignes de bus régulières

La commune de Wintzenheim est concernée par le réseau de transports en commun de la **TRACE** (Transport de Colmar et Environs). La ligne 5 (Wintzenheim Chapelle / St Gilles vers Colmar Théâtre) et la ligne 2 (Logelbach Centre Commercial - Théâtre - Ladhof - Houssen Centre Commercial) desservent Wintzenheim bourg et Logelbach, avec une fréquence d'une demi-heure en semaine, essentiellement axées sur la RD 417 (route de Colmar, rue Clémenceau) et les rues Adolphe Hirn et Herzog. Les faibles fréquences rendent l'usage de cette ligne peu attractif.



La commune est également desservie par une ligne de bus organisée par le **Conseil Départemental du Haut-Rhin**, la Ligne 145 : Le Bonhomme-Orbey-Colmar (transporteur : Lucien Kunegel). Elle assure les dessertes régulières interurbaines et le transport scolaire.

Valable à compter du 1er septembre 2016

Période de circulation	Année	Scol	Scol	Scol	Scol	Vac	Scol	Année	Année	Année	Année	Scol	Année	Année
	JV	JVS	JVS	JVS	JVS	JVS	JVS	JVS	JVS	JVS	JVS	JVS	JVS	JVS
Numéro de renvoi à consulter								1	1	1	1	1	1	1
Le Bonhomme														
<i>Eglise</i>		6.50					6.15	6.55		9.35		13.55		17.25
<i>Restaurant La Poste</i>		6.51					6.16	6.56		9.36		13.56		
<i>Tempé</i>		6.52					6.17	6.57		9.37		13.57		
<i>Bräcker</i>		6.53					6.18	6.58		9.38		13.58		
Lapoutroie	5.40	6.55					6.23	7.02	7.40	9.42	12.30	14.02	17.05	18.20
<i>Tabac</i>	5.41	6.56					6.24	7.04	7.41	9.43	12.31	14.03		
<i>Eglise</i>	5.42	6.57					6.25	7.05	7.44	9.44	12.32	14.04		
<i>Ancienne Gare</i>	5.44	6.58					6.27	7.06	7.45	9.46	12.33	14.06		
<i>Camping Clos des Biches</i>	5.45	6.59					6.28	7.07	7.46	9.47	12.34	14.07		
Orbey			6.50				6.34		7.33	9.16	12.20	13.25	16.51	17.00
<i>Bethléem</i>	5.53		6.50				6.34		7.33	9.16	12.20	13.25	16.51	17.00
<i>Le Faing</i>	5.54		6.51				6.35		7.34	9.17	12.21	13.26	16.52	17.01
<i>L'Etang</i>	5.55		6.52				6.36		7.35	9.18	12.22	13.27	16.53	17.02
<i>Mairie</i>	5.56		6.54				6.37		7.36	9.20	12.23	13.28	16.54	17.03
<i>Place de la 5ème DB</i>	5.57		6.55				6.38		7.37	9.21	12.24	13.29	16.55	17.04
<i>Bas d'Orbey</i>	5.58		6.56				6.39		7.38	9.22	12.25	13.30	16.56	17.05
<i>Pont des Allagouttes</i>	6.00		6.58				6.41		7.39	9.23	12.26	13.31	16.57	17.06
Hachimette	6.02	7.00	7.00				6.43	7.08	7.47	9.47	12.40	14.07	17.07	17.30
<i>Restaurant La Truite</i>	6.03	7.01	7.01				6.44	7.09	7.48	9.48	12.41	14.08	17.08	17.31
<i>Eglise</i>							6.50			9.54	12.46			
Fréland				6.55			6.50			9.54	12.46			
<i>Usine SERAL</i>				6.55			6.50			9.54	12.46			
<i>Mairie</i>				6.57			6.51			9.55	12.47			
<i>Bas de Fréland</i>				6.59			6.52			9.56	12.48			
<i>Gare intersection RN 415</i>	6.05	7.03	7.03	7.03			6.56	7.11	7.50	10.00	12.52	14.10	17.10	17.33
Alspach	6.08	7.06	7.06	7.06			6.58	7.14	7.53	10.03	12.58	14.13	17.13	17.36
<i>Restaurant La Cigogne</i>	6.09	7.07	7.07	7.07			6.59	7.15	7.54	10.04	12.59	14.14	17.14	17.37
<i>Weibel</i>	6.10	7.08	7.08	7.08			7.00	7.16	7.55	10.05	13.00	14.15	17.15	17.38
<i>Camping</i>	6.11		7.09	7.09			7.01	7.17	7.56	10.06	13.01	14.16	17.16	17.39
Kaysersberg	6.12		7.10	7.10			7.02	7.18	7.57	10.07	13.02	14.17	17.17	17.40
<i>Cité Fleurie</i>	6.13		7.11	7.11			7.03	7.19	7.58	10.08	13.03	14.18	17.18	17.41
<i>Collège</i>	6.14		7.12	7.12			7.04	7.20	7.59	10.09	13.04	14.19	17.19	17.42
<i>Rocade Verte</i>	6.15				7.00		7.05	7.21	8.00	10.10	13.05	14.20		
<i>Porte Basse</i>	6.18				7.03		7.08	7.24	8.03	10.13	13.06	14.23	17.20	
Kientzheim	6.19				7.05		7.09	7.25	8.04	10.14	13.09	14.24	17.21	
<i>Place de la 5ème DB</i>	6.21				7.07		7.11	7.27	8.06	10.15	13.10	14.26		
<i>Croisement RD</i>	6.22				7.11		7.14	7.30	8.09	10.19	13.14	14.29		
Sigoltheim	6.25				7.12		7.15	7.31	8.10	10.20	13.15	14.30		
<i>Ancienne Mairie</i>	6.26	7.16	7.16	7.16	7.13		7.16	7.32	8.11	10.21	13.16	14.31	17.23	17.46
Ammerschwihr	6.29	7.19	7.19	7.19	7.16		7.19	7.36	8.14	10.24	13.19	14.34	17.26	17.49
<i>Lycée Sejto</i>	6.25				7.12		7.15	7.31	8.10	10.20	13.15	14.30		
<i>Rte de Kientzheim n.10</i>	6.26	7.16	7.16	7.16	7.13		7.16	7.32	8.11	10.21	13.16	14.31	17.23	17.46
<i>Abribus RN 415</i>	6.29	7.19	7.19	7.19	7.16		7.19	7.36	8.14	10.24	13.19	14.34	17.26	17.49
Katzenthal														
<i>Croisement RN415</i>														
<i>Mairie</i>														
Ingersheim	6.30	7.21	7.20	7.20	7.20		7.20	7.40	8.20	10.25	13.20	14.35	17.27	17.52
<i>Florimont</i>	6.31	7.22	7.21	7.21	7.21		7.21	7.41	8.21	10.26	13.21	14.36	17.28	17.53
<i>Tabac</i>														
<i>Cité scolaire Manoir</i>														
<i>Place De Gaulle</i>	6.32	7.23	7.22	7.22	7.22		7.22	7.47	8.22	10.27	13.22	14.37	17.29	17.54
<i>Giler</i>	6.33	7.23	7.23	7.23	7.23		7.23	7.48	8.23	10.28	13.23	14.38	17.30	17.56
Lozelbach	6.36	7.26	7.26	7.26	7.26		7.26		8.26	10.31	13.26	14.41	17.33	17.57
<i>Him</i>														
Colmar														
<i>Camille See</i>								8.00						
<i>Poudrière</i>	6.37	7.27	7.27	7.27	7.27		7.27	8.04	8.27	10.32	13.27	14.42	17.34	18.00
<i>Stauffen</i>	6.38	7.28	7.28	7.28	7.28		7.28	8.05	8.28	10.33	13.28	14.43	17.35	18.01
<i>Pont Rouge Blaise Pascal</i>	6.39	7.29	7.29	7.29	7.29		7.29	8.07	8.29	10.34	13.29	14.44	17.36	18.02
<i>Pfeffel</i>	6.41	7.31	7.31	7.31	7.31		7.31	8.09	8.31	10.36	13.31	14.46	17.38	18.03
<i>Théâtre Quai E</i>	6.45	7.33	7.35	7.35	7.35		7.35	8.10	8.35	10.40	13.35	14.50	17.45	18.05
<i>Gare SNCF</i>	6.50	7.41	7.40	7.40	7.40		7.40	8.15	8.40	10.45	13.40	14.55	17.50	18.12

Valable à compter de 1er septembre 2016

Période de circulation		Année	Année	Année	Année	Scol	Scol	Scol	Année	Scol	Année	Scol	Scol	Scol	Année	Année
Jours de circulation		LMaMe	LMaMe	LMaMe	LMaMe	Me S	Me S	LMaMe	LMaMe	LMaMe	LMaMe	LMa	LMaMe	LMaMe	LMaMe	LMaMe
Numéro de renvoi à consulter						1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Colmar	Gare SNCF	6.50	8.30	11.15	12.10	12.10	12.10	15.40	16.10	16.10	17.10	17.25	17.55	17.55	18.20	19.10
	Théâtre arrêt TRACE 25	6.55	8.34	11.20	12.16	12.16	12.16	15.46	16.16	16.17	17.15	17.32	18.01	18.01	18.25	19.15
	Pfäffel	6.56	8.36	11.23	12.19	12.19	12.19	15.48	16.20	16.18	17.18	17.34	18.04	18.04	18.28	19.18
	Pont Rouge Blaise Pascal	6.57	8.37	11.24	12.20	12.20	12.20	15.49	16.23	16.19	17.19	17.35	18.05	18.05	18.32	19.19
	Stauffen	6.58	8.38	11.26	12.21	12.21	12.21	15.50	16.25	16.21	17.20	17.36	18.06	18.06	18.33	19.20
Poudrière	1	1	11.27	12.22	12.22	12.22	15.52	16.26	16.22	17.21	17.37	18.07	18.07	18.34	19.22	
Camille See	1	1	1	12.25	1	1	1	1	16.25	1	17.40	1	18.10	1	1	
Lozelbach	Hin	1	1	11.28	1	12.23	12.25	15.53	16.28	1	17.23	1	18.08	1	18.36	19.23
Ingertheim	Gilet	1	1	11.30	1	12.26	12.31	15.56	16.29	1	17.26	1	18.11	1	18.37	19.26
	Place de Gaulle	7.02	8.42	11.31	12.32	12.32	12.32	15.58	16.31	16.28	17.28	17.43	18.12	18.13	18.39	19.28
	Tabac	7.03	8.43	11.33	12.33	12.29	12.33	15.59	16.32	16.29	17.29	17.44	18.13	18.14	18.40	19.29
	Florimont	7.04	8.44	11.34	12.34	12.30	12.34	16.00	16.33	16.30	17.30	17.45	18.14	18.15	18.41	19.30
Katzenthal	Croisement RD11	7.05	8.45	11.35	12.35	12.31	12.35	16.01	16.34	16.31	17.31	17.46	18.15	18.16	18.42	19.31
	Mairie	1	1	1	12.37	1	1	16.03	1	16.33	1	17.48	1	18.18	18.43	1
Ammerschwihr	RN415	7.06	8.49	11.37	12.42	12.33	12.42	16.08	16.36	16.38	17.33	17.52	18.17	18.22	18.48	19.33
	Lycée Seijo	1	1	11.39	12.44	1	12.44	16.10	1	16.40	17.35	17.54	1	18.24	18.50	19.35
Sigolsheim	Croisement	1	1	11.41	12.46	1	12.46	16.12	1	16.42	17.37	17.56	1	18.26	18.52	19.37
	Mairie (ancienne Mairie)	1	1	11.42	12.47	1	12.47	16.13	1	16.43	17.38	17.57	1	18.27	18.53	19.38
Kientzheim	Croisement RD	7.07	8.51	11.44	12.49	1	12.49	16.15	16.38	16.45	17.40	17.59	1	18.29	18.55	19.40
	Place de la 5ème DB	7.08	8.53	11.45	12.50	1	12.50	16.16	1	16.46	17.41	18.00	1	18.30	18.56	19.41
Kaysersberg	Porte Basse	7.09	8.54	11.48	12.53	1	12.53	16.19	1	16.49	17.44	18.03	1	18.33	18.59	19.44
	Rocade Verte	7.10	8.55	11.49	12.54	12.37	12.54	16.20	16.39	16.50	17.45	18.04	18.21	18.34	19.00	19.45
	Collège	7.11	8.56	11.50	12.55	12.38	12.55	16.21	16.40	16.51	17.46	18.05	18.22	18.35	19.01	19.46
	Porte Haute	7.12	8.57	11.51	12.56	12.39	12.56	16.22	16.41	16.52	17.47	18.06	18.23	18.36	19.02	19.47
	Cité Fleurie	7.13	8.58	11.52	12.57	12.40	12.57	16.23	16.42	16.53	17.48	18.07	18.24	18.37	19.03	19.48
Alspach	Camping	7.14	8.59	11.53	12.58	12.41	12.58	16.24	16.43	16.54	17.49	18.08	18.25	18.38	19.04	19.49
	Weibel	7.15	9.00	11.54	12.59	12.42	12.59	16.25	16.45	16.55	17.50	18.09	18.26	18.39	19.05	19.50
	Restaurant La Cigogne	1	1	11.55	13.00	12.43	13.00	16.26	16.46	16.56	17.51	18.10	18.27	18.40	19.06	19.51
Fréland	Gare RN415	7.19	9.04	11.58	13.03	12.46	13.03	16.29	16.48	16.59	17.54	18.13	18.30	18.43	19.09	19.54
	Bas de Fréland	1	1	12.02	13.07	1	13.07	16.33	1	17.03	1	1	1	18.47	19.13	1
	Mairie	1	1	12.03	13.08	1	13.08	16.34	1	17.04	1	1	1	18.48	19.14	1
	Usine SERAL	1	1	12.04	13.09	1	13.09	16.35	1	17.05	1	1	1	18.50	19.15	1
Hachimette	Eglise	7.21	9.06	12.10	13.15	12.48		16.41	16.50		17.56	18.15	18.32		19.21	19.56
	Restaurant La Truite	7.22	9.07	12.11	13.16	12.49		16.42	16.51		17.57	18.16	18.33		19.22	19.57
Orbey	Pont des Allagouttes	7.24	9.09	12.13	13.18	12.51		16.44	16.53		17.59	18.18	18.35		19.24	19.59
	Bas d'Orbey	7.26	9.11	12.15	13.20	12.53		16.46	16.55		18.01	18.20	18.37		19.26	20.01
	Place de la 5ème DB	7.27	9.12	12.16	13.21	12.54		16.47	16.56		18.02	18.21	18.38		19.27	20.02
	Pompiers	7.28	9.13	12.17	13.22	12.55		16.48	16.57		18.03	18.22	18.39		19.28	20.03
	L'Etang	7.29	9.14	12.18	13.23	12.56		16.49	16.58		18.04	18.23	18.40		19.29	20.04
	Le Faing	7.32	9.15	12.19	13.24	12.57		16.50	16.59		18.05	18.24	18.41		19.30	20.05
	Bethléem	7.33	9.16	12.20	13.25	12.58		16.51	17.00		18.06	18.26	18.42		19.31	20.06
Lapoutroie	Camping Clos des Biches	1	1	1	13.31	13.04		17.04	17.06		18.12	18.32	18.48		19.37	20.12
	Ancienne Gare	1	1	1	13.32	13.05		17.03	17.08		18.13	18.33	18.49		19.38	20.13
	Eglise	1	1	1	13.34	13.07		17.02	17.09		18.15	18.35	18.51		19.40	20.15
	Tabac	1	1	1	13.35	13.07		17.10			18.19	18.39	18.52		19.41	
	Givardin	7.40	1	12.25	13.36	13.09		17.00	17.12		18.20	18.40	18.53		19.42	
Le Bonhomme	Bräcker		1		13.42	13.12			17.14				18.57		19.47	
	Tempé		1		13.43	13.13			17.15				18.58		19.48	
	Restaurant La Poste		1		13.44	13.14			17.16				18.59		19.49	
	Eglise		9.30		13.45	13.15			17.18				19.00		19.50	

6.2.2. La voie ferrée

Wintzenheim est traversée par la voie ferrée Colmar-Munster-Metzeral. La commune possède la particularité d'accueillir trois gares sur son ban communal sans qu'aucune ne desserve son centre-ville : la gare de Logelbach dessert la cité du même nom, géographiquement accolée à Colmar, la gare de Wintzenheim-Saint-Gilles dessert le lycée du même nom, et la Gare de Walbach-La Forge dessert le lieu-dit "La Forge" situé au sud de la commune de Walbach.

Colmar Munster Metzeral

N'oubliez pas de vous reporter aux renvois ci-dessous
du 11 décembre 2016 au 1er juillet 2017
Du lundi au vendredi sauf jours fériés

	Lun à Ven	Lun à Ven	Lun à Ven	Lun à Ven	Lun à Ven 1	Lun à Ven 2	Lun à Ven 1	Lun à Ven 2	Lun à Ven 1	Lun à Ven 2	Lun à Ven 1	Lun à Ven 2	Lun à Ven 1	Lun à Ven 2
Colmar	06.11	06.41 ★	07.07	07.47	08.21	08.21	08.54 ★	08.54	09.29	09.29	11.12 ★	11.12	11.40 ★	11.40
Colmar St-Joseph			07.09	07.49	08.23		08.56		09.31		11.14		11.42	
Colmar Mésanges			07.11											
Logelbach			07.13	07.52	08.27		08.59		09.34		11.17		11.45	
Ingersheim			07.16	07.55										
Turckheim	06.22	06.50	07.21	07.59	08.33		09.05		09.40		11.23		11.51	
St-Gilles (Lycée)			07.24	08.02	08.35		09.08							
Walbach la Forge			07.27						09.44					
Wihr-au-Val-Soultzbach			07.30	08.07	08.40		09.13		09.47		11.29		11.59	
Gunsbach-Griesbach			07.34		08.44				09.51					
Munster Badischhof			07.36		08.47				09.53					
Munster	06.34	07.02	07.42	08.16	08.51	08.58	09.18	09.30	09.56	10.06	11.36	11.46	12.08	12.14
Luttenbach-près-Munster	06.36	07.04	07.45	08.18	08.53				09.59		11.38		12.10	
Breitenbach (Ht-Rhin)	06.39	07.07	07.47	08.21	08.56				10.01		11.41		12.13	
Muhlbach/Munster	06.41	07.09	07.50	08.23	08.58				10.04		11.44		12.15	
Metzeral	06.45	07.13	07.54	08.27	09.02	09.11			10.07	10.19	11.47	11.59	12.19	12.27
numéro de circulation	831502	831506	831510	831514	831516	831516	831520	831520	831522	831522	831528	831528	831530	831530

Du lundi au vendredi sauf jours fériés

	Lun à Ven 1	Lun à Ven 2	Lun à Ven 1	Lun à Ven 2	Lun à Ven 1	Lun à Ven 2	Lun à Ven 1	Lun à Ven 2	Lun à Ven 1	Lun à Ven 2	Lun à Ven 1	Lun à Ven 2	Lun à Ven	Lun à Ven
Colmar	12.10	12.10	12.44 ★	12.44	13.31 ★	13.31	15.36	15.36	16.15	16.15	16.46 ★	16.46	17.26	18.03
Colmar St-Joseph	12.12		12.46		13.33		15.38		16.17		16.49		17.28	18.05
Colmar Mésanges	12.14		12.48				15.40						17.30	18.07
Logelbach	12.16		12.50		13.37		15.42		16.20		16.53		17.32	18.09
Ingersheim	12.19		12.53				15.45				16.56		17.35	18.12
Turckheim	12.23		12.58		13.43		15.49		16.26		17.00 ★		17.39	18.17
St-Gilles (Lycée)	12.26		13.00		13.45				16.28		17.03		17.42	18.20
Walbach la Forge	12.30		13.04		13.49		15.55				17.08		17.45	18.23
Wihr-au-Val-Soultzbach	12.33		13.07		13.52		15.59		16.34		17.11		17.48	18.27
Gunsbach-Griesbach	12.36		13.11		13.56		16.02				17.15		17.52	18.30
Munster Badischhof	12.39		13.14		13.59		16.05				17.18		17.55	18.33
Munster	12.43	12.49	13.16	13.23	14.02	14.08	16.09	16.15	16.41	16.51	17.22	17.25	17.59	18.37
Luttenbach-près-Munster	12.45				14.04		16.11		16.43		17.24		18.01	18.39
Breitenbach (Ht-Rhin)	12.48				14.07		16.14		16.46		17.27		18.04	18.42
Muhlbach/Munster	12.50				14.09		16.16		16.49		17.29		18.06	18.44
Metzeral	12.54	13.02			14.13	14.21	16.20	16.28	16.53	17.04	17.33	17.38	18.10	18.48
numéro de circulation	831534	831534	831538	831538	831540	831540	831546	831546	831548	831548	831550	831550	831552	831558

- ★ ne circule pas du 27 au 30 décembre
- desserte assurée par autocar TER. Tarification SNCF.
- un service est également assuré par les cars du Conseil Départemental entre Colmar et Munster (ligne 248).
- les 26 décembre et 14 avril sont considérés comme jours fériés en Alsace et en Moselle.**
- 1 ne circule pas du 10 au 21 avril.
- 2 circule du 10 au 21 avril. Voir desserte détaillée sur le tableau spécifique "cars".
- 3 voir desserte détaillée sur le tableau spécifique "cars".

Colmar Munster Metzeral

N'oubliez pas de vous reporter aux renvois ci-dessous
Du lundi au vendredi sauf jours fériés

	Lun à Ven	Lun à Ven	Lun à Ven ★	Lun à Ven 3 🚗	Lun à Ven 3 🚗
Colmar	18.40	19.11	19.49	20.26	22.00
Colmar St-Joseph	18.42	19.13	19.51		
Colmar Mésanges	18.44		19.53		
Logelbach	18.46	19.17	19.56		
Ingersheim			19.59		
Turckheim	18.52	19.23	20.03		
St-Gilles (Lycée)			20.05		
Walbach la Forge	18.56		20.09		
Wihr-au-Val-Soultzbach	19.00	19.29	20.12		
Gunsbach-Griesbach	19.03	19.32	20.16		
Munster Badischhof	19.06	19.35	20.19		
Munster	19.10	19.37	20.21	20.58	22.32
Luttenbach-près-Munster	19.12				
Breitenbach (Ht-Rhin)	19.15				
Muhlbach/Munster	19.17				
Metzeral	19.21			21.10	22.44
numéro de circulation	831560	831562	831564	30288	30282

Samedi, Dimanche et Fêtes

	Sam	Sam	Sam	Sam	Sam	Sam	Sam	Sam	Dim et Fêtes	Dim et Fêtes	Dim et Fêtes	Dim et Fêtes	Dim et Fêtes
Colmar	08.33	10.37	12.12	14.10	15.31	17.27	20.15	08.33	10.37	14.08	17.27	20.15	
Colmar St-Joseph			12.14		15.33	17.30	20.17				17.30	20.17	
Colmar Mésanges													
Logelbach	08.37		12.17	14.14	15.36	17.33	20.20	08.37		14.12	17.33	20.20	
Ingersheim													
Turckheim	08.41	10.44	12.21	14.19	15.40	17.37	20.24	08.41	10.44	14.17	17.37	20.24	
St-Gilles (Lycée)													
Walbach la Forge			12.26		15.45	17.42	20.29				17.42	20.29	
Wihr-au-Val-Soultzbach	08.47		12.29	14.25	15.48	17.45	20.32	08.47		14.23	17.45	20.32	
Gunsbach-Griesbach	08.51	10.52	12.33	14.28	15.52	17.48	20.36	08.51	10.52	14.26	17.48	20.36	
Munster Badischhof			12.35		15.54	17.51	20.38				17.51	20.38	
Munster	08.57	10.57	12.40	14.34	15.59	17.55	20.43	08.57	10.57	14.32	17.55	20.43	
Luttenbach-près-Munster	08.59	11.00	12.42	14.36	16.01	17.57	20.45	08.59	11.00	14.34	17.57	20.45	
Breitenbach (Ht-Rhin)	09.01	11.02	12.44	14.38	16.03	18.00	20.47	09.01	11.02	14.36	18.00	20.47	
Muhlbach/Munster	09.04	11.05	12.47	14.41	16.06	18.02	20.50	09.04	11.05	14.39	18.02	20.50	
Metzeral	09.07	11.08	12.50	14.44	16.09	18.06	20.53	09.07	11.08	14.42	18.06	20.53	
numéro de circulation	831518	831524	831536	831544	831512	831556	831532	831518	831524	831544	831556	831532	

• Horaires donnés sous réserve de modifications.
Les modifications en cours de service sont consultables sur alsace.ter.sncf.com ou sur www.vialsace.eu
• Pour connaître l'empreinte CO2 de vos trajets, rendez-vous sur sncf.com
• Tous les trains et cars de cette relation sont à classe unique et autorisés au transport gratuit des bicyclettes dans la limite des places disponibles
• B 552 049 447 RCS Bobigny



alsace.ter.sncf.com
Contact TER Alsace
BP 10056 67067 Strasbourg Cedex
0 800 77 98 67 (appel gratuit)

Metzeral Munster Colmar

N'oubliez pas de vous reporter aux renvois ci-dessous
du 11 décembre 2016 au 1er juillet 2017

Du lundi au vendredi sauf jours fériés

	Lun à Ven 3	Lun à Ven	Lun à Ven	Lun à Ven	Lun à Ven	Lun à Ven	Lun à Ven	Lun à Ven 2	Lun à Ven 1	Lun à Ven 2	Lun à Ven 1	Lun à Ven 2	Lun à Ven 1	Lun à Ven 2	
Metzeral	05.00	★ 05.55	06.22	06.50	07.28	08.02	08.39	09.01	09.09				11.12	11.24	11.41
Muhlbach/Munster		05.58	06.25	06.53	07.31	08.05	08.42		09.12					11.27	
Breitenbach (Ht-Rhin)		06.01	06.28	06.56	07.34	08.08	08.45		09.15					11.30	
Luttenbach-près-Munster		06.03	06.30	06.58	07.36	08.10	08.47		09.17					11.32	
Munster	05.12	06.06	06.35	07.02	07.40	08.14	08.51	09.14	09.20	10.56	11.09	11.25	11.36	11.54	
Munster Badischhof		06.08	06.37	07.04	07.43	08.16			09.23						
Gunsbach-Griesbach		06.11	06.40	07.07	07.45	08.19			09.25						
Wihr-au-Val-Soultzbach		06.14	06.43	07.10	07.49	08.22	08.56		09.29		11.15			11.42	
Walbach la Forge				07.13	07.52	08.25	08.59		09.32						
St-Gilles (Lycée)				07.17	07.55	08.29			09.36						
Turckheim		06.22	06.50	07.21	07.59	08.33	09.05		09.40		11.23			11.51	
Ingersheim					08.01	08.35			09.42						
Logelbach		06.26	06.54	07.25	08.04	08.38	09.09		09.45		11.27			11.55	
Colmar Mésanges				07.27	08.06	08.40			09.47						
Colmar St-Joseph		06.30	06.58	07.30	08.08	08.42	09.13		09.49		11.30			11.59	
Colmar	05.43	06.32	07.00	07.32	08.10	08.44	09.15	09.51	09.51	11.32	11.32	12.01	12.01	12.33	
numéro de circulation	30275	831501	831503	831505	831507	831509	831511	831515	831515	831521	831521	831525	831525	831527	

Du lundi au vendredi sauf jours fériés

	Lun à Ven 1	Lun à Ven 2	Lun à Ven 1	Lun à Ven 2	Lun à Ven 1	Lun à Ven 2	Lun à Ven 1	Lun à Ven 2	Lun à Ven 1	Lun à Ven 2	Lun à Ven 1	Lun à Ven 2	Lun à Ven 1	Lun à Ven 2
Metzeral	★ 11.56	12.16	★ 12.31	13.04	13.12			★ 15.43	★ 15.56	16.21	★ 16.29	16.57	★ 17.10	17.38
Muhlbach/Munster		11.59		12.34	13.15				15.59		16.32		17.13	
Breitenbach (Ht-Rhin)		12.02		12.37	13.18				16.02		16.35		17.16	
Luttenbach-près-Munster		12.04		12.39	13.20				16.05		16.37		17.18	
Munster	12.08	12.29	12.43	13.17	13.24	15.21	15.35	15.56	16.09	16.34	16.41	17.10	17.22	17.51
Munster Badischhof		12.10			13.26				16.11		16.43		17.24	
Gunsbach-Griesbach		12.13			13.29				16.14		16.46		17.27	
Wihr-au-Val-Soultzbach		12.16		12.49	13.32		15.40		16.17		16.49		17.30	
Walbach la Forge					13.35				16.20		16.52			
St-Gilles (Lycée)				12.54	13.39		15.45				16.56		17.35	
Turckheim	12.23		12.58		13.43		15.49		16.26		17.00		17.39	
Ingersheim		12.26			13.45		15.52				17.02		17.41	
Logelbach		12.28		13.02	13.48		15.54		16.30		17.05		17.44	
Colmar Mésanges					13.50						17.07			
Colmar St-Joseph		12.31		13.05	13.52		15.57		16.33		17.09		17.47	
Colmar	12.33	13.07	13.07	13.54	13.54	15.59	15.59	16.35	16.35	17.11	17.11	17.49	17.49	18.28
numéro de circulation	831527	831529	831529	831535	831535	831539	831539	831541	831541	831545	831545	831547	831547	831549

desserte assurée par autocar TER. Tarification SNCF.

★ ne circule pas du 27 au 30 décembre

un service est également assuré par les cars du Conseil Départemental entre Colmar et Munster (ligne 248).

les 26 décembre et 14 avril sont considérés comme jours fériés en Alsace et en Moselle.

1 ne circule pas du 10 au 21 avril.

2 circule du 10 au 21 avril. Voir desserte détaillée sur le tableau spécifique "cars".

3 voir desserte détaillée sur le tableau spécifique "cars".

Metzeral Munster Colmar

N'oubliez pas de vous reporter aux renvois ci-dessous
Du lundi au vendredi sauf jours fériés

	Lun à Ven 1 ★	Lun à Ven	Lun à Ven	Lun à Ven	Lun à Ven 3 🚆
Metzeral	17.47	18.25	18.58		21.12
Muhlbach/Munster	17.50	18.28	19.01		
Breitenbach (Ht-Rhin)	17.53	18.31	19.04		
Luttenbach-près-Munster	17.55	18.33	19.06		
Munster	17.59	18.37	19.10	19.44	21.22
Munster Badischhof	18.01			19.47	
Gunsbach-Griesbach	18.04			19.49	
Wihr-au-Val-Soultzbach	18.07	18.43	19.15	19.53	
Walbach la Forge	18.09			19.56	
St-Gilles (Lycée)	18.13				
Turckheim	18.17	18.52	19.23	20.03	
Ingersheim	18.20			20.05	
Logelbach	18.22	18.56	19.27	20.08	
Colmar Mésanges	18.24			20.10	
Colmar St-Joseph	18.26	18.59	19.30	20.12	
Colmar	18.28	19.01	19.32	20.14	21.45
numéro de circulation	831549	831551	831555	831561	30279

Samedi, Dimanche et Fêtes

	Sam	Sam	Sam	Sam	Sam	Sam	Sam	Dim et Fêtes	Dim et Fêtes	Dim et Fêtes	Dim et Fêtes	Dim et Fêtes
Metzeral	07.07	09.14	11.15	13.20	14.49	16.25	18.12	07.07	09.14	13.20	16.25	18.12
Muhlbach/Munster	07.11	09.17	11.18	13.23	14.52	16.28	18.15	07.11	09.17	13.23	16.28	18.15
Breitenbach (Ht-Rhin)	07.13	09.20	11.21	13.26	14.55	16.30	18.17	07.13	09.20	13.26	16.30	18.17
Luttenbach-près-Munster	07.15	09.22	11.23	13.28	14.57	16.33	18.20	07.15	09.22	13.28	16.33	18.20
Munster	07.18	09.25	11.25	13.31	15.00	16.35	18.22	07.18	09.25	13.31	16.35	18.22
Munster Badischhof	07.20	09.27	11.28	13.33			18.25	07.20	09.27	13.33		18.25
Gunsbach-Griesbach	07.23	09.30	11.31	13.36	15.03	16.39	18.27	07.23	09.30	13.36	16.39	18.27
Wihr-au-Val-Soultzbach	07.26	09.33	11.34	13.39			18.31	07.26	09.33	13.39		18.31
Walbach la Forge	07.30	09.36	11.37	13.42			18.34	07.30	09.36	13.42		18.34
St-Gilles (Lycée)												
Turckheim	07.35	09.42	11.43	13.48	15.13	16.48	18.39	07.35	09.42	13.48	16.49	18.39
Ingersheim												
Logelbach	07.39	09.46	11.47	13.52		16.52	18.43	07.39	09.46	13.52	16.52	18.43
Colmar Mésanges												
Colmar St-Joseph	07.42	09.49	11.50	13.55			18.46	07.42	09.49	13.55		18.46
Colmar	07.44	09.51	11.52	13.57	15.19	16.56	18.48	07.44	09.51	13.57	16.56	18.48
numéro de circulation	831565	831517	831523	831537	831531	831543	831557	831565	831517	831537	831543	831557

- Horaires donnés sous réserve de modifications.
Les modifications en cours de service sont consultables sur alsace.ter.sncf.com ou sur www.vialsace.eu
- Pour connaître l'empreinte CO2 de vos trajets, rendez-vous sur sncf.com
- Tous les trains et cars de cette relation sont à classe unique et autorisés au transport gratuit des bicyclettes dans la limite des places disponibles
- B 552 049 447 RCS Bobigny



alsace.ter.sncf.com

Contact TER Alsace
BP 10056 67067 Strasbourg Cedex
0 800 77 98 67 (appel gratuit)

www.ter-alsace.com

6.3. Les moyens de transport utilisés lors des déplacements domicile-travail

	Voitures, camions	Deux roues	Transport en commun	Marche à pied	Sans transport
Commune de Wintzenheim	79,0%	6,9%	7,3%	4,7%	2,1%
Communauté d'Agglomération Colmar Agglomération (périmètre 2016)	71,7%	7,7%	8,3%	9,2%	3,0%
SCOT Colmar-Rhin-Vosges (périmètre 2014)	75,0%	6,3%	7,3%	8,0%	3,4%
Département du Haut-Rhin	78,7%	3,8%	7,8%	6,2%	3,5%

Source : INSEE, RP 2013 - exploitation complémentaire

Le moyen de transport largement privilégié dans la commune est la voiture (+ camion et fourgonnette) avec plus 79 % des déplacements concernés. Exceptés la marche à pied dont l'utilisation n'atteint pas les 5 %, les autres modes de transport sont bien représentés, notamment lorsqu'on compare les chiffres avec ceux de Colmar Agglomération, du SCoT et du département.

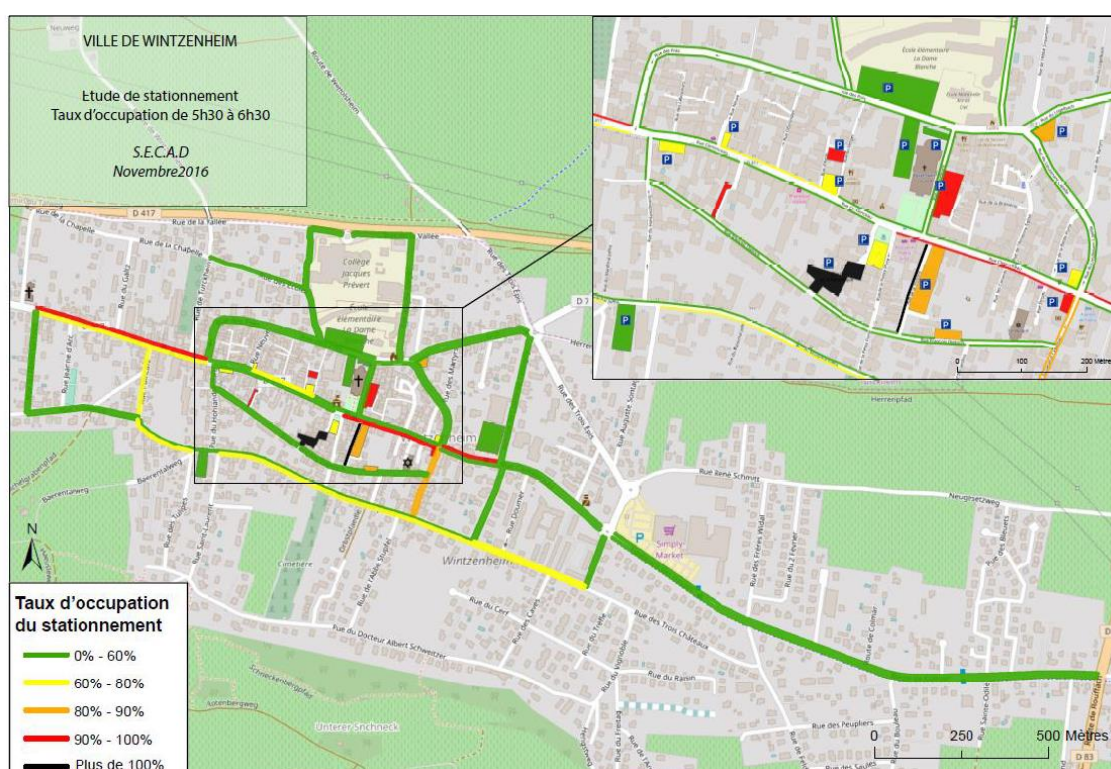
6.4. La capacité de stationnement

Les informations suivantes sont reprises de « l'étude pour la réalisation d'un schéma de déplacement et de stationnement sur le territoire de la commune de Wintzenheim » (2017)

6.4.1. Le stationnement résidentiel

La carte n°1 présentée ci-dessous synthétise les taux d'occupation observés tôt le matin (avant le départ au travail) sur les parties centrales. Cette carte donne déjà une indication sur le besoin en stationnement résidentiel.

La disponibilité est en général présente, les charges fortes ponctuelles sont systématiquement voisines des disponibilités importantes.



6.4.2. Le stationnement en journée

La disponibilité est relativement forte. En hyper centre, elle se concentrent sur la zone bleue. Dans sa globalité, le stationnement dans l'hyper centre fonctionne correctement. Il existe une disponibilité réelle pour les stationnements de courte durée malgré une occupation significative par les actifs.

Le difficultés ponctuelles sont très localisées : abords des écoles et du collège lors des horaires d'arrivées et de sorties scolaires, ...

L'étude menée a définie plusieurs pistes d'aménagement visant à répondre aux problématiques ponctuelles identifiées : Augmentation des capacités de stationnement à proximité du cimetière, création d'un parking au nord de la rue des Trois Epis, reconfiguration d'un certain nombre de voies,...

Le Conseil Départemental a, à la demande de la commune, élaboré un projet de renforcement de la capacité de stationnement sur l'emprise même du collège.

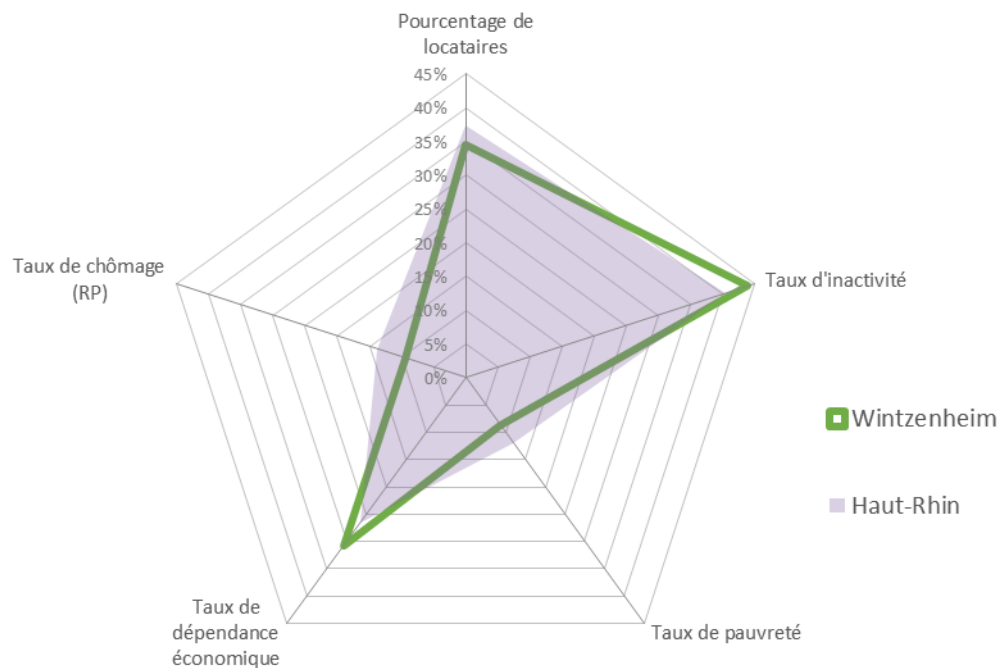
Les infrastructures et les déplacements : éléments saillants

- Une piste cyclable orientée Est-Ouest qui réalise la jonction entre Colmar et la vallée de Munster,
- Une desserte par plusieurs lignes de bus régulières,
- La voiture est utilisée pour 79 % des déplacements domicile-travail.

7. Conclusion

Le graphique ci-dessous permet de retracer le profil global de la commune en mettant en exergue certains éléments saillants.

Le profil socio-économique de la commune



Source : INSEERP 2013 - Exploitation principale, complémentaire et fichier filosofi 2012

	Définitions
Pourcentage de locataires	Nombre de locataire des résidences principale rapporté au nombre de résidence principale
Taux d'inactivité	Nombre d'inactifs* de 15 ans ou plus rapporté à la population de 15 ans ou plus *(càd non considérés comme actifs au sens du recensement)
Taux de pauvreté	Le taux de pauvreté est la proportion de la population qui vit avec des revenus inférieur à 60 % du revenu médian français c'est à dire en dessous de 11 870 € par an.
Taux de dépendance économique	Population des 65 ans et plus rapporté à la population de 15 à 64 ans (en âge de travailler).
Taux de chômage (RP)	Nombre de chômeurs au sens de l'INSEE de 15 à 64 ans (base déclarative, voir onglet A3) rapporté à la population active de 15 à 64 ans

